

Fonds de recherche du Québec

Nature et Technologies Santé Société et Culture



L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR

Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations

Document de réflexion et de consultation

Le 15 septembre 2020

MESSAGE DU SCIENTIFIQUE EN CHEF DU QUÉBEC

Ce n'est qu'un début...

Principale dépositaire du savoir, l'institution universitaire est responsable du développement et de la transmission des connaissances qui constituent ce savoir : c'est dire que sa nature même la tourne vers l'avenir. Il s'agit de remettre sans cesse en jeu les acquis du savoir ou de les solidifier par de nouvelles approches, de nouvelles preuves. Il s'agit aussi de proposer ce savoir aux jeunes pour qu'ils s'en saisissent, le prolongent ou le contestent par le regard neuf qu'ils portent sur le monde, par leur sensibilité propre, leur imagination particulière. Pas de savoir, en effet, sans son renouvellement incessant.

Ce rôle traditionnel de l'université se double de nos jours d'une nouvelle exigence : la société attend désormais de l'institution qu'elle donne des réponses à des questions qui sont celles de la société. Des questions souvent inattendues à l'égard desquelles l'université doit proposer des solutions. Les divers problèmes qui assaillent actuellement la planète forment sans doute l'enjeu qui marquera le prochain siècle pour l'université. Depuis les années 1960, l'université québécoise ouvre progressivement ses murs, et elle devient plus perméable aux besoins du Québec et des autres sociétés. Toutes les questions que s'est posées l'humanité depuis des siècles semblent en effet devenues plus urgentes.

L'université, plus que jamais dans son histoire, doit désormais regarder vers le futur et préparer celles et ceux qui la fréquentent, en particulier les jeunes générations, aux exigences des situations qu'ils vont rencontrer. Dans l'enseignement comme dans la recherche, elle est condamnée à l'excellence : la jeunesse n'en attend pas moins d'elle. L'université québécoise a beaucoup innové et s'est décloisonnée depuis les trois dernières années, tout en s'ouvrant de plus en plus à sa société, et il faut qu'elle poursuive et accélère ses efforts en se montrant encore plus ambitieuse et innovante.

De nos jours, cependant, la jeunesse attend plus encore : elle exige de cette vénérable institution une souplesse, une flexibilité, une ouverture qui rendent les étudiantes et les étudiants capables d'exprimer tout leur potentiel. Les jeunes attendent de l'université qu'elle leur donne la possibilité de satisfaire leurs ambitions, de réaliser leurs rêves et de faire s'épanouir tous leurs talents, et ce, quelles qu'en soient la diversité ou même parfois le disparate.

Lieu de tous les questionnements, mais aussi de la vérification rigoureuse de toutes les affirmations, l'université vit de débats et de pluralité de points de vue. Elle accueille toutes les déclinaisons possibles de l'humain, de l'individu, de la communauté. D'où sa richesse, et sa force si elle parvient à s'ouvrir encore plus à la diversité.

C'est avec ce souci en tête et dans la foulée d'échanges que j'ai eus avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur¹, que je préside depuis

¹ Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur était alors M. Jean-François Roberge. À la fin juin 2020, le ministère de l'Enseignement supérieur a été créé et le mandat du scientifique

septembre 2019 un groupe de travail formé de toutes les composantes de l'université : professeures et professeurs, personnes chargées de cours, étudiantes et étudiants, directions, auxquels se sont joints des hauts fonctionnaires et un membre issu du milieu entrepreneurial. Ce groupe d'une douzaine de personnes a réfléchi sur les exigences de l'université québécoise du futur dans le cadre de 12 rencontres, et ce, malgré le contexte de la COVID-19. Il a alimenté le trio responsable de la rédaction du présent document : Denise Pérusse, directrice aux défis de société et aux maillages intersectoriels aux Fonds de recherche du Québec, Claude Corbo, ancien recteur de l'Université du Québec à Montréal, membre du Conseil supérieur de l'éducation et président de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire du Conseil, et Jean-Pierre Vidal, professeur émérite de littérature de l'Université du Québec à Chicoutimi et conseiller stratégique aux Fonds de recherche du Québec.

Bien sûr, nous ne partons pas de zéro : depuis de nombreuses années, les universités au Québec s'efforcent de se montrer plus flexibles, plus ouvertes et plus inclusives. Les Fonds de recherche du Québec ont multiplié les programmes novateurs, fondés sur l'interdisciplinarité et même l'intersectorialité. Le programme AUDACE en est un exemple; sa réputation rayonne désormais dans le monde entier. L'institution universitaire est incontestablement en transformation accélérée. Il s'agit maintenant de voir au-delà de la ligne d'horizon pour clarifier où nous voulons aller ensemble, ce qui implique de se mettre à l'écoute de la société civile et en particulier de la jeunesse. Nous devons nous ouvrir à toutes les idées, à tous les rêves même.

Comme toute activité de recherche scientifique, en quête de réponses parce qu'elle formule avec rigueur toutes les questions, comme tout art qui se tourne vers un public, comme tout enseignement axé sur la jeunesse, comme toute transmission qu'anime la recherche de la pérennité « pour la suite du monde », l'université est fondamentalement interpellée par l'avenir tout autant qu'elle est fondée sur les acquis du passé, un passé qui bouge avec ce que le présent sait faire de lui.

J'espère que les constats et les propositions ici regroupés recevront le plus large accueil possible. Transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, ce document fera l'objet d'un vaste débat lors d'une journée de réflexion à laquelle seront conviés cet automne tous les organismes et personnes concernés.

Ayons l'audace de nos rêves!



Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec

en chef à la présidence de ce groupe de travail confirmé par la nouvelle ministre, Mme Danielle McCann.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 7 |
| 1 Grandes tendances susceptibles d'influencer l'université du futur | 12 |
| 1.1 Tendances générales | |
| 1.1.1 Menaces globales : crise climatique, pandémies et autres grandes menaces | |
| 1.1.2 Déploiement du numérique | |
| 1.1.3 Développement ininterrompu de la science et de la technologie | |
| 1.1.4 Perspectives démographiques porteuses de transformations, de défis ou de conflits | |
| 1.1.5 Difficulté de prévoir l'évolution de la mondialisation | |
| 1.1.6 Tendances sociétales et culturelles | |
| 1.2 Tendances affectant particulièrement les universités | |
| 1.2.1 Transformation de la recherche, démocratisation et accessibilité des savoirs | |
| 1.2.2 Préoccupations relatives à la liberté académique | |
| 1.2.3 Préoccupations relatives à l'autonomie universitaire | |
| 1.2.4 Défis relatifs à l'équilibre entre les revenus et les dépenses | |
| 1.2.5 Impacts du numérique | |
| 1.2.6 Diversification des effectifs étudiants | |
| 1.2.7 Diversification des besoins, des modes et des milieux de formation | |
| 1.2.8 Initiatives gouvernementales locales récentes | |
| 2 Évolution du système universitaire québécois depuis la fin des années 1990 : quelques données-clés | 28 |
| 2.1 Formation | |
| 2.1.1 Évolution des inscriptions | |
| 2.1.2 Évolution du nombre de diplômes octroyés | |
| 2.2 Recherche et création | |
| 2.2.1 Évolution des fonds de recherche obtenus par les universités | |
| 2.2.2 Évolution du nombre de membres du corps professoral ayant reçu des fonds de recherche | |
| 2.3 Personnels académiques | |
| 2.3.1 Corps professoraux | |
| 2.3.2 Personnes chargées de cours | |
| 2.3.3 Personnel professionnel de recherche | |
| 2.3.4 Personnes postdoctorantes | |
| 2.4 Ressources des universités | |
| 2.4.1 Personnels des universités | |
| 2.4.2 Ressources financières et dépenses des universités | |

| | |
|--|------------|
| 3 Conditions d'accomplissement de la mission universitaire | 64 |
| 3.1 Liberté académique | |
| 3.2 Autonomie institutionnelle | |
| 3.3 Financement approprié | |
| 4 Préoccupations fondamentales devant inspirer l'accomplissement de la mission universitaire | 69 |
| 4.1 Maintenir et renforcer l'enseignement et la recherche théoriques | |
| 4.2 Exploiter le nouveau contexte créé par le développement du numérique | |
| 5 Des grandes tendances aux trois nouveaux enjeux pour les universités | 72 |
| 5.1 Premier enjeu : Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société | |
| 5.2 Deuxième enjeu : Captiver pour réussir la formation | |
| 5.3 Troisième enjeu : Orchestrer savoir et société | |
| 6 Pistes d'action | 80 |
| 6.1 Actions en lien avec le premier enjeu : Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société | |
| 6.2 Actions en lien avec le deuxième enjeu : Captiver pour réussir la formation | |
| 6.3 Actions en lien avec le troisième enjeu : Orchestrer savoir et société | |
| 7 Hypothèses de recommandations proposées par le Chantier sur l'université québécoise du futur | 85 |
| Première série : Hypothèses de recommandations pour assurer les conditions de base de fonctionnement de l'université québécoise du futur | |
| Recommandation 1 : Ressources financières des universités québécoises | |
| Recommandation 2 : Composition représentative des corps professoraux et des autres corps d'emploi des universités | |
| Recommandation 3 : Reconnaissance de l'institution universitaire | |
| Recommandation 4 : Information relative aux différentes dimensions de l'activité universitaire | |
| Deuxième série : Hypothèses de recommandations pour les trois enjeux interpelant particulièrement l'université québécoise des prochaines années | |
| Recommandation 5 : Réussite des collaborations et des synergies interordres | |
| Recommandation 6 : Réussite des collaborations et des synergies à l'intérieur de l'ordre universitaire | |
| Recommandation 7 : Accroissement de la fréquentation universitaire aux trois cycles | |
| Recommandation 8 : Accroissement de la réussite scolaire et de la diplomation aux trois cycles | |
| Recommandation 9 : Collaboration université-société amplifiée et adaptée aux besoins en évolution | |
| Recommandation 10 : Mécanisme permanent de liaison université-société | |
| Conclusion | 103 |
| Principaux documents consultés | 104 |
| Annexe 1 : Membres du groupe de travail sur l'université québécoise du futur | 108 |

INTRODUCTION

Le présent document propose une nécessaire réflexion sur l'avenir de l'université québécoise au service d'une société apprenante. Il vise à préparer une activité délibérative où l'on formulera des idées directrices, des recommandations et des priorités susceptibles de guider l'action de toutes les parties prenantes de l'institution universitaire québécoise, depuis les communautés universitaires jusqu'aux instances gouvernementales en passant par la société civile. Il s'agit d'assurer que l'institution universitaire, tout en accomplissant sa mission traditionnelle, serve le Québec et le monde par une action prenant en compte les défis particuliers qui s'affirment au moment où approche le deuxième quart du XXI^e siècle.

Ce document a été préparé par un groupe représentatif du monde universitaire québécois, à la demande du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et sous la présidence du scientifique en chef du Québec.

Il convie à réfléchir, délibérer et agir de façon concertée à l'égard de notre système universitaire.

Un défi lancé aux universités

Le document a été mis au point dans un contexte particulier : à la menace structurelle que représente pour l'humanité la dégradation accélérée de l'environnement s'est brusquement ajoutée la pandémie de la COVID-19, qui, si elle se présente de prime abord comme un événement conjoncturel, porte en elle le potentiel d'introduire des changements structurels considérables, au Québec comme ailleurs dans le monde.

Ce contexte et la possibilité que des problèmes de même nature puissent surgir se doublent d'une accélération du rythme des changements observés par ailleurs dans tous les domaines : scientifique, technologique, économique, social, culturel, politique, etc.

Touchées elles-mêmes de plein fouet par ces divers changements, les universités doivent non seulement y faire face pour elles-mêmes, mais aussi savoir jouer un rôle capital dans la façon dont les sociétés parviendront à les vivre et même à en tirer profit. En effet, plus que jamais dans leur histoire millénaire, les universités sont au cœur du destin futur des nations. Plus que jamais dans leur histoire, les universités doivent savoir décoder l'avenir, dans un monde en changement accéléré, pour être capables d'y préparer à leur tour les nations et les êtres humains. Plus que jamais dans leur histoire, les universités sont sollicitées pour aider l'humanité à surmonter les périls qui l'assaillent. Les circonstances nous rappellent ainsi que l'université joue, en tant qu'institution centrale du savoir, un rôle irremplaçable dans le destin de nos sociétés.

Ces caractéristiques du monde actuel interpellent les systèmes d'éducation des nations. Au premier chef, les universités, de manière plus exigeante et plus

décisive qu'à aucun autre moment dans leur histoire millénaire, assument des tâches vitales de formation supérieure, de développement de la science et de la culture par la recherche et la création, de transfert de connaissances vers les activités de toute nature qui se déploient dans les sociétés pour assurer la prospérité de ces dernières, leur bien-être, leur équité et leur liberté. Ces tâches vitales doivent de plus contribuer aujourd'hui à la résolution des problèmes sans précédent qui affectent désormais l'humanité tout entière. Les universités doivent également jouer ce rôle au sein de la société en se rapprochant encore plus de l'ensemble des acteurs sociaux, dans les milieux où elles œuvrent.

C'est ainsi le grand défi des universités d'être à la fois, et ce, sans se dénaturer, un radar discernant les exigences de l'avenir et l'agent premier y rendant prêtes les nations et leurs populations.

À ce défi n'échappent évidemment pas les universités québécoises. Or, nous pouvons nous inquiéter de la manière dont ces établissements et la société s'y préparent. Une réflexion structurée complète et actualisée sur l'avenir de l'institution universitaire québécoise est maintenant indispensable. Il s'agit en quelque sorte d'une ambitieuse, mais stimulante réflexion qui interpelle l'ensemble de la société.

Nécessité d'une réflexion structurée, complète et actualisée sur l'avenir des universités au Québec

À ce moment-ci de l'histoire du Québec, nous constatons la nécessité de développer une pensée structurée et actualisée sur l'état des universités et, surtout, sur leur avenir. Il y a des précédents à une telle réflexion; mais il y a aussi eu une carence récente en cette matière.

Au cours des années 1960, les universités québécoises firent l'objet d'analyses de grande envergure menées par deux commissions d'enquête successives (Parent, puis Rioux). Les rapports de ces commissions ont posé les bases du système universitaire québécois actuel et ils sont, notamment, à l'origine de la grande transformation structurelle la plus récente dans le monde universitaire québécois à la suite de trois actions : la création du réseau de l'Université du Québec, l'intégration des textes constitutifs des universités déjà existantes dans les lois de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que la création du Conseil des universités.

La dernière grande démarche publique indépendante, systématique et globale de réflexion sur l'institution universitaire québécoise, soit les travaux de la Commission d'étude sur les universités, dite commission Angers, a eu lieu de 1977 à 1979. Et le dernier organisme dédié exclusivement à la vigie, à l'analyse, à la réflexion et au conseil en matière universitaire, le Conseil des universités, a été aboli en 1993. L'organisme n'a pas vraiment été remplacé depuis, nonobstant l'implantation d'une commission de l'enseignement et de la recherche universitaire au Conseil supérieur de l'éducation.

Par ailleurs, les États généraux sur l'éducation des années 1994-1996 n'ont traité les enjeux universitaires que d'une manière très marginale et fragmentaire. En

effet, un seul des 10 chantiers de leur rapport final portait sur l'enseignement supérieur.

Par la suite, une première politique gouvernementale des universités a été adoptée en 2000, laquelle n'a été ni mise à jour ni refaite depuis. La dernière commission parlementaire sur les universités s'est tenue en 2004.

Le Printemps érable de 2012, initialement suscité par l'augmentation projetée des droits de scolarité universitaires, a fait naître des débats plus vastes sur la nature et les finalités de l'institution universitaire. Cependant, ces débats n'ont pas été menés d'une manière ordonnée. Quant au Sommet sur l'enseignement supérieur des 25 et 26 février 2013, il visait plutôt à faire atterrir en douceur l'enseignement postsecondaire à l'issue de cette crise des droits de scolarité qu'à imaginer l'avenir des universités et des collèges. Il en est sorti cinq « chantiers », dont trois consacrés aux affaires universitaires si on exclut celui sur l'aide financière aux études – conseil national des universités, loi cadre des universités, politique de financement des universités –, dont seul le dernier a eu des effets.

Les réinvestissements promis en 2012-2013 ne se sont pas concrétisés dans le contexte du retour à l'équilibre budgétaire, un contexte marqué par d'importantes compressions. Les premiers réinvestissements ont été accordés à compter de 2016, et il aura fallu attendre 2018 pour que soit produite une nouvelle politique québécoise de financement des universités. Cette dernière a été améliorée depuis, avec la bonification du financement des universités en région afin principalement qu'elles puissent mieux contribuer au développement socio-économique régional, et par celle du financement des universités francophones, dans l'appui à leur internationalisation et à la venue d'étudiantes et d'étudiants internationaux. En outre, les réinvestissements annoncés en 2018 ont eux aussi été bonifiés et atteindront, cumulativement, un niveau annuel et récurrent de plus de 475 M\$ en 2022-2023 par rapport à ce qu'il était avant 2016-2017².

Ce rappel historique illustre la pertinence de la réflexion que propose la présente démarche sur l'institution universitaire québécoise et son avenir.

Le document présenté ici vise à nourrir la réflexion et à préparer la journée délibérative de l'automne 2020. Il s'inspire notamment des divers forums de réflexion mis sur pied par la Direction aux défis de société et aux maillages intersectoriels des Fonds de recherche du Québec au cours des trois dernières années (comité Créativité et intersectorialité, rencontres de discussions sur le programme AUDACE, colloques organisés avec Ubisoft et mobilisant le secteur privé et la société civile, etc.) et successivement deux colloques dans le cadre des activités de l'Acfas – en particulier celui de 2019, *L'université du XXI^e siècle : enjeux, défis et perspectives*, mis sur pied à la demande du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et dont la publication électronique des actes, parue

² http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Politique-financement-universites.pdf

au début mai 2020, fait désormais partie de la collection des Cahiers scientifiques de l'Acfas³.

Ce dernier colloque avait pour objectif de faire entendre une grande diversité de voix sur l'avenir des universités placées face au défi non seulement de leur propre adaptation aux façons modernes de pratiquer la recherche, dans l'interdisciplinarité et la coconstruction des savoirs, mais également des exigences liées à l'avenir qui attend les sociétés. Il s'agit en quelque sorte de la dernière réflexion en date des délibérations collectives sur ce sujet; elle comporte de nombreux exemples de pratiques innovantes, tant en enseignement qu'en recherche, mais aussi plusieurs questions dont on trouvera ici et là l'écho dans les pages qui suivent. Ce colloque devait par ailleurs être suivi d'un autre portant plus spécifiquement sur l'intersectorialité et sur les diverses formes de collaboration attendues de l'université contemporaine. Annulé en raison de la pandémie, sa préparation avait déjà fait surgir des questionnements et des suggestions dont on trouvera aussi un écho ici, notamment dans les pistes d'action proposées au chapitre 6, en particulier la première : » Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société ».

Toute réflexion sur l'avenir de l'université québécoise devra tenir compte des spécificités et des réussites historiques du système d'enseignement supérieur du Québec, lesquelles, à plusieurs égards, lui procurent un certain avantage sur le reste du Canada. Le continuum collège-université, par exemple, prépare mieux qu'ailleurs au Canada à l'entrée à l'université et favorise une certaine synergie en recherche, en particulier dans la recherche orientée vers la communauté et ses besoins, grâce aux liens très forts du collège avec son milieu. Aussi, la modicité et la relative stabilité des droits de scolarité maintiennent une accessibilité raisonnable à l'enseignement supérieur que facilite encore la place importante du temps partiel dans les études. Enfin, l'existence au Québec d'universités francophones et d'universités anglophones et surtout la mise en réseau, sur le modèle étatsunien, des constituantes de l'Université du Québec représentent un autre avantage. Le Québec jouit donc d'avantages importants pour mener une réflexion, et, dans ce cadre, il se doit de « créer » l'université de demain en se basant sur ses acquis et sur les avancées multiples de son réseau au cours des trois dernières décennies.

Enfin, les Fonds de recherche du Québec, couvrant les disciplines relevant respectivement du secteur santé, du secteur des sciences naturelles et du génie, et finalement du secteur des sciences sociales et humaines et de celui des arts et lettres, font en sorte que les chercheuses et les chercheurs québécois ont encore l'avantage de mieux assoir leurs travaux avant de se présenter aux subventions des fonds fédéraux. Cet effet de levier incontestable s'est renforcé avec le regroupement des Fonds de recherche du Québec en 2011 sous le scientifique en chef, dont le mandat est, outre de coordonner les efforts des Fonds de recherche du Québec, de faire naître entre eux une synergie en promouvant des programmes

³ <https://www.acfas.ca/publications/cahiers-scientifiques>; Cahier scientifique n° 118 : L'université du XXI^e siècle : enjeux, défis et prospectives [PDF]

et des regroupements axés sur la collaboration effective entre les secteurs. Cette intersectorialité, c'est aussi ce que promeut le programme AUDACE (créé en 2017), vite devenu exemplaire à l'échelle nationale et internationale. Par ailleurs, la récente pandémie a aussi mis à l'avant-scène le rôle du scientifique en chef et des Fonds de recherche du Québec, et leurs rôles de leaders dans l'organisation de la programmation de recherche au Québec et au Canada.

1 GRANDES TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'UNIVERSITÉ DU FUTUR

À l'instar du reste du monde, le Québec vit sous l'influence de grandes tendances de civilisation. Les sociétés peuvent à des degrés variables tempérer ou renforcer l'influence de ces dernières, à condition de bien les identifier. Il en va de même pour les universités. Aussi toute réflexion sur l'université du futur doit-elle commencer par la reconnaissance et la compréhension de ces tendances. Certaines sont générales et agissent sur l'ensemble des sociétés, y compris les établissements universitaires; d'autres sont propres à ces derniers.

La présente section du document dresse un inventaire des deux catégories de grandes tendances, soit les tendances générales et les tendances particulières aux universités. Cette recension, développée à partir de la littérature sur l'évolution de l'écosystème universitaire, ne constitue pas une discussion critique sur la question, ni un catalogue complet et détaillé des tendances. Elle vise simplement à éclairer les échanges à venir, à offrir des clés d'interprétation communes.

1.1 Tendances générales

1.1.1 Menaces globales : crise climatique, pandémies et autres grandes menaces

Le monde du XXI^e siècle affronte des menaces globales qui mettent en péril le bien-être et l'avenir de l'humanité. Ces menaces, par leurs dimensions socio-économiques, géopolitiques, humanitaires et culturelles, interpellent la science et la technologie, pressées de jouer un rôle déterminant dans le développement des sociétés.

Crise climatique et dégradation de l'environnement : une menace structurelle

La crise climatique et la dégradation de l'environnement forment et formeront la menace structurelle la plus importante pour l'humanité au cours des décennies à venir. Les effets du réchauffement climatique sont de plus en plus visibles et influent sur les déplacements de populations. Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁴ ont sonné l'alarme il y a quelques années. Depuis, l'actualité rappelle chaque jour que nos comportements, par exemple la consommation de combustibles fossiles, mettent notre habitat et celui de nombreuses espèces animales en jeu. L'urgence d'agir rapidement et significativement devient une priorité pour les entreprises, les institutions, les gouvernements et tous les êtres humains. À cet égard, les universités sont sollicitées pour circonscrire le phénomène, mais aussi pour dicter la forme et l'importance des changements à mettre en œuvre, pour influencer les politiques publiques, accompagner les industries, mieux comprendre comment agir efficacement sur l'opinion publique en cette matière tout en concevant des activités de formation universitaire axées sur ces questions.

⁴ <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/publications/>

Devant cette menace structurelle, les universités peuvent et doivent jouer un rôle cardinal par la formation de la relève, par le développement des savoirs ainsi que par des pratiques administratives, immobilières et socio-économiques exemplaires. Au Québec comme ailleurs, la lutte aux changements climatiques passe par l'enseignement supérieur, de même que par la recherche innovatrice qui entraîne la constitution et la mobilisation des nouveaux savoirs exigés par la situation. Les universités québécoises en font déjà beaucoup, mais, compte tenu de l'urgence climatique et des attentes citoyennes, elles doivent et peuvent en faire beaucoup plus.

Pandémies

Comme à différents moments de l'histoire, l'humanité entière est actuellement frappée par une pandémie. Il est encore trop tôt pour identifier toutes les conséquences de la COVID-19. Certaines sont conjoncturelles et disparaîtront. D'autres seront de nature structurelle : par exemple, l'endettement des États, le développement du télétravail, la volonté de nations d'être davantage autosuffisantes en matière d'approvisionnements en aliments, en médicaments et en fournitures médicales. Par ailleurs, l'ouverture des frontières est remise en question par plusieurs États. Pour l'enseignement supérieur, ces replis pourraient signifier le recul de l'internationalisation. La mobilité étudiante pourrait ainsi décroître et, par le fait même, l'afflux d'étudiantes et d'étudiants internationaux diminuer ou même se tarir.

Par leur travail scientifique et éducatif, les universités joueront un rôle encore plus important en réponse aux problèmes de l'humanité. De plus, elles devront être des modèles de comportements exemplaires dans tous les cas d'urgence, quelle que soit la nature de cette urgence.

Autres grandes menaces

D'autres périls menacent l'humanité : la pauvreté endémique de vastes régions, qui provoque l'émigration de plusieurs milliers de personnes à la recherche d'un avenir meilleur dans les sociétés développées; les tensions sociales résultant des transformations démographiques et culturelles; les écarts de richesse croissants qui, dans toutes les sociétés, menacent la stabilité des institutions. On peut évoquer aussi les catastrophes naturelles, telles que les grandes canicules, les inondations ou les tremblements de terre, qui engendrent une multiplication d'épidémies et de maladies en tout genre. Voilà autant de menaces auxquelles les sociétés et l'humanité entière font face à des degrés variables selon les pays et les grandes régions géographiques.

La science peut doter l'humanité des moyens de juguler ces périls. Cela exige la collaboration de toutes les disciplines universitaires et de tous les savoirs (scientifiques, expérimentaux, traditionnels). Le but est de proposer des solutions qui pourront être utiles à des populations diverses, mais qui aussi les enrichiront grâce à l'échange de points de vue et à la confrontation de réalités différentes.

1.1.2 Déploiement du numérique

Toujours en évolution, le numérique impose depuis un quart de siècle des transformations fondamentales dans les sphères humaines, économiques, sociales, politiques et culturelles.

- Le numérique modifie tout, partout : le rapport des êtres humains au monde, le travail dans de nombreux secteurs de l'économie, les relations entre personnes, la vie de groupe, la production, la diffusion et l'appropriation de l'information, les processus politiques, la médecine, le droit, la gestion, la création artistique, le loisir, de même que les façons de conserver, de produire, d'accroître, de diffuser et de démocratiser les connaissances scientifiques et la culture. Ces effets réclament un solide sens critique pour éviter l'enivrement par la technologie.
- Tous les établissements d'enseignement sont poussés à remodeler leurs formations, leurs outils et leurs discours pédagogiques pour répondre à des enjeux induits par le numérique, d'autant plus en temps de pandémie, ce qui a accéléré le virage numérique de nos universités. Il faut donc être vigilant, car le numérique ne doit pas nous imposer des changements, mais bien demeurer un outil de changement.
- L'omniprésence des environnements numériques et le développement sans précédent de puissants outils de diffusion et de communication, font surgir des interrogations accrues en matière de sécurité, d'éthique, de validation des faits, de propriété intellectuelle, de partage de l'information, d'inégalité d'accès pour des raisons socio-économiques.

1.1.3 Développement ininterrompu de la science et de la technologie

Le développement ininterrompu de la science et de la technologie constitue certainement une des tendances fortes du monde actuel. Il influence les sociétés en général et les universités en particulier. De ce développement résultent notamment :

- Des effets transformateurs profonds sur de nombreux aspects de la vie des individus et des collectivités;
- La constitution d'économies ouvertes, massivement « tertiariées », se caractérisant par des transformations majeures et continues du marché et des pratiques du travail, au point où certaines personnes affirment que la majorité des emplois du futur revêtiront des formes encore imprévisibles aujourd'hui;
- L'accroissement de la puissance de l'espèce humaine et l'apparition des problèmes éthiques nouveaux qui en découlent;
- La prévalence de plus en plus grande de l'ubiquité des rapports humains et des communications, qui contribue à isoler les personnes tout autant qu'à les rapprocher.

Pour les universités, le développement de la technologie, notamment l'intelligence artificielle, constitue un terrain fertile pour l'avancement de la recherche dans

plusieurs disciplines, mais il suscite également de nombreux défis, notamment du point de vue de l'éthique. En ce qui a trait à la formation, les universités devront être en mesure d'évoluer au diapason de la société, au fur et à mesure que les transformations sociétales et celles du monde du travail liées au développement des technologies créeront de nouveaux besoins. Plusieurs de nos universités d'ailleurs ont déjà pris ce virage, mais nous devons faire encore plus si nous voulons nous assurer d'un équilibre optimal entre les technologies et leurs impacts sociétaux.

1.1.4 Perspectives démographiques porteuses de transformations, de défis ou de conflits

La démographie mondiale connaît des transformations significatives.

- Le vieillissement de la population dans les pays occidentaux a des conséquences. Par exemple, la dotation des emplois est affectée par de nombreux départs à la retraite (dans plusieurs cas : sans remplacement des effectifs)⁵ – cependant, l'immigration, souvent des « jeunes », peut nous amener à nuancer ce constat. Par ailleurs, les coûts sociaux inhérents à ce vieillissement, au premier chef les coûts de santé, grèvent lourdement les finances publiques, ce qui réduit la capacité de financer d'autres services publics tout aussi essentiels, dont l'éducation à tous les ordres d'enseignement.
- On constate des émigrations massives, dues soit aux changements climatiques qui rendent et qui rendront, s'ils se poursuivent, de plus en plus de pays inhabitables, soit aux inégalités accrues des niveaux de vie à l'échelle mondiale, qui poussent de plus en plus de personnes à fuir vers les pays occidentaux⁶.
- Dans les pays occidentaux, la diversification ethnique, culturelle et religieuse du fait de l'immigration produit des tensions entre les populations natives et les nouvelles personnes arrivantes⁷. À cet égard, les universités québécoises ont un rôle de plus en plus grand à jouer dans l'analyse rigoureuse des faits, dans la compréhension de ces phénomènes et dans la recherche de solutions pour favoriser une inclusion plus harmonieuse.

Le Québec, pour sa part, présente des caractéristiques démographiques également porteuses de défis en termes de formation.

- Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la population générale, qui se situait à 8,5 millions en 2019, atteindra 9,0 millions en 2029

⁵ <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/vieillessement.pdf>;
https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/files/documents/2020/Jan/un_2019_worldpopulationageing_report.pdf

⁶ http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/RAP_Tendances_migrations_2017_2018.pdf

⁷ <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/cri/diversite/Diversite-canadienne-special-quebec.pdf>;
<http://www.economistesquebecois.com/files/documents/1g/50/gilles-grenier.pdf>

(+ 5,9 %) et 9,2 millions en 2034 (+ 8,2 %)⁸. L'Institut n'anticipe aucune baisse de la population québécoise sur un horizon prévisible. Ces données ne tiennent toutefois pas compte des apports de l'immigration, qui ont surtout un impact sur le nombre de personnes plus jeunes⁹.

- Les mouvements d'immigration au Québec sont susceptibles d'être affectés par le réchauffement climatique, qui rendra certaines régions de la planète inhabitables, ainsi que par la détérioration de l'économie qui peut en découler.
- Au cours des prochaines décennies, l'immigration aura certainement un impact sur l'enseignement universitaire. En raison de la diversité des populations immigrantes sur le plan de l'éducation et de leur situation professionnelle réelle ou souhaitée, des aménagements pourraient être requis en ce qui a trait à la durée de la formation souhaitée, aux prérequis établis, etc.

1.1.5 Difficulté de prévoir l'évolution de la mondialisation

Il est difficile de prévoir l'évolution de la mondialisation. Avant même la pandémie de 2020, la montée des populismes, la réaffirmation des formes de protectionnisme, l'affaiblissement de l'Union européenne et des États-Unis sur l'échiquier mondial et la montée des économies émergentes (Chine, Inde, Russie, Brésil) semblaient ralentir le mouvement.

Quoi qu'il advienne, la mondialisation a déjà apporté des transformations profondes et constitue vraisemblablement une tendance de fond qui demeure active.

- La mondialisation économique s'est manifestée notamment par le développement continu d'accords de libre-échange englobant de vastes ensembles géographiques, et elle s'approche de domaines tels que l'éducation ou la culture. Des tendances protectionnistes s'y opposent.
- Les transformations des relations économiques entre les États produisent aussi bien une poussée structurelle vers l'intégration politique accrue des nations dans une entité plus vaste, comme en Europe, qu'une remise en cause des ensembles ainsi créés.
- L'inégalité croissante de richesse entre les nations et à l'intérieur des nations s'accompagne de mouvements migratoires de populations à la recherche d'un meilleur niveau de vie (mouvements dont on ne peut présumer de l'impact). Ces migrations pourraient, à moyen et long termes,

⁸ https://www.stat.gouv.qc.ca/jeunesse/statistiques/population/pyramide_ages.htm

⁹ Rappelons que l'Institut de la statistique du Québec prévoyait en 2003 (Roy, L., 2007) que la population du Québec atteindrait 8 millions d'habitants en 2019. La population actuelle étant de 8,5 millions, l'erreur sur la mesure de l'Institut de la statistique du Québec sur 15 ans est importante. Les 500 000 personnes additionnelles remplissent essentiellement les rangs des groupes d'âge les plus jeunes. Avec la présente crise migratoire, il est vraisemblable de penser que sur un horizon similaire, les prévisions de l'Institut pourraient être nettement plus élevées (au moins une erreur sur la mesure équivalente à celle des 15 années précédentes) et avoir un effet important sur la demande éducative.

avoir des effets sur les populations étudiantes de certaines nations, dont le Québec.

- Sur le plan culturel, la mondialisation suscite des tensions entre une culture de plus en plus globalisée et homogénéisée, d'une part, et des réactions de valorisation des cultures nationales et de leurs particularismes, d'autre part.
- La mondialisation pousse les universités vers un marché mondial marqué par la concurrence et par l'incitation à créer de forts pôles institutionnels regroupant des établissements. Les universités subissent (mais alimentent aussi) des évaluations et des classements par des entreprises (médiatiques, notamment) qui s'habilitent elles-mêmes et se jugent compétentes pour ce type d'analyses fondées sur des méthodes contestées, le plus souvent en langue anglaise et selon un modèle typiquement étatsunien. Cette pratique appelle un examen critique. Cependant, cela ne devrait pas pousser les universités à accroître encore la concurrence qu'elles entretiennent entre elles, mais plutôt les inciter à établir des collaborations de façon à mieux faire face à la compétition internationale. Nos universités font déjà partie de grands réseaux internationaux, mais il faudra faire davantage en nous assurant qu'elles dirigent de plus en plus ces réseaux.
- Enfin, la communauté universitaire internationale s'est fixé comme objectif, dans la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche¹⁰, entérinée par les organismes subventionnaires fédéraux et par les Fonds de recherche du Québec, d'abandonner l'usage prépondérant du facteur d'impact et du classement biométrique, et de considérer d'autres facteurs tout aussi importants. À cet égard, le libre accès aux publications scientifiques et la science ouverte seront les prochains grands enjeux, et les universités québécoises doivent être des leaders mondiaux en la matière. Ce sont ces autres indicateurs qui aideront le Québec à établir des cibles susceptibles de guider les transformations universitaires à venir.

1.1.6 Tendances sociétales et culturelles

Une variété de tendances et de préoccupations sociétales et culturelles s'affirme, particulièrement dans les sociétés occidentales développées, et elle marque l'évolution des nations.

- Les populations sont exposées à une surabondance d'informations véhiculées par les technologies numériques et générées par les sources les plus diverses, souvent peu ou pas vérifiées.
- On assiste à l'émergence de discours mettant de l'avant des « faits alternatifs » ou remettant en cause les savoirs scientifiques constitués par ce que leurs promoteurs décrivent comme des « théories alternatives » (p. ex. : rejet de la vaccination, climato-scepticisme, etc.).
- Ce scepticisme vis-à-vis des sources traditionnelles d'information s'accompagne de remises en cause des corps scientifiques, des ordres

¹⁰ <https://sfdora.org/read/fr/>

professionnels, des médias, des administrations publiques etc. L'histoire offre des exemples de contestations des autorités qui ont conduit à des progrès, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut savoir distinguer entre les deux situations pour ne pas encourager des discours régressifs qui favorisent l'émiettement de la société en sous-groupes. De tels discours pourraient résulter la contestation de toute autorité, y compris celle des œuvres artistiques, des faits et des certitudes scientifiques, au nom d'intérêts particuliers.

- On observe, par ailleurs, un dédoublement des établissements publics et officiels d'enseignement par des pratiques telles que l'instruction primaire et secondaire à la maison, ou encore, des « universités » d'entreprises décernant des « reconnaissances de formation » qui sont parfois préférées aux diplômes officiels aux fins d'embauche.
- Le numérique fait en sorte que des entreprises peuvent concevoir et diffuser largement des contenus éducatifs échappant à une évaluation et à une validation par les mécanismes auxquels sont soumis, quant à eux, les établissements d'enseignement et notamment les universités.
- Les sociétés se fragmentent en groupes particuliers et minoritaires de plus en plus diversifiés sur le plan identitaire, ce qui est susceptible d'affecter la cohésion sociale, fondée sur des lieux communs.
- On assiste à un accroissement de la « rectitude politique » influençant les discours publics et les débats de société, et imposant des formes de censure. Ces phénomènes atteignent les universités, dont elles commencent même à perturber la fonction capitale d'espace de libre débat. En conséquence, l'université a le devoir de s'inscrire dans ces discours pour nourrir les réflexions et aider à distinguer ce qui relève de l'exercice de la liberté d'expression, ce qui n'en est pas et ce qui représente plutôt une forme de censure.
- On observe des comportements très militants d'inspiration religieuse fondamentaliste remettant en cause la laïcisation des sociétés et les législations en découlant (p. ex. : mariage homosexuel, avortement, interdiction des mutilations génitales, aide médicale à mourir).

1.2 Tendances affectant particulièrement les universités

À ces tendances générales qui touchent les universités s'ajoutent des tendances qui leur sont spécifiques.

1.2.1 Transformation de la recherche, démocratisation et accessibilité des savoirs

La recherche universitaire change, et il en va de même de la démocratisation des savoirs qu'elle produit.

- Une complexité croissante et une convergence des problématiques au niveau mondial poussent vers l'alignement des politiques scientifiques autour de grandes initiatives internationales et intersectorielles.
- La dynamique du savoir se transforme en se centrant davantage sur des objets de recherche et sur une intensification des interactions entre les disciplines.
- Il y a une nécessité de plus en plus reconnue du décloisonnement des secteurs de recherche par une multiplication des échanges entre les disciplines en vue de maximiser les retombées positives de l'intersectorialité. Cette tendance mondiale conduit à mettre en place des équipes multidisciplinaires se réunissant autour d'objets d'études dans le but de produire des recherches à fort impact économique, social ou culturel.
- Les collaborations entre collèges et universités en recherche sont des pratiques de plus en plus courantes. Les établissements d'enseignement supérieur s'associent davantage pour mettre en place des initiatives interordres, mais aussi valoriser la fécondité d'une telle synergie entre les communautés collégiale et universitaire, à la fois pour les personnes et les établissements en cause et pour la société québécoise.
- Il y a une accélération des mises en réseau, des collaborations entre les chercheurs de nationalités, de cultures et de traditions scientifiques différentes à la suite de la multiplication des environnements numériques, des sources et des canaux d'information, ce qui contribue à une amplification des savoirs en circulation.
- On valorise de plus en plus des approches fondées sur le partenariat, la mobilisation des savoirs et des compétences, la cocréation et la recherche participative menée dans une perspective de bénéfices mutuels pour les parties prenantes (coapprentissage, coélaboration de projets, etc.).
- La participation croissante des parties prenantes du terrain et des citoyens à la définition des besoins de connaissances, des problématiques de recherche et du processus même de recherche est davantage valorisée.
- Le mouvement en faveur de la science ouverte, lequel se fonde sur la nécessité d'atteindre une plus grande équité dans l'accès aux savoirs scientifiques et de contribuer à la littérature scientifique citoyenne, se développe de plus en plus énergiquement.

- On constate une multiplication des efforts des chercheuses et chercheurs dans le déploiement de stratégies de diffusion destinées à accroître l'impact de leurs travaux. Toutefois, ces activités ne sont pas nécessairement prises en compte par les agences de financement ou dans les processus d'évaluation déterminant l'avancement de la carrière.

1.2.2 Préoccupations relatives à la liberté académique

Depuis longtemps, la liberté académique constitue aux yeux des communautés universitaires à la fois une valeur centrale et une condition essentielle d'accomplissement de leur mission.

En ce XXI^e siècle, la liberté académique demeure tout aussi nécessaire que pendant les siècles antérieurs. Sa protection revêt même une certaine urgence à cause de l'économisme ambiant, qui menace de tout soumettre à ses lois. De plus, les phénomènes suivants peuvent faire craindre une précarisation significative de cette liberté.

- Une tension croissante entre les diverses conceptions de l'université : académique (valorisation du savoir et de la liberté universitaire); service public (vue comme partie prenante de la société et source de progrès); entrepreneuriale (jugée à l'aune de sa contribution au développement économique); organisation apprenante (basée sur la multiplication des lieux de savoir et des stratégies de décloisonnement des divers savoirs qui circulent dans la société). À cet égard, le gouvernement du Québec a formulé un énoncé de vision reconnaissant explicitement l'université comme un service qui contribue au développement social, culturel et économique. Cet énoncé implique que l'enseignement et la recherche universitaires concourent à l'intérêt de toutes et de tous et que, à ce titre, l'État doit en favoriser la liberté et l'accès.
- La survalorisation de l'aspect « pratique » de certains résultats de recherches universitaires met en cause la recherche théorique ou fondamentale. Or, c'est celle-ci qui produit des résultats améliorant la formation même dans des domaines dits pratiques. À titre d'exemple, les progrès de la médecine ou du génie sont tributaires de la vigueur de la recherche fondamentale dans de multiples disciplines. Par ailleurs, nombre de retombées sont le résultat, imprévisible au moment de leur émergence, de découvertes en apparence purement théoriques.
- La priorisation par choix politique de certains domaines de recherche susceptibles d'avoir des impacts immédiats sur la société risque de marginaliser des domaines tout aussi capables de produire des bienfaits pour la société soit à plus long terme, soit sur le moment pour le bien-être des personnes. Une vision utilitariste de la science peut sous-estimer l'apport des sciences sociales et humaines, des arts et lettres, et priver les sociétés de l'apport de ces secteurs à la solution des problèmes et à la formation de la relève.
- Des courants de pensée peuvent limiter la liberté académique en obligeant à présenter des « théories alternatives » comportant des hypothèses

généralement acceptées par les communautés scientifiques. Ces hypothèses ont des caractéristiques bien précises : l'observation des phénomènes, la formulation d'une hypothèse explicative, l'expérimentation de cette hypothèse, la publication des résultats de l'expérimentation, la discussion par les pairs, la possibilité de reproduction de l'expérimentation de l'hypothèse, la remise en cause de l'hypothèse si la reproduction de l'expérience conduit à des résultats différents. Toutes ces caractéristiques font défaut aux « théories alternatives ».

- La liberté académique peut être brimée par les attentes de groupes particuliers au nom de valeurs extra-universitaires.

1.2.3 Préoccupations relatives à l'autonomie universitaire

Depuis longtemps aussi, l'autonomie institutionnelle constitue aux yeux des communautés universitaires à la fois une valeur centrale et une condition essentielle d'accomplissement de la mission universitaire.

En ce XXI^e siècle, plusieurs phénomènes suscitent des préoccupations au sujet de l'autonomie universitaire. On peut citer les trois groupes suivants en particulier.

- De nombreux encadrements législatifs, réglementaires, administratifs et gouvernementaux, de toute nature et sur toute espèce de matière, qui interdisent ou obligent, selon les cas, y compris pour des choix politiques n'ayant pas de liens nécessaires ou intrinsèques avec les activités universitaires, peuvent réduire l'autonomie des universités.
- La complexité, l'ampleur et le caractère détaillé de l'imputabilité imposés aux universités peuvent aussi compromettre l'autonomie de gestion des établissements et perturber la gestion collégiale généralement pratiquée dans les universités; le financement et la reddition de comptes exigés à juste titre par l'État doivent en toutes circonstances être déterminés de façon à ne pas mettre en péril l'autonomie universitaire.
- Les exigences de *lobbies* ou de groupes d'intérêt de tous genres, soit internes, soit externes, voulant subordonner la gestion universitaire à des impératifs externes autres que les exigences liées à la liberté académique et à des pratiques telles que l'évaluation par les pairs, représentent des menaces certaines à l'autonomie de gestion des universités.

1.2.4 Défis relatifs à l'équilibre entre les revenus et les dépenses

Partout, les universités doivent composer avec plusieurs défis en ce qui a trait à leur gestion financière.

- De manière générale, les coûts de fonctionnement iront en s'accroissant, qu'il s'agisse des traitements des différents personnels, de l'encadrement et du soutien adaptés des populations étudiantes ou de dépenses inévitables sur le plan des équipements scientifiques, informatiques, documentaires, de leur entretien et de leur remplacement.
- Les revenus de sources gouvernementales sont exposés aux aléas du cycle de richesse de ces dernières et particulièrement de leurs choix politiques.

- La capacité des universités d'accroître leurs revenus autonomes, en premier lieu les droits de scolarité, est également limitée soit par décision gouvernementale, soit pour des raisons liées à la capacité de payer ou à l'endettement de la population étudiante.
- La capacité des universités de générer des revenus par la voie de la philanthropie n'est pas uniforme; certaines disposent de fonds de dotation substantiellement supérieurs, ce qui leur procure des avantages importants en termes de recrutement et de rétention des professeures et professeurs, d'aide financière aux étudiantes et étudiants, et d'acquisition des équipements nécessaires aux activités universitaires.
- En raison des conditions évoquées ci-dessus, l'ajustement des revenus et des dépenses constitue un défi important et permanent pour les universités.

1.2.5 Impacts du numérique

La tendance générale de civilisation que constitue le déploiement du numérique se répercute dans la vie et l'activité universitaires. À notre époque, les instruments essentiels et les plus actuels du travail universitaire correspondent au numérique, ce qui annonce de multiples défis.

- Le numérique impose des transformations, et en particulier en cette période de pandémie, dans les pratiques universitaires d'enseignement, de recherche et de création, ainsi que de partage et de circulation des connaissances.
- Les instruments numériques entraînent de nouvelles modalités de fonctionnement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion. Certaines de ces modalités peuvent cependant avoir des effets négatifs auxquels l'université se doit de prêter attention.
- Le développement accéléré du numérique et l'obsolescence souvent rapide des équipements universitaires imposent des dépenses croissantes.
- La généralisation du numérique doit permettre en particulier de soutenir le développement d'une formation à distance de grande qualité dans les universités québécoises.
- Une grande variété d'innovations numériques, où le Québec a déjà réussi à s'assurer une place de choix au niveau international, tels l'intelligence artificielle, les arts numériques et les jeux vidéo, sans oublier les effets spéciaux, les spectacles urbains et le multimédia, sont aussi porteuses de changements potentiels dans la vie des universités.
- La pandémie de la COVID-19 a démontré que les universités québécoises pouvaient agir vite et bien en termes d'innovations numériques et éducatives.

1.2.6 Diversification des effectifs étudiants

Le profil des effectifs étudiants se transforme et se diversifie de manière très marquée.

- Les universités accueillent des effectifs étudiants caractérisés par une diversification croissante¹¹.
- L'idéal de la démocratisation des études universitaires concourt à cette diversification en même temps qu'il crée des obligations nouvelles pour les établissements.
- Les femmes, longtemps minoritaires dans les établissements d'enseignement supérieur, sont plus nombreuses à s'inscrire à temps plein aux différents cycles et y sont désormais majoritaires – à l'exception du doctorat, où une quasi-parité est constatée dans les inscriptions à temps plein, encore qu'il subsiste des écarts selon les domaines disciplinaires¹².
- La proportion des étudiantes et des étudiants vivant des contraintes particulières, notamment celles et ceux en situation de handicap et les adultes en réorientation professionnelle, a augmenté de façon importante ces dernières années dans la population universitaire.
- Les conditions personnelles de vie des étudiantes et des étudiants sont très diverses : parentalité, monoparentalité, obligation de travailler, volonté d'alterner études, travail et voyages, etc. La pluralité de ces parcours exige de la flexibilité de la part des établissements universitaires.
- Plusieurs groupes diversifiés de personnes dont les expériences de scolarisation et les acquis culturels sont différents de ceux de la majorité et peuvent constituer un handicap de départ, s'engagent dans les études universitaires : minorités ethniques et religieuses, autochtones, étudiantes et étudiants internationaux, etc.
- La diversification de la composition des effectifs étudiants s'accompagne d'une diversification des besoins, des attentes et des objectifs de formation, et les universités doivent trouver des manières de répondre à cette situation. En particulier, elles doivent trouver les processus pédagogiques susceptibles de favoriser la réussite de personnes arrivant aux études avec des limitations ou des carences particulières, tout en donnant les moyens d'y parvenir à leurs enseignantes et enseignants, et leurs chercheuses et

¹¹ On en a pour preuve le nombre de diplômées et diplômés internationaux, qui est passé de près de 2 000 en 1998 à près de 12 000 en 2018. Voir : Données fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur la répartition du nombre total de diplômes émis pour les étudiantes et les étudiants internationaux, selon le domaine d'études, le sexe et la région administrative de l'organisme de diplomation, pour les années civiles 1998 à 2018. Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU. Tableau qui figurera dans le cahier statistique accompagnant le document de réflexion et de consultation du Chantier sur l'université québécoise du futur.

¹² Voir les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les inscriptions selon le genre (tableau 1.2.2 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le sexe et le cycle des études, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019. Tableau qui figurera dans le cahier statistique accompagnant le document de réflexion et de consultation du Chantier sur l'université québécoise du futur.

chercheurs. Les universités devraient aussi implanter d'autres mesures afin de mieux préparer les populations étudiantes au marché du travail. L'insertion socioprofessionnelle est une composante importante de la réussite.

1.2.7 Diversification des besoins, des modes et des milieux de formation

La diversification des besoins, des modes et des milieux de formation fait écho à la fois à la diversification des effectifs étudiants, à la nature changeante du travail et à l'impact du numérique sur les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, et aussi de travail dans la société.

- La disparité des besoins des étudiantes et des étudiants, notamment en ce qui a trait à la formation continue, constitue un enjeu pour le futur. Selon l'évolution du marché du travail, un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants pourrait s'orienter vers des formations relativement courtes, à diverses périodes de leur vie professionnelle, et ce, même dans des disciplines relativement ou complètement différentes de leurs disciplines initiales de formation.
- Le marché du travail exige de plus en plus de versatilité et d'adaptabilité, d'où l'importance d'un milieu de formation à la recherche qui prévoit des options collaboratives et multidisciplinaires. Le modèle de formation à la recherche tend ainsi à évoluer vers une formation personnalisée nécessitant l'acquisition de compétences non seulement spécifiques, mais transversales.
- Les besoins de formation de groupes étudiants de plus en plus diversifiés, couplés à l'évolution des savoirs et des besoins de la société, amènent une aspiration à la création de certains programmes d'études qui mettent en cause les découpages disciplinaires, départementaux et facultaires traditionnels et incitent à revoir, et dans certains cas à abandonner, des approches consacrées.
- Néanmoins, pour que les projets de formations « interdisciplinaires » aux cycles supérieurs soient fructueux, il est nécessaire que les étudiantes et les étudiants qui les envisagent démontrent une solide formation préalable dans une discipline donnée. En résumé : on ne peut faire de l'interdisciplinaire que si l'on maîtrise les préceptes d'une discipline en amont.
- Le secteur privé s'investit de plus en plus dans l'enseignement, en particulier universitaire, soit pour répondre à ses propres besoins de main-d'œuvre et de personnel cadre, soit pour développer de nouveaux marchés.

Cela a comme conséquences :

- Une concurrence nouvelle venant d'entreprises privées offrant des formations de haut niveau ou une collaboration inédite avec ces entreprises en termes de formation continue;
- Une dévaluation de la recherche fondamentale, à risque d'être de moins en moins subventionnée si l'État se montre trop sensible aux pressions en ce

sens, faute de répondre à des besoins immédiats et clairement identifiables, et une perte de contrôle collectif et institutionnel sur le contenu et la reconnaissance des diplômes;

- Une demande pour des formations courtes, professionnalisantes et pratiques pour répondre aux besoins de formation à l'interne de leurs employés.

1.2.8 Initiatives gouvernementales locales récentes

Outre les tendances générales et dans le cadre du survol des tendances affectant particulièrement les universités, il convient d'évoquer des initiatives récentes du gouvernement du Québec. Ces initiatives incluent, par exemple, les règles budgétaires applicables à ces établissements ou le projet de zones d'innovation. Dans une réflexion sur l'université du futur, ces initiatives, qui expriment des visions du gouvernement quant au rôle des universités ou aux orientations qu'il souhaite privilégier dans ses politiques à leur endroit, font partie des tendances influençant le devenir des établissements universitaires. On peut distinguer les quatre tendances suivantes.

- La réussite éducative en général, et en enseignement supérieur en particulier

La réussite éducative à tous les ordres est un enjeu central pour les nations, et ce, en particulier pour le Québec, où les francophones accusent encore des retards. Le groupe de travail sur l'université québécoise du futur (ci-après, le groupe de travail), à l'origine du présent document, note que le gouvernement du Québec invite les universités à concourir aux objectifs de diplomation et de rétention aux différents ordres retenus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans son plan stratégique de 2019. Ces cibles invitent les établissements – écoles, collèges et universités – à arrimer leurs propres plans stratégiques à celui du Ministère. Cela requiert notamment l'amélioration des pratiques éducatives dans les établissements postsecondaires et le développement de recherches pouvant y contribuer, à la lumière de courants de pensée selon lesquels la réussite éducative pourrait être facilitée par un meilleur arrimage avec les milieux de travail qui leur permettrait d'offrir davantage de formation en situation d'emploi.

- L'intensification des maillages entreprises-universités-société

Les communautés universitaires savent que les résultats de la recherche scientifique actuelle sont porteurs d'innombrables retombées dans tous les aspects de l'activité humaine. Leur potentiel pour améliorer leurs économies, la vie des sociétés, la qualité et la préservation de leur environnement, offre des possibilités considérables et inédites à ce jour. Nombre de ces résultats peuvent s'inscrire dans l'amélioration des pratiques et des organisations du travail au sein du monde industriel actuel et dans l'émergence de nouvelles entreprises; celles-ci sont susceptibles, dans de nombreux cas, d'aider la société, par exemple, à faire face aux changements climatiques actuels et à venir. Le groupe de travail prend note que ces perspectives requièrent un maillage plus important entre le milieu

universitaire et la société en général, incluant les entreprises du Québec. Il est acquis que ce maillage peut prendre un très grand nombre de formes autour des nombreux problèmes affectant la société québécoise.

Dans cette perspective, le groupe de travail prend note aussi que le gouvernement du Québec vient de créer une seule société de valorisation de la recherche académique, en fusionnant les trois sociétés précédentes et en dotant ce nouvel organisme de moyens financiers significatifs. Par ailleurs, les futures zones d'innovation devraient, quant à elles, s'attacher à promouvoir les liens entre les chercheuses ou chercheurs en milieu académique et la société, y compris les entreprises. Selon le modèle envisagé, ces zones sont appelées à devenir de réels milieux de vie intégrant toutes les facettes du monde du travail et de la société.

- L'internationalisation de l'enseignement supérieur francophone

L'appartenance du Québec à la francophonie mondiale doit se traduire par une plus intense internationalisation de l'enseignement supérieur francophone. La formule québécoise unique de collègue d'enseignement général et professionnel favorise des collaborations inédites en formation et en recherche avec les pays de la Francophonie, où n'existent pas d'institutions comparables. De même, les universités québécoises peuvent renforcer la pratique de la recherche en langue française et multiplier les échanges avec les établissements homologues de la Francophonie. Le gouvernement du Québec attache une importance critique à ce type de développement, car c'est avec le progrès de la langue française ailleurs dans le monde, notamment par l'internationalisation de l'enseignement supérieur francophone, que progresseront la vitalité et la force de la langue française au Québec. Dans cette perspective, l'implication du Québec dans l'Agence universitaire de la Francophonie présente un intérêt certain.

- La volonté de préserver et de promouvoir la réalisation des missions universitaires

Le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de réduire la reddition de comptes requise des universités sur le plan du volume et d'en améliorer la qualité et le suivi. Par ailleurs, par la création récente d'un ministère de l'Enseignement supérieur en juin 2020, il a exprimé son intention d'offrir au système universitaire de nouvelles possibilités d'échanges et de collaboration avec lui et, de ce fait, une approche nouvelle de la reddition de comptes.

Voilà un ensemble d'initiatives récentes du gouvernement du Québec que le groupe de travail juge nécessaire d'inscrire dans le cadre du présent chapitre consacré aux tendances de tous ordres, générales ou propres aux universités d'ici et d'ailleurs, qui influencent le devenir de l'institution universitaire et qu'il faut prendre en compte dans une réflexion et une délibération sur l'université du futur.

*

Telles sont les principales tendances lourdes qui affectent les universités et qui influencent leur devenir. C'est notamment à la lumière de ces grandes tendances que l'on doit s'interroger sur l'université québécoise du futur. Cette réflexion doit s'engager de manière plus concertée avec la société civile et nos gouvernements.

Par ailleurs, les tendances évoquées dans le présent chapitre ont des effets sur les conditions de l'organisation du travail des différents personnels des établissements universitaires, en raison notamment de la fragmentation des tâches, de la contractualisation, de la compétition, de l'augmentation des problèmes de santé mentale (p. ex. : épuisement professionnel), des responsabilités professorales accrues, du nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe, etc. Ces enjeux devront être débattus dans le cadre des relations entre les employeurs et les associations représentant leurs employées et employés.

2 Évolution du système universitaire québécois depuis la fin des années 1990 : quelques données-clés

Dans une réflexion sur l'université québécoise de l'avenir, il est nécessaire de porter un regard rétrospectif sur l'évolution récente du système universitaire québécois à la lumière de quelques données quantitatives. À cette fin, le groupe de travail propose, dans le présent chapitre, certaines données qui lui paraissent particulièrement parlantes concernant l'évolution du système universitaire québécois. Pour nourrir plus à fond la réflexion sur l'université du futur, il espère pouvoir publier, dans les prochaines semaines, un document statistique beaucoup plus développé couvrant la période des deux dernières décennies, lorsque les données sont disponibles, ou, à défaut, pour de plus courtes périodes.

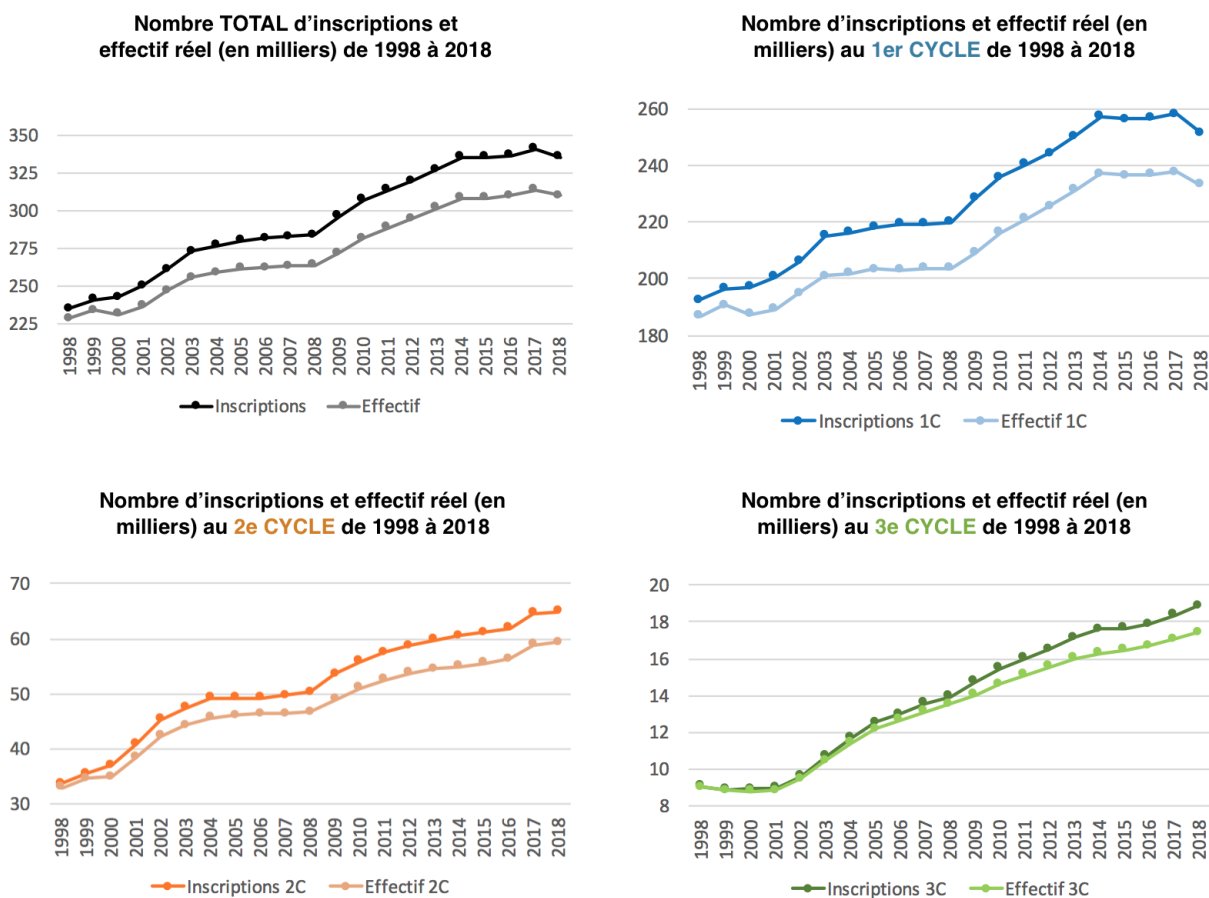
Dans les pages qui suivent, on trouvera quelques données rendant possible une certaine mesure de l'évolution du système universitaire québécois depuis la fin des années 1990.

2.1 FORMATION

Pour mesurer l'évolution de la formation entre 1997 et 2017, le groupe de travail a retenu deux variables : les inscriptions et la diplomation.

2.1.1 ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS¹³

Figure 1 : Répartition des étudiantes et des étudiants inscrits¹⁴ à l'université, selon le CYCLE des études et le SEXE au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019¹⁵



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

- Le nombre d'inscriptions (présenté en milliers) augmente de façon constante depuis 1998, pendant que l'écart entre les personnes inscrites et celles qui suivent leur formation (effectif) se creuse depuis les années 2000. Il est possible que cet écart reflète une diversité croissante de l'offre en formation universitaire, un contingentement en hausse

¹³ À partir des tableaux transmis par le MEES – Fichier : Data_Université Future.xlsx

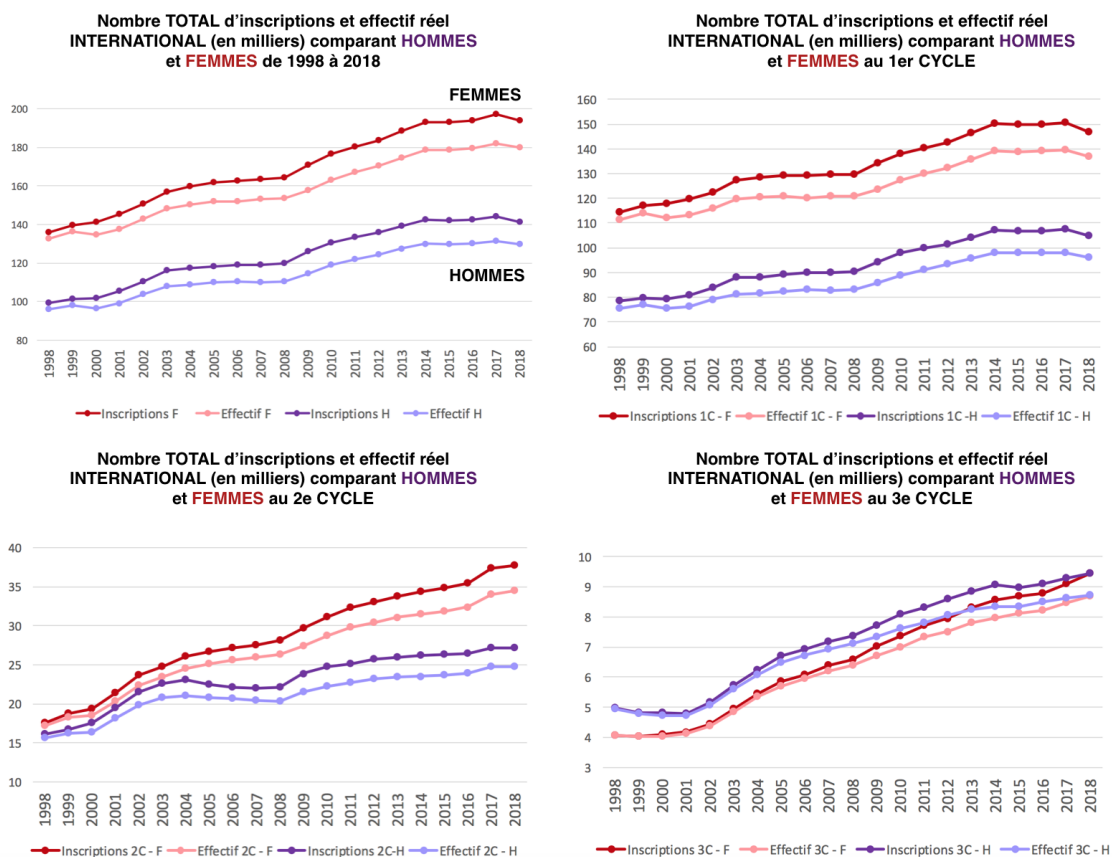
¹⁴ Le nombre correspond aux étudiantes et étudiants réguliers et libres, inscrits à temps plein et à temps partiel. Le MEES calcule l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP), ce qui correspond à la charge normale d'études, mesurée en unités de cours, d'une personne fréquentant une université à temps plein au cours d'une année universitaire. Cette charge est évaluée à 30 unités par année universitaire. Source : MEES, *Méthode de dénombrement de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein aux fins de financement*, décembre 2014, p. 5.

¹⁵ Nombre d'inscriptions et effectif réel pour les étudiantes et étudiants réguliers et libre inscrits à l'université. À partir du tableau 1.2.2 - *Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le sexe et le cycle des études, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019*

qui amène les étudiantes et les étudiants à soumettre de multiples inscriptions pour la même année, ou encore, une compétition plus grande entre les opportunités sur le marché du travail et la poursuite d'un parcours universitaire.

- L'augmentation du nombre d'inscriptions est observée à tous les cycles universitaires, mais elle est plus rapide pour les inscriptions aux 2^e et 3^e cycles (1^{er} cycle = 31 %; 2^e cycle = 93 %; 3^e cycle = 109 %).
- L'écart entre les personnes inscrites et celles qui suivent leur formation est apparu dès les années 2000 aux 1^{er} et 2^e cycles, mais seulement en 2009 au 3^e cycle.
- L'effectif étudiant au 1^{er} cycle entre 1998-1999 et 2018-2019 augmente et passe de 186 752 à 233 169, soit une hausse de 25 %.
- L'effectif étudiant au 2^e cycle augmente lui aussi sur la même période, passant de 32 895 à 59 266, soit une hausse de 80 %.
- On observe la même tendance à la hausse pour l'effectif étudiant au 3^e cycle, passant de 9006 à 17 429, soit une hausse de 94 %.

Figure 2 : Répartition des étudiantes et des étudiants inscrits¹⁶ à l'université, selon le SEXE, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019¹⁷



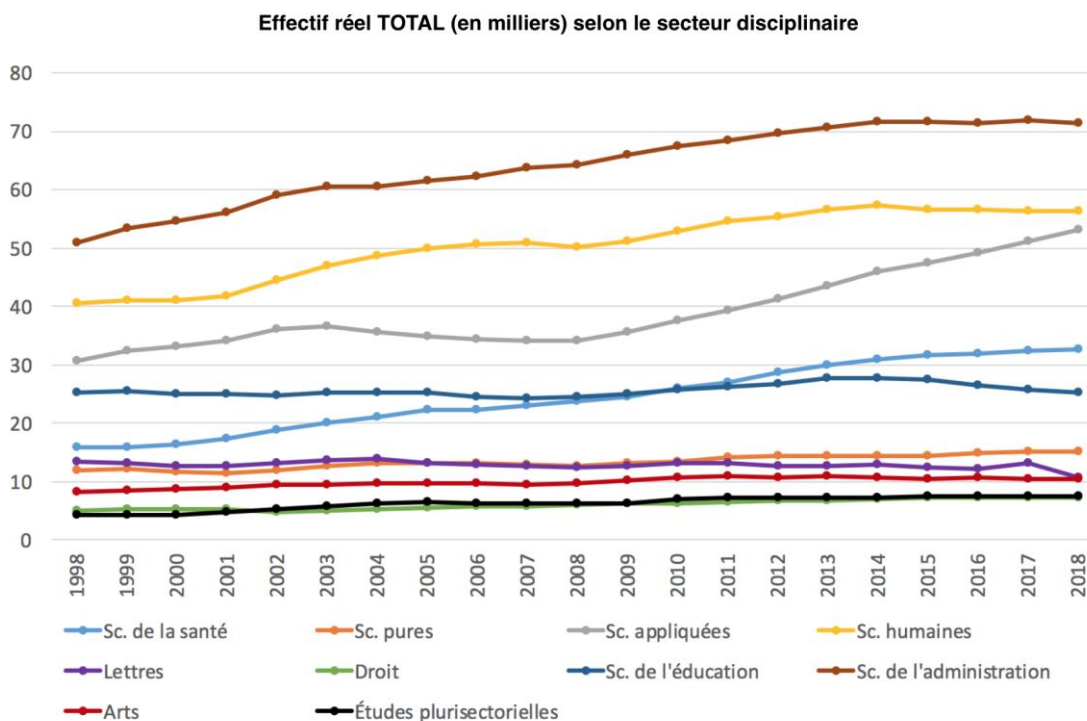
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

16 Voir note 3

17 À partir du tableau 1.2.2 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le sexe, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019

- Plus de femmes que d'hommes s'inscrivent au 1^{er} cycle et cet écart est constant depuis les 20 dernières années.
- En 1998, un nombre semblable d'étudiantes et d'étudiants s'inscrivaient pour poursuivre des études au 2^e cycle, mais depuis, de plus en plus de femmes choisissent de s'inscrire et l'écart se creuse chaque année.
- En 1998, plus d'hommes s'inscrivaient pour des études au 3^e cycle, mais depuis 2017, ce nombre est semblable à celui des femmes.

Figure 3 : Répartition des étudiantes et des étudiants inscrits¹⁸, selon le SECTEUR DISCIPLINAIRE au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019¹⁹



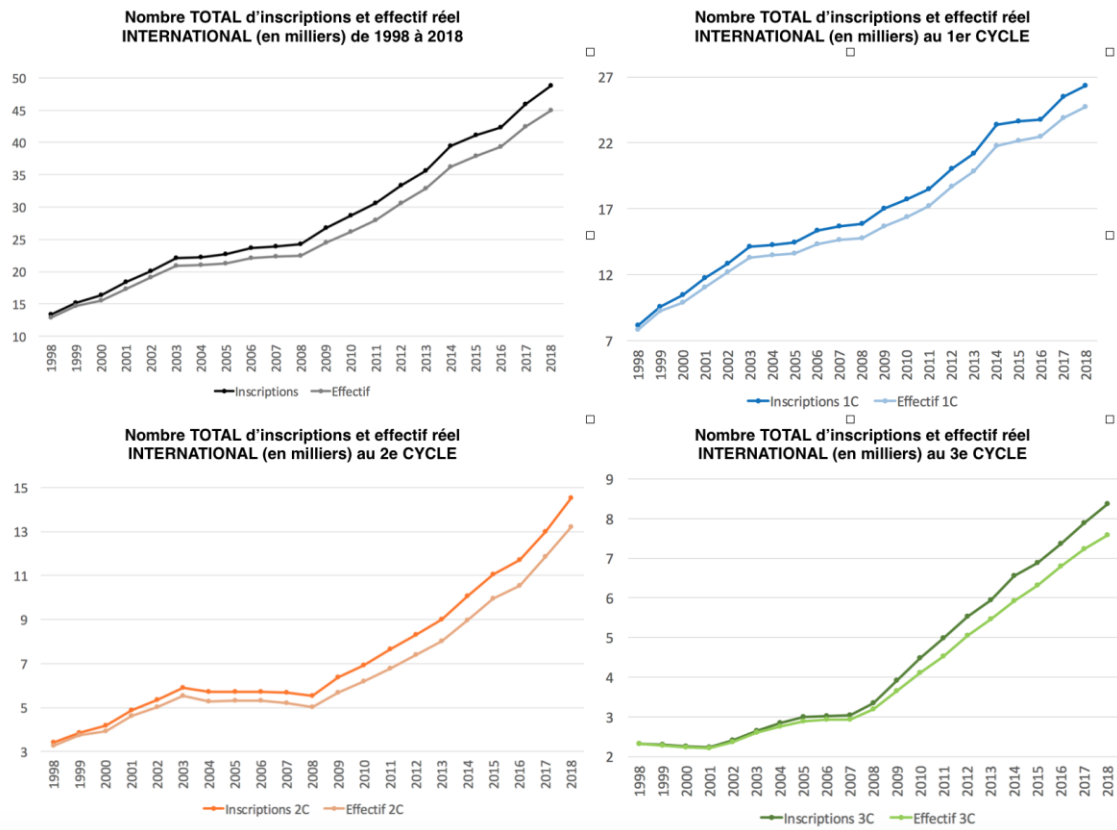
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

- Si la hausse de l'effectif étudiant est franche sur cette période, elle se traduit par ailleurs par une hausse variable des effectifs étudiants selon le secteur disciplinaire retenu, à l'exception des sciences de l'éducation, avec un effectif stable, et des lettres, où les effectifs sont en baisse, surtout dans la dernière année, passant de 13 438 à 10 769.
- Les secteurs disciplinaires qui accueillent le plus d'étudiantes et d'étudiants sont aussi ceux avec les plus fortes augmentations en termes d'inscriptions depuis 1998, notamment les sciences de l'administration, les sciences humaines, les sciences appliquées et les sciences de la santé.

¹⁸ Voir note 3

¹⁹ À partir du tableau 1.2.3 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le secteur disciplinaire, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019

Figure 4 : Le nombre TOTAL d'étudiantes et d'étudiants INTERNATIONAUX inscrits²⁰ à l'université pour les années 1998-1999 à 2018-2019²¹



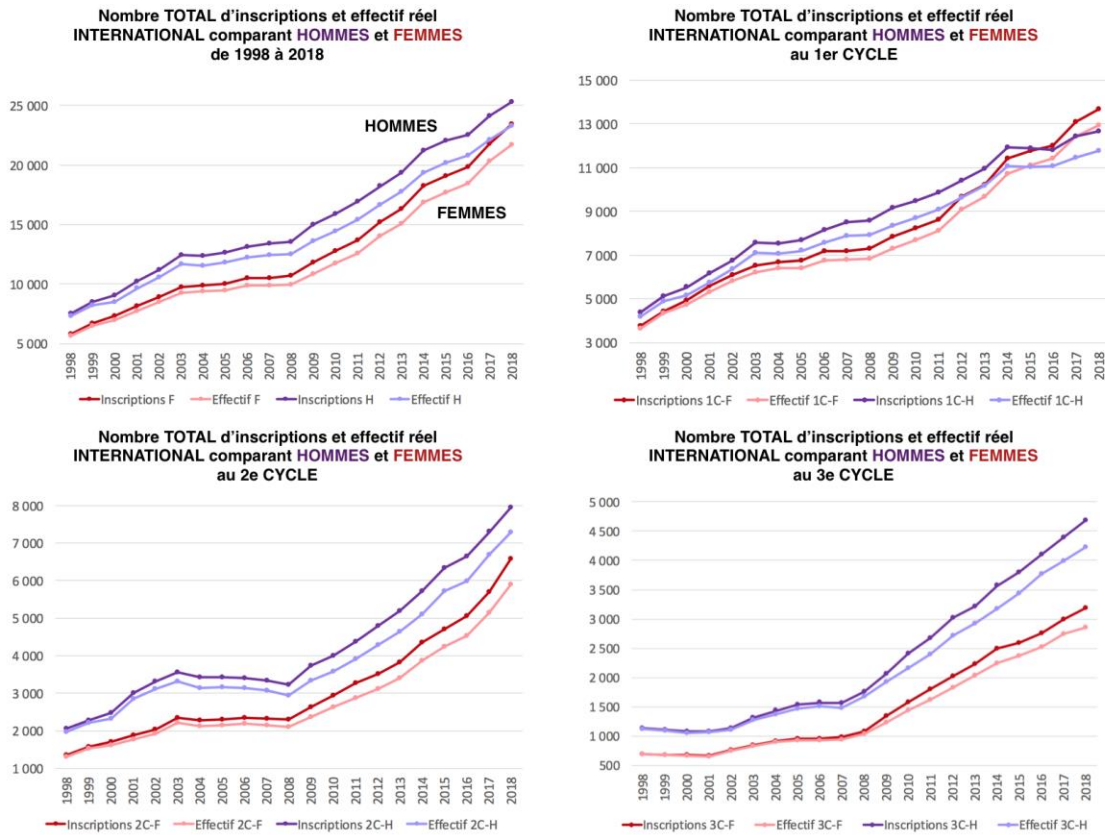
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

- Comme c'est le cas avec l'ensemble des étudiantes et des étudiants, le nombre d'inscriptions augmente de façon constante pour la communauté étudiante provenant de l'international depuis 1998, pendant que l'écart entre les personnes inscrites et celles qui suivent leur formation (effectif) se creuse depuis les années 2000. Il est possible que cet écart reflète une diversité croissante de l'offre en formation universitaire, un contingentement en hausse qui amène les étudiantes et les étudiants à soumettre de multiples inscriptions pour la même année, ou encore, une compétition plus grande entre les opportunités sur le marché du travail et la poursuite d'un parcours universitaire.
- L'effectif étudiant en provenance de l'international connaît une augmentation plus forte que l'effectif étudiant dans son ensemble avec une hausse de 248 % (12 943 à 44 983) comparé à 36 % (de 228 653 à 309 864); l'effectif étudiant aux 2^e et 3^e cycles connaît la croissance la plus rapide (1^{er} cycle : 7 856 à 24 704, 214 %; 2^e cycle : 3 277 à 13 192, 303 %; 3^e cycle : 1810 à 7087, 292 %).

²⁰ Voir note 3

²¹ À partir du tableau 1.2.2 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le sexe et le cycle des études, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019

Figure 5 : Répartition des étudiantes et des étudiants INTERNATIONAUX inscrits²² à l'université, selon le SEXE, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019²³



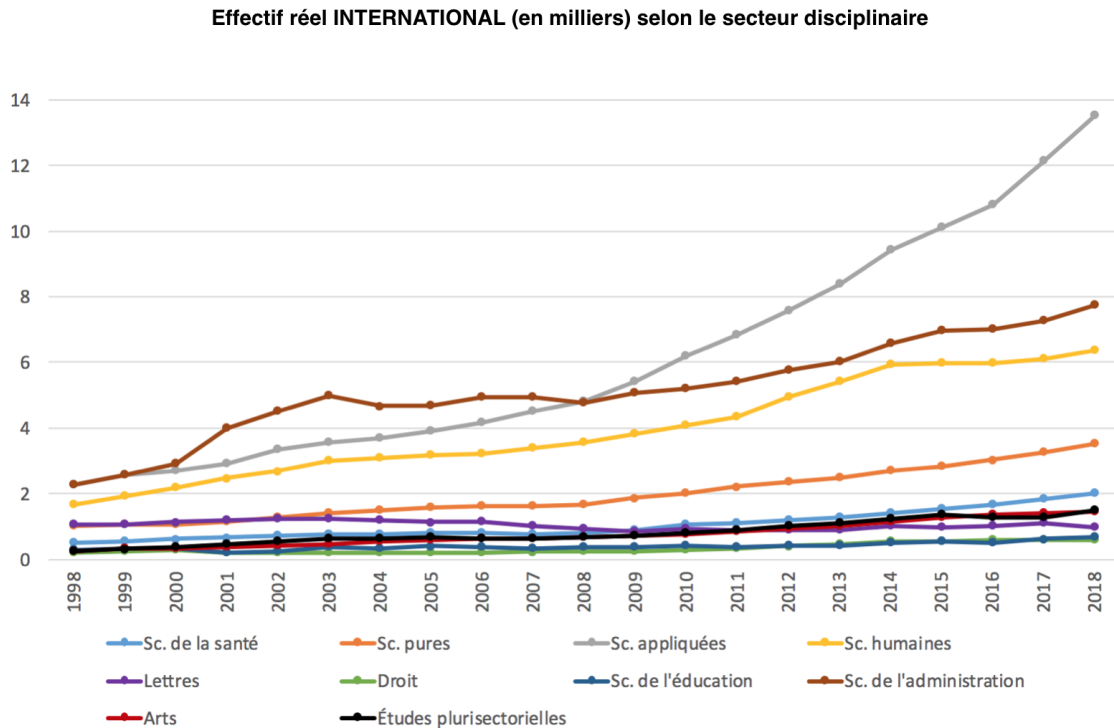
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

- Contrairement à l'ensemble des étudiantes et des étudiants, plus d'hommes provenant de l'international s'inscrivent à des études supérieures, à l'exception des inscriptions aux 1^{er} cycle (écart homme-femme de 1,17, 1,18 et 0,93 en 1998, 2008 et 2018 respectivement).
- Pour l'ensemble de l'effectif étudiant, l'écart homme-femme s'est réduit depuis 1998 pour atteindre une zone de parité en 2018, allant de 1,29 à 1,07 homme pour chaque femme suivant une formation. Cependant, cette tendance est due principalement au ratio homme-femme observé pour l'effectif étudiant au 1^{er} cycle (écart homme-femme de 1,15, 1,16 et 0,91 en 1998, 2008 et 2018 respectivement). Malgré une réduction de l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes aux 2^e et 3^e cycles provenant de l'international, la zone de parité est loin d'être atteinte, particulièrement au 3^e cycle (2^e cycle : écart homme-femme de 1,51, 1,39 et 1,23 en 1998, 2008 et 2018 respectivement; 3^e cycle : écart homme-femme de 1,63, 1,62 et 1,48 en 1998, 2008 et 2018 respectivement).

22 Voir note 3

23 À partir du tableau 1.2.2 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le sexe, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019

Figure 6 : Répartition des étudiantes et des étudiants inscrits²⁴, selon le SECTEUR DISCIPLINAIRE au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019²⁵



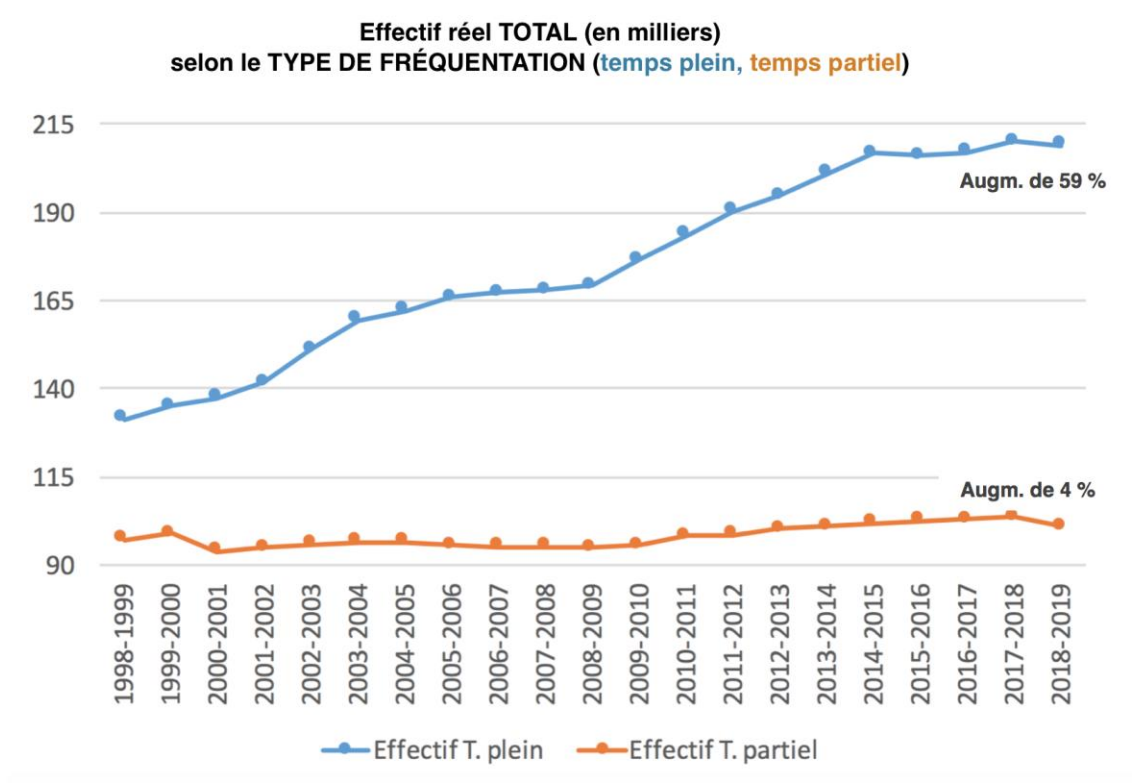
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

- Si cette hausse de l'effectif étudiant provenant de l'international est franche sur cette période, elle se traduit par une hausse des effectifs étudiants dans la moitié des secteurs disciplinaires retenus ou par un effectif stable dans les autres secteurs.
- Les secteurs disciplinaires qui accueillent le plus d'étudiantes et d'étudiants sont aussi ceux avec les plus fortes augmentations en termes d'inscriptions depuis 1998, notamment les sciences appliquées, les sciences de l'administration, les sciences humaines et les sciences pures.

24 Voir note 3

25 À partir du tableau 1.2.3 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le secteur disciplinaire, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019

Figure 7 : Répartition des étudiantes et des étudiants, selon le TYPE DE FRÉQUENTATION, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019²⁶



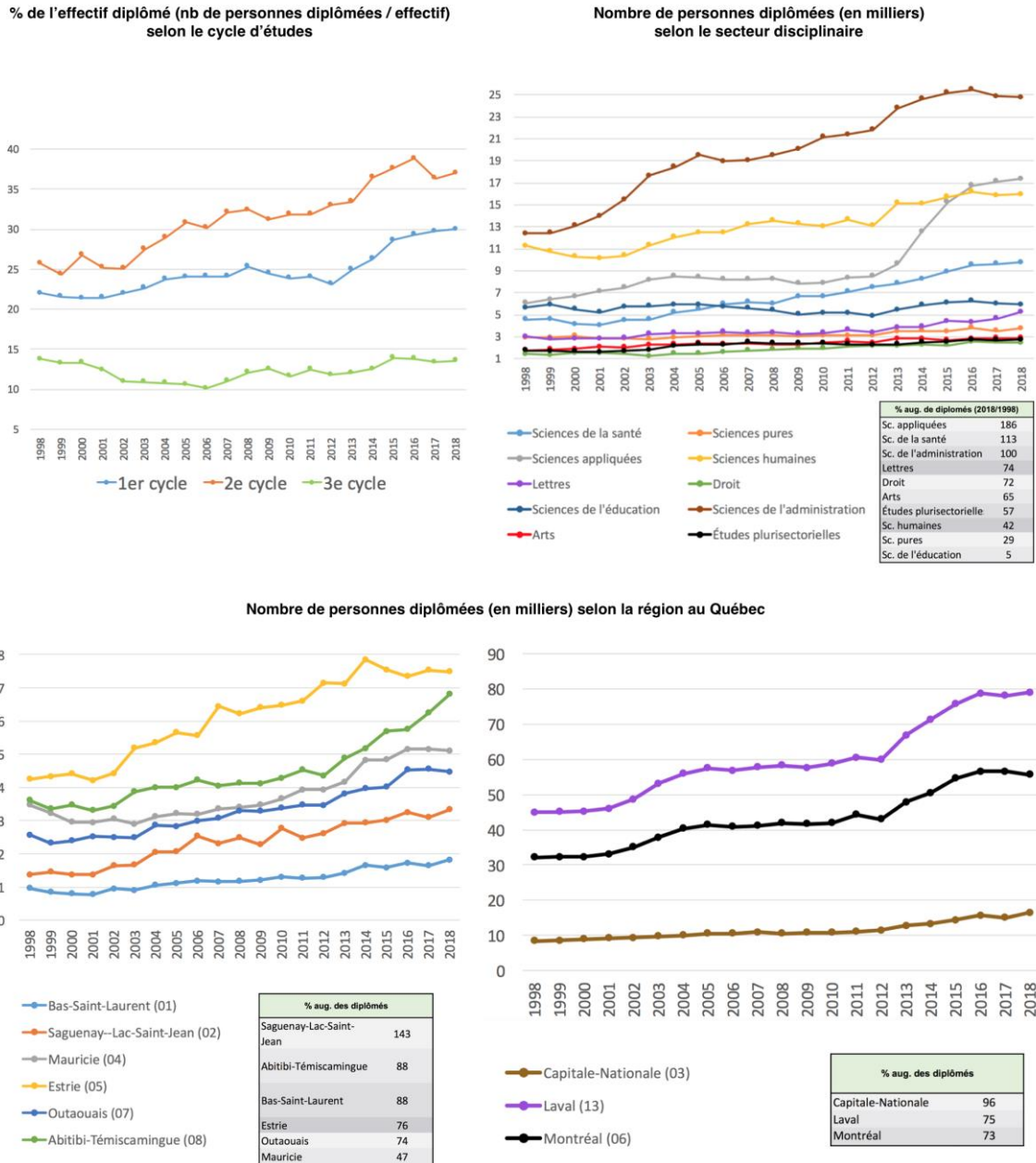
Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

- Depuis 1998, la population étudiante inscrite à temps plein dépasse toujours celle inscrite à temps partiel.
- Contrairement à l'augmentation d'inscriptions observée, tous types de fréquentation confondus, dans les 20 dernières années, le nombre d'inscriptions à des études à temps partiel est resté constant. Il est important de noter que les étudiantes et les étudiants internationaux doivent être à temps plein et que leur nombre n'influence donc pas l'effectif étudiant à temps partiel.

²⁶ Effectif réel des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université. À partir du tableau 1.2.5 - Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université, selon le type de fréquentation, au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMES OCTROYÉS²⁷

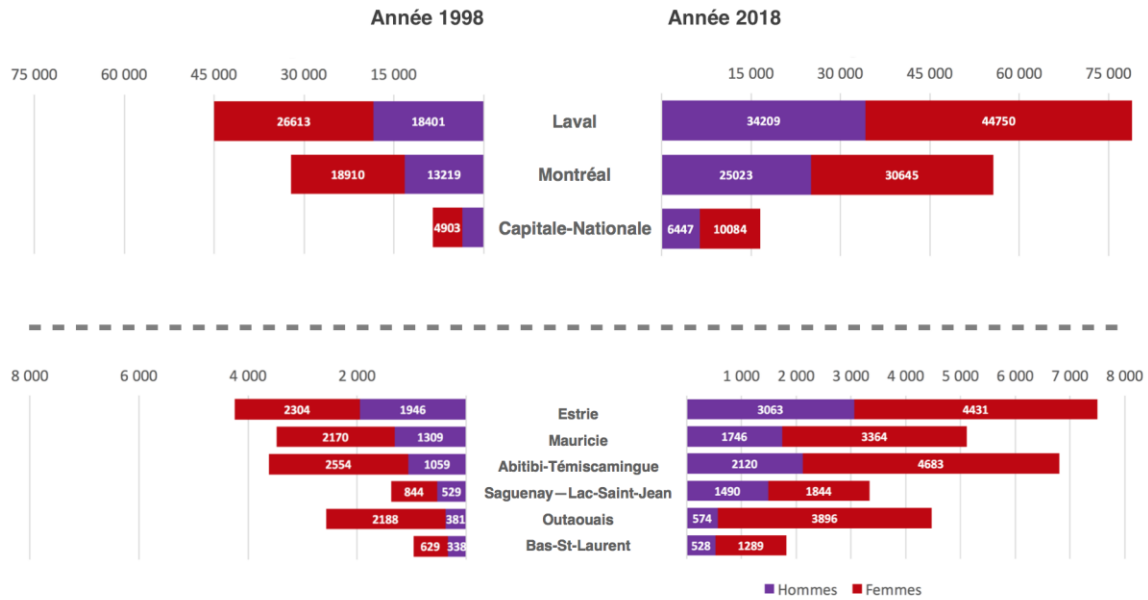
Figure 8 : Répartition du nombre total de diplômes émis, selon le CYCLE des études universitaires, le SECTEUR DISCIPLINAIRE, le SEXE et la RÉGION administrative de l'organisme de diplomation pour les années civiles 1998 à 2018²⁸



27 À partir des tableaux transmis par le MEES – Fichier : Data_Université Future.xlsx

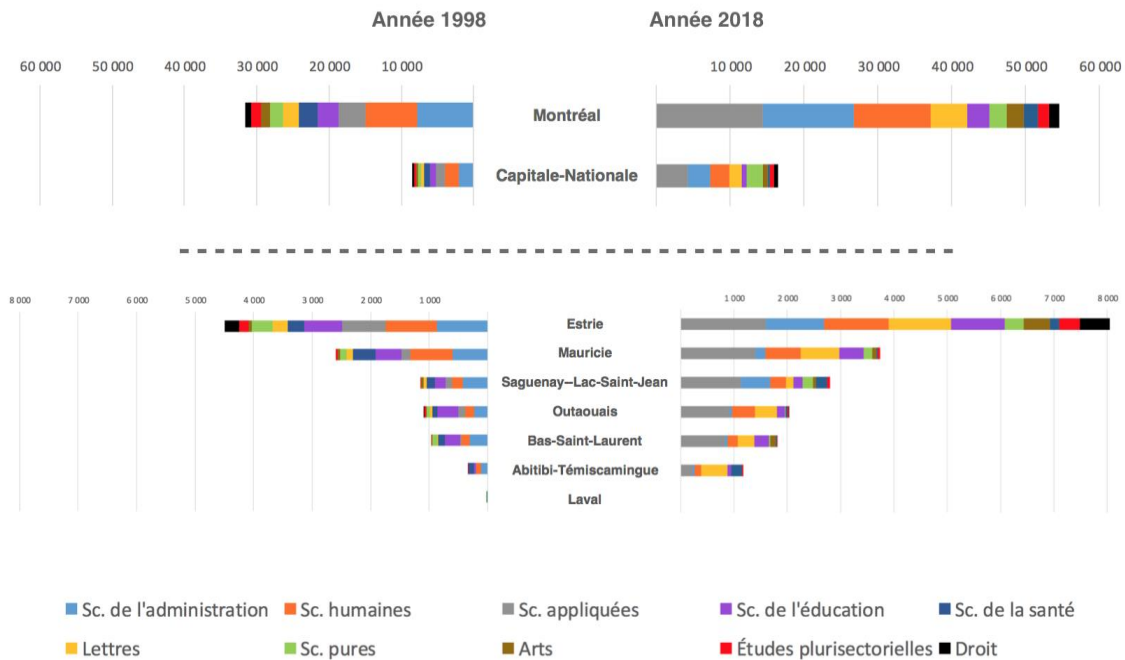
28 À partir des tableaux 1.3.1, 1.3.2 et 1.3.3 - Répartition du nombre total de diplômes émis, selon le cycle des études universitaires, le type de diplôme, le domaine d'études, le sexe et la région administrative de l'organisme de diplomation pour les années civiles 1998 à 2018

Le nombre de personnes diplômées selon la région du Québec comparant HOMMES et FEMMES en 1998 et en 2018



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

Le nombre de personnes diplômées selon la région du Québec et selon le secteur disciplinaire en 1998 et en 2018

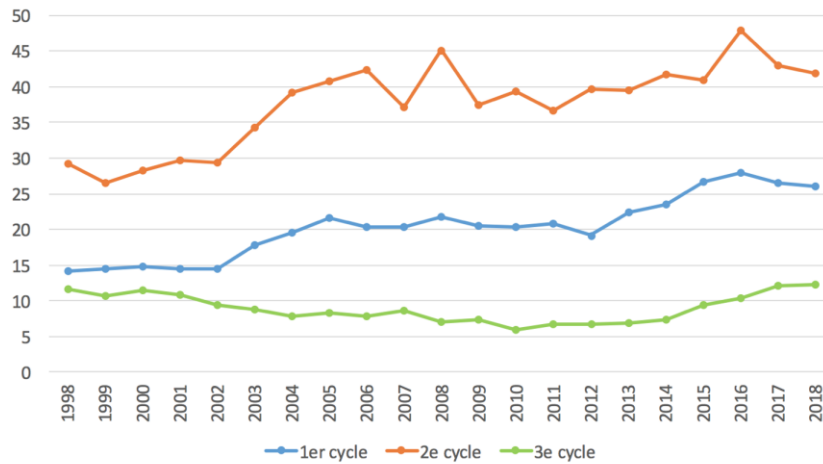


Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

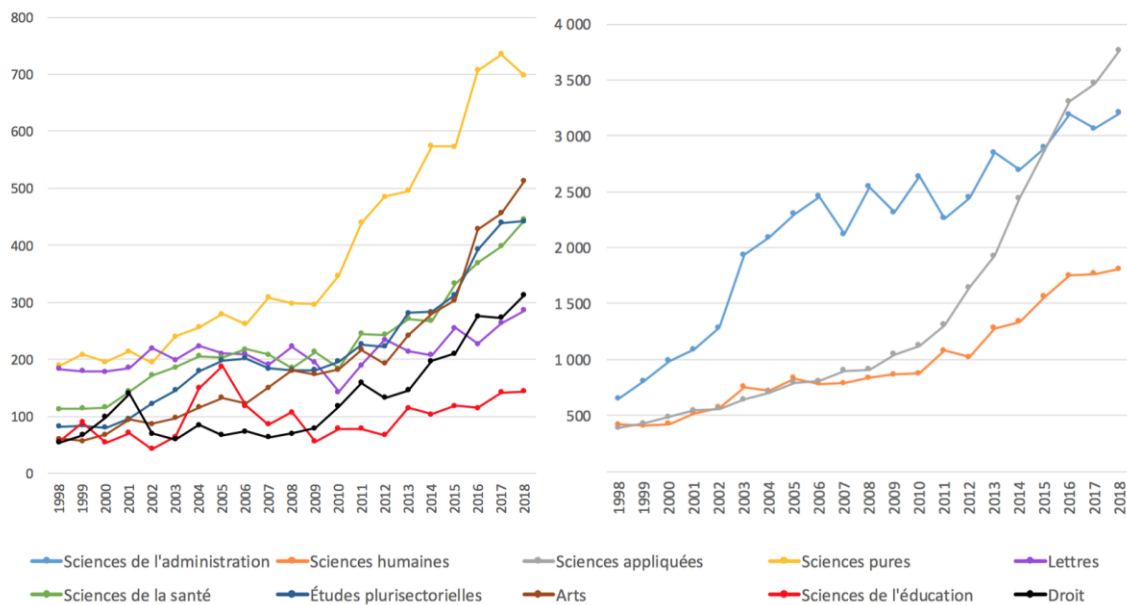
- La hausse du nombre des effectifs étudiants se traduit par une hausse des totaux de diplômes émis aux trois cycles de formation, passant d'un total de 50 781 en 1998 à 94 196 diplômes émis en 2018, soit une augmentation de 85 %.
- L'augmentation du taux de diplomation est particulièrement élevée au 2^e cycle, passant de 26 à 37 %, tandis que ce taux passe de 22 à 33 % au 1^{er} cycle et demeure stable à 14 % au 3^e cycle, malgré une légère baisse entre 2001 et 2014.
 - Malgré une hausse marquée du taux d'accès à l'enseignement supérieur, le Québec réussit moins bien par rapport à l'Ontario et au Canada quant à la proportion d'individus âgés de 25 à 34 ans qui détiennent un baccalauréat (24 % des Québécois, 27 % des Ontariens et 26 % des Canadiens en 2017). Source : Statistique Canada, Tableau 37-10-0130-0 + figure 9; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
 - Le Québec se classe 8^e au pays pour le nombre de nouveaux diplômés de niveau Ph. D. par millier de population de 25-34 ans. Source : KPMG. *Mobiliser, investir et tirer parti de la recherche publique : une stratégie gagnante pour le Québec*. Rapport préparé pour les Fonds de recherche du Québec, 21 novembre 2019.
- Le nombre de personnes diplômées a augmenté de 1998 à 2018 dans tous les secteurs disciplinaires, à l'exception des sciences de l'éducation (le nombre est demeuré constant).
- Des hausses marquées sont observées en sciences appliquées, sciences de la santé et sciences de l'administration.
- Le taux de diplomation a grimpé depuis 1998 dans les secteurs des lettres, des sciences appliquées, des sciences de l'administration, des arts et du droit alors qu'il est demeuré le même en sciences de l'éducation et en sciences de la santé et a chuté en sciences humaines, en sciences pures et en études plurisectorielles.
- Le profil hommes-femmes a peu changé depuis 1998 : les personnes diplômées en sciences appliquées étaient et demeurent en majorité des hommes alors que les personnes diplômées en sciences humaines, en sciences de l'éducation, en sciences de la santé, en lettres, en études plurisectorielles et en arts étaient et demeurent en majorité des femmes; les deux sexes sont représentés de façon égale en sciences de l'administration et en sciences pures depuis 1998.
- Le nombre de personnes diplômées est en hausse depuis 1998 à travers le Québec, sans exception, avec des augmentations (2018/1998) allant de 47 % (Mauricie) à 143 % (Saguenay–Lac-St-Jean). Les secteurs disciplinaires avec le plus grand nombre de personnes diplômées sont semblables d'une région à une autre. Les personnes diplômées étaient et demeurent des femmes en plus grande proportion partout au Québec, tant dans les grandes villes que dans les régions plus éloignées.

Figure 9 : Répartition du nombre total de diplômes émis pour les étudiantes et les étudiants internationaux, selon le CYCLE D'ÉTUDES, le SECTEUR DISCIPLINAIRE, le SEXE et la RÉGION administrative de l'organisme de diplomation, pour les années civiles 1998 à 2018²⁹

**% de l'effectif diplômé INTERNATIONAL
(nb de personnes diplômées / effectif) selon le cycle d'études**

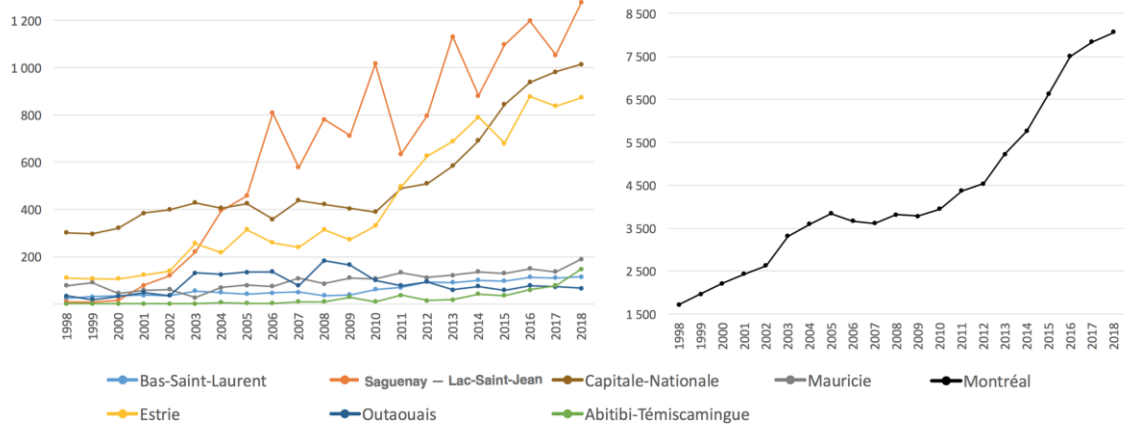


Le nombre de personnes diplômées DE L'INTERNATIONAL selon le secteur disciplinaire

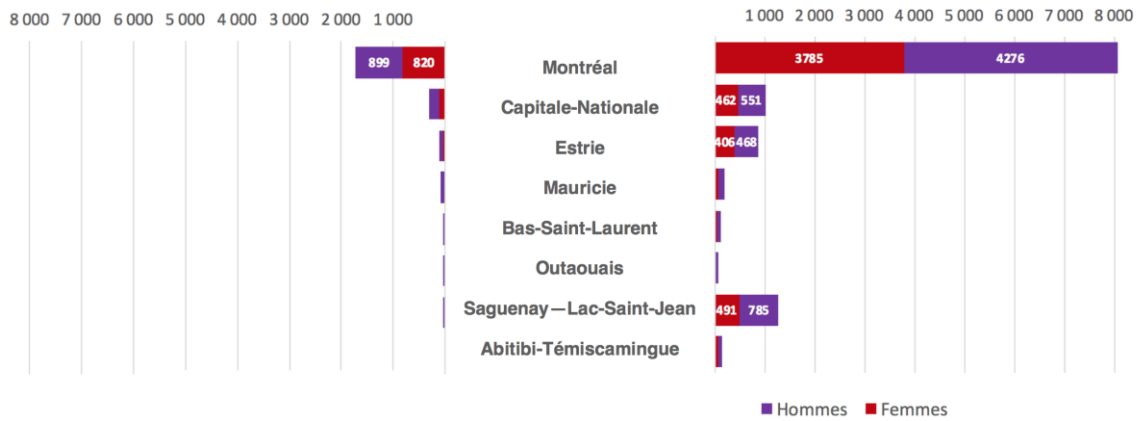


29 À partir des tableaux 1.3.4 - Répartition du nombre total de diplômes émis pour les étudiantes et les étudiants internationaux, selon le domaine d'études, le sexe et la région administrative de l'organisme de diplomation, pour les années civiles 1998 à 2018.

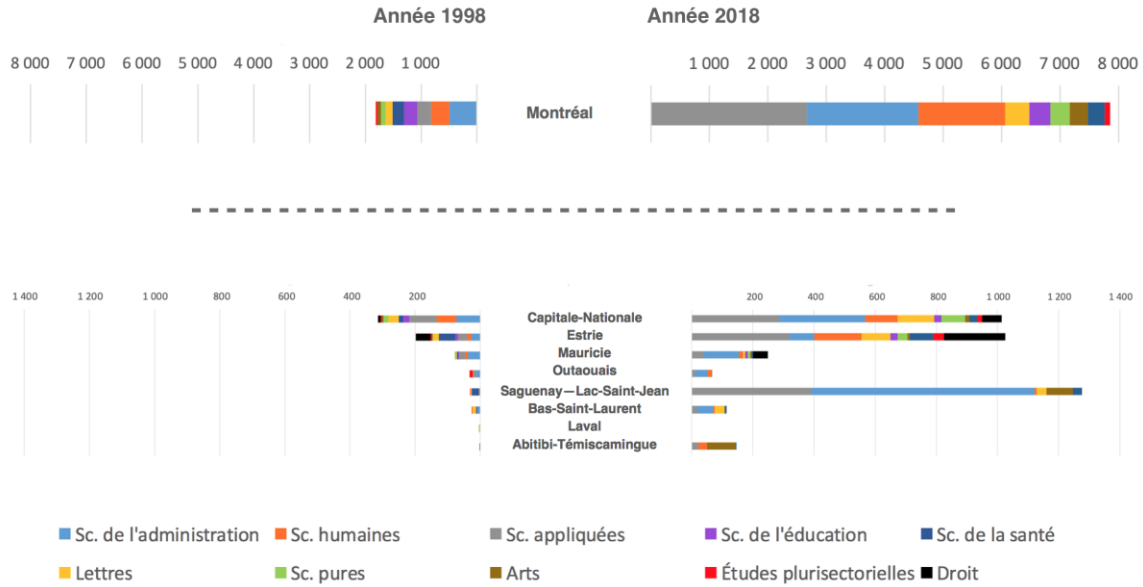
Le nombre de personnes diplômées DE L'INTERNATIONAL selon la région du Québec



Le nombre de personnes diplômées DE L'INTERNATIONAL selon la région du Québec comparant HOMMES et FEMMES en 1998 et en 2018



Le nombre de personnes diplômées DE L'INTERNATIONAL selon la région du Québec et selon le secteur disciplinaire en 1998 et en 2018



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

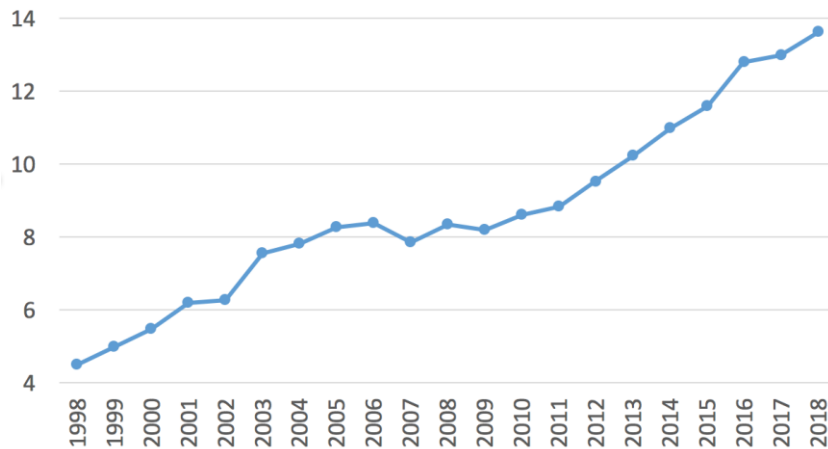
Tableau et Figure 10 : Pourcentage des personnes diplômées de l'INTERNATIONAL inscrites à temps plein dans les universités québécoises, pour les années civiles 1998 à 2018³⁰

| | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Personnes diplômées de l'international | 2 279 | 2 518 | 2 762 | 3 165 | 3 412 | 4 438 | 4 862 | 5 307 | 5 357 | 5 117 | 5 687 |
| Nb TOTAL de personnes diplômées | 50 781 | 50 726 | 50 563 | 51 378 | 54 459 | 58 854 | 62 360 | 64 365 | 64 206 | 65 439 | 68 354 |
| % de personnes diplômées de l'international | 4,5 | 5,0 | 5,5 | 6,2 | 6,3 | 7,5 | 7,8 | 8,2 | 8,3 | 7,8 | 8,3 |

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Personnes diplômées de l'international | 5 559 | 5 987 | 6 337 | 6 829 | 7 958 | 9 253 | 10 527 | 11 974 | 12 219 | 12 819 |
| Nb TOTAL de personnes diplômées | 68 165 | 69 587 | 71 853 | 71 798 | 77 915 | 84 421 | 90 973 | 93 627 | 94 360 | 94 196 |
| % de personnes diplômées de l'international | 8,2 | 8,6 | 8,8 | 9,5 | 10,2 | 11,0 | 11,6 | 12,8 | 12,9 | 13,6 |

³⁰ À partir des tableaux 1.3.4 - Répartition du nombre total de diplômes émis pour les étudiantes et les étudiants internationaux, selon le domaine d'études, le sexe et la région administrative de l'organisme de diplomation, pour les années civiles 1998 à 2018.

% de personnes diplômées provenant de l'international



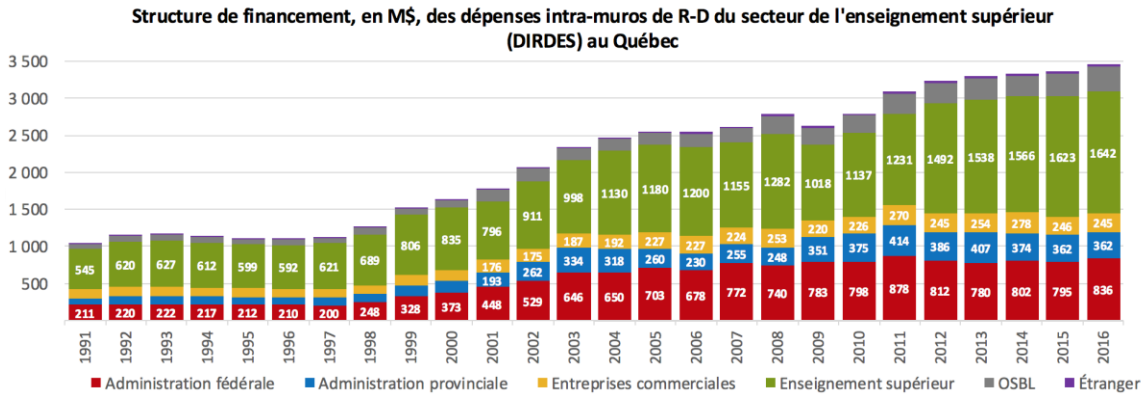
- La hausse du nombre des effectifs étudiants provenant de l'international se traduit par une hausse globale de diplômes émis.
- L'augmentation du taux de diplomation est particulièrement élevée au 2^e cycle, passant de 29 à 42 %, tandis que ce taux passe de 14 à 26 % au 1^{er} cycle, mais demeure stable à 12 % au 3^e cycle, malgré une baisse jusqu'à 6 % de 1998 à 2012.
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux diplômés dans les universités québécoises ne cesse d'augmenter depuis 1998, tous secteurs disciplinaires confondus, avec des hausses particulièrement rapides dans les sciences appliquées et les arts.
- En 1998, la plupart des personnes diplômées de l'international poursuivaient leurs études dans la région de Montréal et de la Capitale-Nationale, mais depuis 2004, les régions de l'Estrie et du Saguenay–Lac-St-Jean ont autant, et parfois plus, de personnes diplômées que la Capitale-Nationale.
- Les secteurs disciplinaires avec le plus grand nombre de personnes diplômées de l'international dans les régions administratives de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie sont semblables à la tendance observée pour l'ensemble des personnes diplômées. Dans les autres régions, les étudiantes et les étudiants internationaux obtiennent des diplômes dans un plus petit nombre de secteurs, qui varient selon l'endroit (p. ex. : la majorité des personnes diplômées en Abitibi-Témiscamingue vient du secteur des arts).
- Le nombre d'hommes qui obtiennent un diplôme est systématiquement supérieur à celui des femmes toutes régions confondues.
- Le pourcentage de personnes diplômées venant de l'international a presque triplé en 20 ans, passant de moins de 5 % à 14 % en 2018.

2.2 RECHERCHE ET CRÉATION

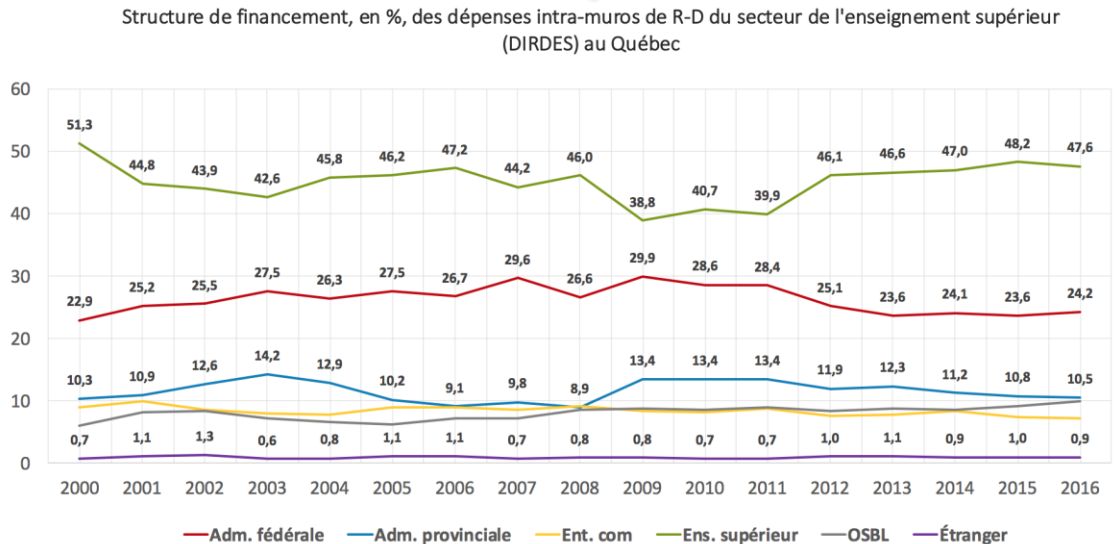
Pour mesurer l'évolution de la recherche et de la création, le groupe de travail a retenu deux variables : le total de fonds de recherche obtenus par les universités et le nombre total de professeurs et de professeuses ayant obtenu des fonds de recherche.

2.2.1 ÉVOLUTION DES FONDS DE RECHERCHE OBTENUS PAR LES UNIVERSITÉS³¹

Figure 11 : Dépenses intra-muros de recherche-développement du secteur de l'enseignement supérieur (DIRDES)

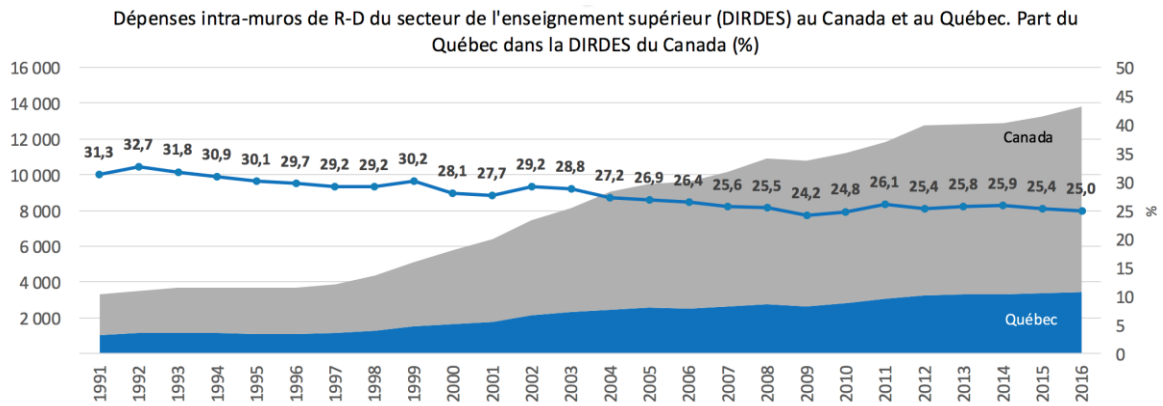


Source : Statistique Canada, adapté par l'ISQ, juillet 2005 et août 2018



Source : Statistique Canada, adapté par l'ISQ, juillet 2005 et août 2018.

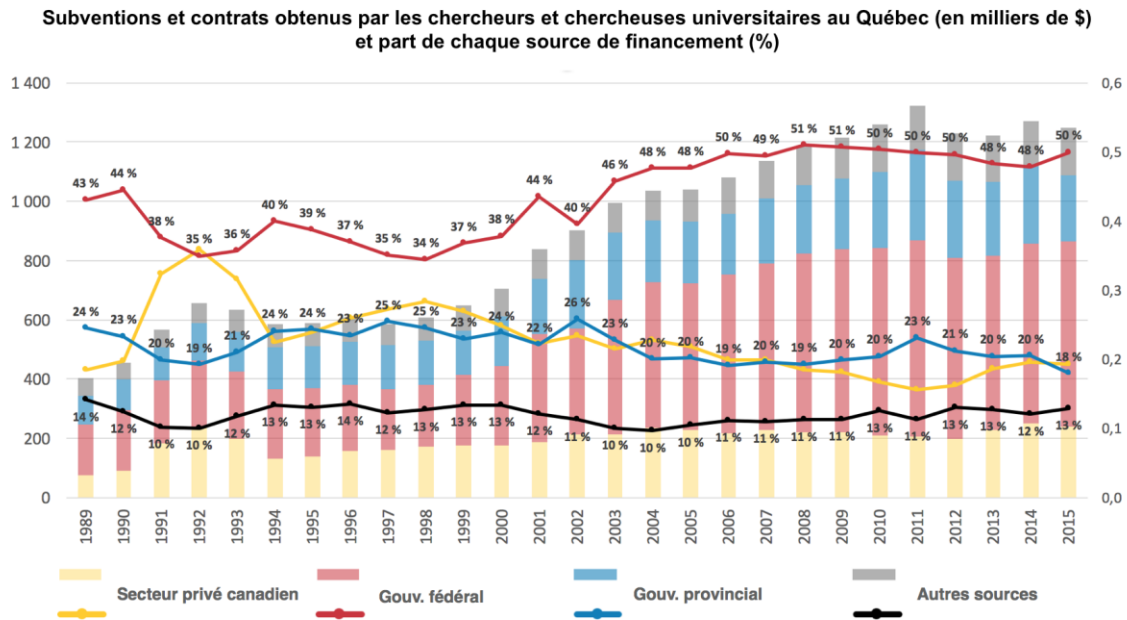
31 À partir des tableaux transmis par la Direction de la planification des Fonds de recherche du Québec – Fichiers : Financement recherche 30 ans.xlsx; Financement recherche 30 ans.pdf; Financement recherche 30 ans_Tableau explicatif.docx



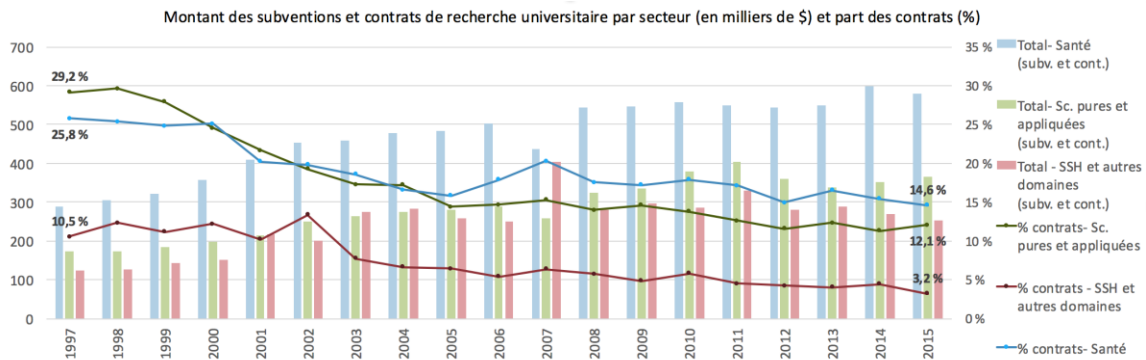
Source : Statistique Canada, adapté par l'ISQ, juillet 2005 et août 2018.

- Les DIRDES proviennent de six sources de financement. La principale source est l'enseignement supérieur, représentant environ 50 % des dépenses, tandis que les entreprises commerciales et les organismes à but non lucratif ne représentent respectivement que 10 %.
- Malgré une augmentation globale des investissements en recherche, le Québec augmente ses budgets à un rythme beaucoup plus lent que ne le fait le Canada.
- La part du Québec dans les DIRDES du Canada diminue après 1992, passant de 32,7 % à 25 % en 2016.
 - En comparaison avec la période 2007-2011, la période 2011-2016 se caractérise, d'une part, par une augmentation des taux de croissance annuels composés (TCAC) du financement provenant de l'enseignement supérieur (sources directes de revenus) et du financement étranger, et, d'autre part, par une diminution des TCAC du financement octroyé par les autres sources, incluant les deux paliers de gouvernement, les entreprises et les OSBL. Source : KPMG. *Mobiliser, investir et tirer parti de la recherche publique : une stratégie gagnante pour le Québec*. Rapport préparé pour les Fonds de recherche du Québec, 21 novembre 2019.

Figure 12 : Subventions et contrats obtenus par les chercheuses et chercheurs du Québec



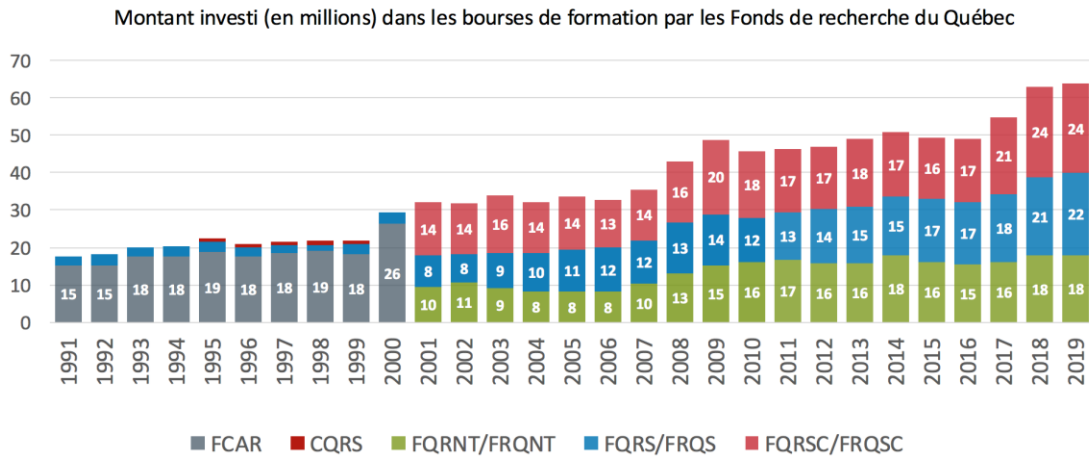
Source: Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), MEI, Compilation FRQ



Source : Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), MEI, Compilation FRQ.

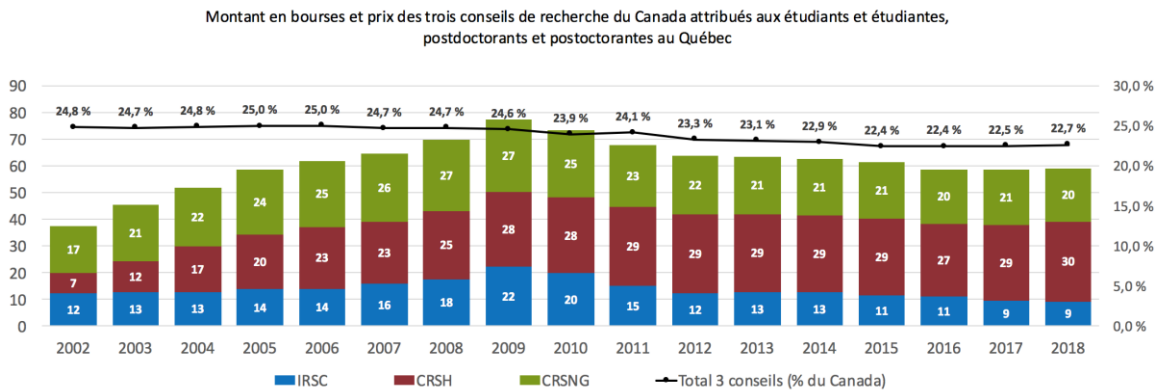
- Le financement des chercheuses et chercheurs québécois provient, de plus en plus et en majorité, du gouvernement canadien.
- Le pourcentage de financement obtenu du gouvernement fédéral augmente constamment depuis 2002, tandis que ceux obtenus du gouvernement du Québec et du secteur privé canadien est à la baisse.
- La croissance des montants dépensés en recherche et développement au Québec provient d'une augmentation des subventions tandis que le pourcentage des montants associés à des contrats de recherche diminue constamment.
- L'obtention de subventions (de 1997 à 2015) a augmenté de manière semblable dans les trois secteurs (santé : 101 %; sciences pures et appliquées : 111 %; sciences humaines et sociales : 105 %), mais les montants ont atteint un plateau depuis 2008.
- Les montants obtenus dans le secteur de la santé dépassent systématiquement ceux des deux autres secteurs (sciences pures et appliquées, sciences humaines et sociales).

Figure 13 : Montant investi dans les bourses de formation par les Fonds de recherche du Québec et par les trois Conseils de recherche du Canada



Source : Fonds de recherche du Québec, inclut les frais indirects de recherche depuis 2014-2015.

Note : Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) gérait le programme de bourses dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences humaines et sociales, des arts et lettres. Lors de la refonte des organismes subventionnaires québécois en 2001, les Fonds de recherche – FQRSC (maintenant FRQSC), FQRNT (maintenant FRQNT), FQRS (maintenant FRQS) ont hérité d'une partie du mandat du FCAR et du Conseil québécois pour la recherche sociale (CQRS), organisme de financement axé exclusivement sur la recherche sociale et humaine.



Source : Compilation Fonds de recherche du Québec, base de données des trois Conseils. Exclut les montants attribués à l'extérieur du Canada. CRSNG : exclut les subventions FONCER de soutien à la formation.

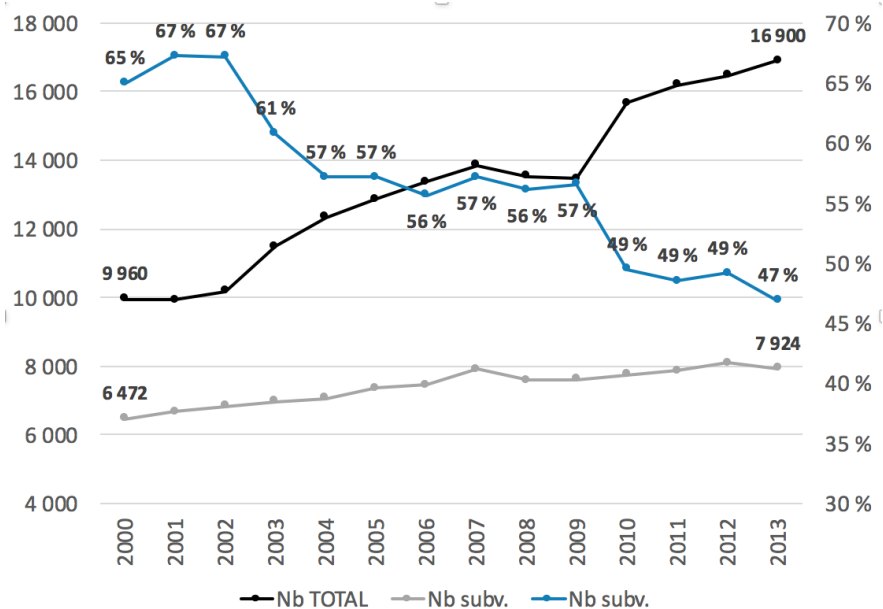
- Au Québec, les montants octroyés à la relève en recherche ont augmenté à plusieurs reprises depuis 1990. La hausse la plus marquée depuis 2001 est dans le secteur de la santé, 164 % (8,26 à 21,8 M\$), suivi de nature et technologies, 89 % (9,5 à 18,0 M\$), et société et culture, 69 % (14,2 à 24 M\$).
- Les montants attribués à la relève en recherche du Québec par les organismes subventionnaires fédéraux ont été les plus élevés autour des années 2010, mais sont en baisse constante depuis.
- Le pourcentage des montants globaux canadiens octroyés aux boursières et aux boursiers québécois a aussi subi une légère baisse de 24,8 % à 22,7 %.

2.2.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL AYANT DES FONDS DE RECHERCHE³²

Tableau et Figure 14. Nombre TOTAL de chercheuses et de chercheurs universitaires et proportion d'entre eux et elles responsables des projets de recherche

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nb chercheuses et chercheurs TOTAL | | | | 9 960 | 9 930 | 10 170 | 11 480 | 12 340 | 12 860 | 13 370 |
| Nb chercheuses et chercheurs subv. | 6 090 | 6 264 | 6 392 | 6 472 | 6 678 | 6 836 | 6 978 | 7 050 | 7 348 | 7 440 |
| % chercheuses et chercheurs subv. | | | | 0,65 | 0,67 | 0,67 | 0,61 | 0,57 | 0,57 | 0,56 |

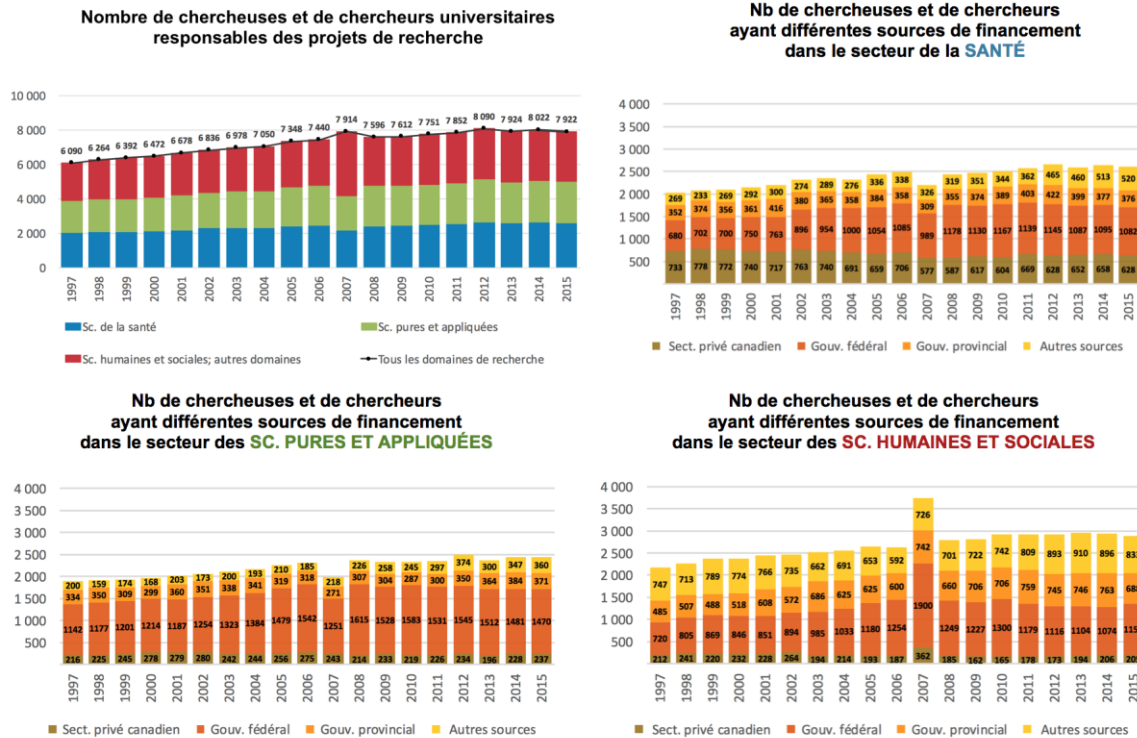
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|
| Nb chercheuses et chercheurs TOTAL | 13 850 | 13 530 | 13 460 | 15 670 | 16 180 | 16 460 | 16 900 | | |
| Nb chercheuses et chercheurs subv. | 7 914 | 7 596 | 7 612 | 7 751 | 7 852 | 8 090 | 7 924 | 8 022 | 7 922 |
| % chercheuses et chercheurs subv. | 0,57 | 0,56 | 0,57 | 0,49 | 0,49 | 0,49 | 0,47 | | |



Source : **Nombre de chercheuses et chercheurs TOTAL** : Statistique Canada (SC), Tableau 27-10-0023-01 - *Personnel affecté à la recherche et au développement selon la géographie, annuel (nombre)*, mars 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Définition d'un chercheur selon Statistique Canada (https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5193). Font également partie de cette catégorie les cadres et le personnel administratif qui s'occupent de planifier et de gérer les aspects scientifiques et techniques du travail des chercheuses et chercheurs. Les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs, surtout celles et ceux qui effectuent un niveau appréciable de recherche et développement, sont compris dans cette catégorie. **Nombre de chercheuses et chercheurs responsables d'un projet financé** : Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU). Une chercheuse ou un chercheur ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois par case, mais peuvent être comptabilisés à plus d'une reprise (plus d'une case) dans chacune des colonnes (années).

³² À partir des tableaux transmis par la Direction de la planification des Fonds de recherche du Québec – Fichiers : Financement recherche 30 ans.xlsx; Financement recherche 30 ans.pdf; Financement recherche 30 ans_Tableau explicatif.docx

Figure 15 : Nombre de chercheuses et de chercheurs universitaires responsables des projets de recherche selon les DOMAINES et les SOURCES de financement



Source : Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU). Étant donné que les nombres sont arrondis, il peut arriver que les totaux partiels et les totaux globaux ne concordent pas avec les sommes.

Notes : **Les 100 M\$ non répartis par une université expliquent la variation en 2007.** Les graphiques n'incluent pas les subventions reliées à la FCI et les intentions de pourvoyeurs de fonds suivants : Valorisation et commercialisation, Soins aux patients et Gros équipements (plus de 7 000 \$). Une même chercheuse ou un même chercheur peuvent donc apparaître plus d'une fois s'ils ont reçu du financement de plusieurs sources. Les chercheuses et chercheurs inscrits dans SIRU sont les responsables du financement (donc du projet de recherche, correspondant au numéro de dossier). Si quatre personnes d'un même établissement reçoivent un soutien financier pour un même projet de recherche (numéro de dossier), une seule est inscrite à SIRU (déterminé arbitrairement par l'université). La catégorie Sciences humaines et sociales inclut aussi les domaines non identifiés.

- Le nombre de chercheuses et de chercheurs financés a augmenté de manière constante depuis 1997, passant de 6 090 à 7 992 en 2015, une augmentation globale de 30 % qui est du même ordre dans chacun des secteurs (santé : 28 %; sciences humaines et sociales : 33 %; sciences pures et appliquées : 29 %).
- Bien que le nombre de chercheuses et de chercheurs dans les universités et le nombre de celles et ceux responsables d'un projet financé augmentent depuis le début des années 2000, le pourcentage de celles et ceux responsables d'un projet financé diminue, à l'exception d'une période stable entre 2004 et 2009.
- La majorité des chercheuses et des chercheurs sont financés par le gouvernement du Canada, et ce, dans tous les secteurs.
- Le plus grand nombre de chercheuses et de chercheurs bénéficiant d'un financement du secteur privé canadien se retrouve dans le secteur de la santé.
- Le plus grand nombre de chercheuses et de chercheurs bénéficiant de subventions du gouvernement du Québec ou d'autres sources se retrouve dans le secteur des sciences humaines et sociales.

- Le plus grand nombre de chercheuses et de chercheurs bénéficiant de subventions du gouvernement du Canada se retrouve dans le secteur des sciences pures et appliquées.

2.3 PERSONNELS ACADÉMIQUES³³

Toutes les activités universitaires de formation, de recherche et de création, telles celles liées au transfert de connaissances vers la société, sont le fruit du travail des personnels académiques. On trouvera ci-après les données les plus essentielles caractérisant l'évolution de ces personnels depuis la fin des années 1990.

2.3.1 CORPS PROFESSORAUX

Tableau 16 : Nombre total de professeures et de professeurs à temps plein au 1^{er} octobre de 1997 à 2017 selon le SEXE³⁴

| | 1997 | 2002 | 2007 | 2012 | 2017 |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Femmes | 1 922 | 2 305 | 2 943 | 3 288 | 3 638 |
| Hommes | 6 230 | 6 152 | 6 429 | 6 219 | 6 100 |
| Total | 8 152 | 8 457 | 9 372 | 9 507 | 9 738 |

Source : 1997 à 2007 : EPE, Compilation BCI, 8 mai 2020; 2012 et 2017 : SYSPER, Compilation BCI, 8 mai 2020.

Tableau et Figure 17 : Capacité d'ENCADREMENT : nombre d'étudiantes et d'étudiants par professeure ou professeur à temps plein au 1^{er} octobre de 1997 à 2017

| | 2002 | 2007 | 2012 | 2017 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Nb TOTAL de professeures et de professeurs | 8 457 | 9 372 | 9 507 | 9 738 |
| Effectif étudiant TOTAL ¹⁴ | 246 | 263 | 294 | 313 |
| Effectif étudiant 2 ^e et 3 ^e CYCLES ¹⁴ | 797 | 110 | 906 | 549 |
| Capacité d'encadrement 2 ^e et 3 ^e CYCLES | 51 666 | 59 488 | 69 231 | 75 889 |
| Capacité d'encadrement TOTAL | 6 | 6 | 7 | 8 |
| | 29 | 28 | 31 | 32 |

Source : EPE, Compilation BCI, 8 mai 2020; 2012 et 2017 : SYSPER, Compilation BCI, 8 mai 2020. MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

³³ À partir des tableaux transmis par la BCI : Fichier : ChantierUnivFutur_Tableaux-Professeurs-CC-et-les-Personnels_2020-05-19_v3_envoye.pdf

³⁴ Ensemble des professeures et professeurs dans un emploi à temps plein au 1^{er} octobre qui étaient en modalité de prestation de travail régulière en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les doyennes et doyens et les professeures et professeurs avec autres fonctions administratives, comme les directrices et directeurs de départements.

¹⁴ À partir des données du tableau de la section 1 : Répartition des étudiantes et étudiants réguliers et libres inscrits à l'université au trimestre d'automne, pour les années 1998-1999 à 2018-2019. Il serait intéressant de comparer avec un indicateur d'encadrement qui utilise la mesure EETP (étudiantes et étudiants en équivalence au temps plein).

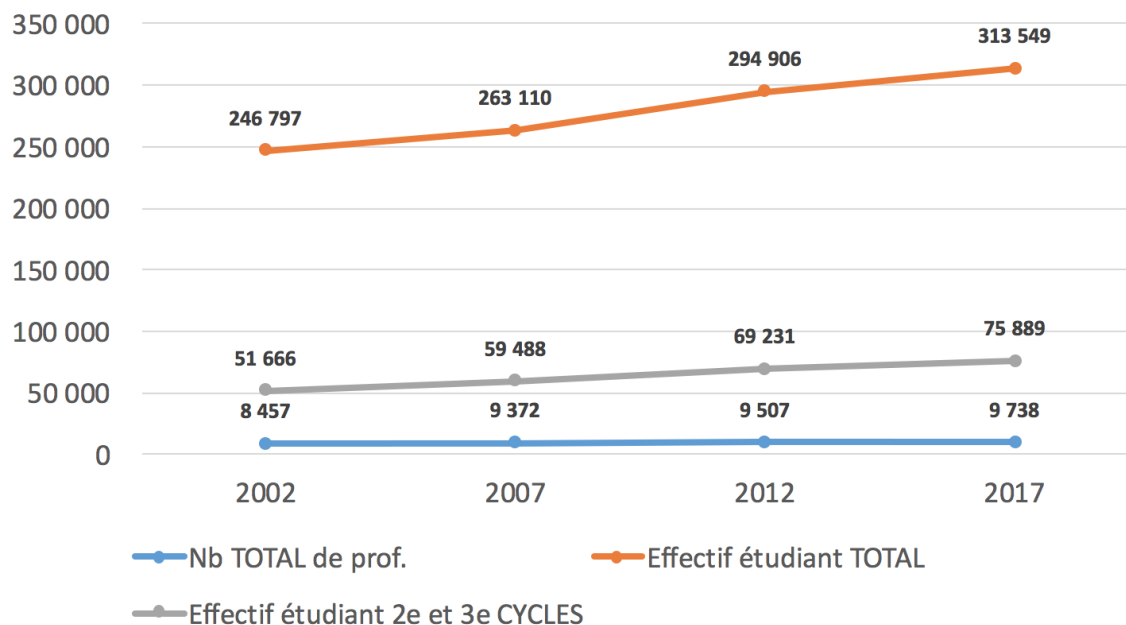


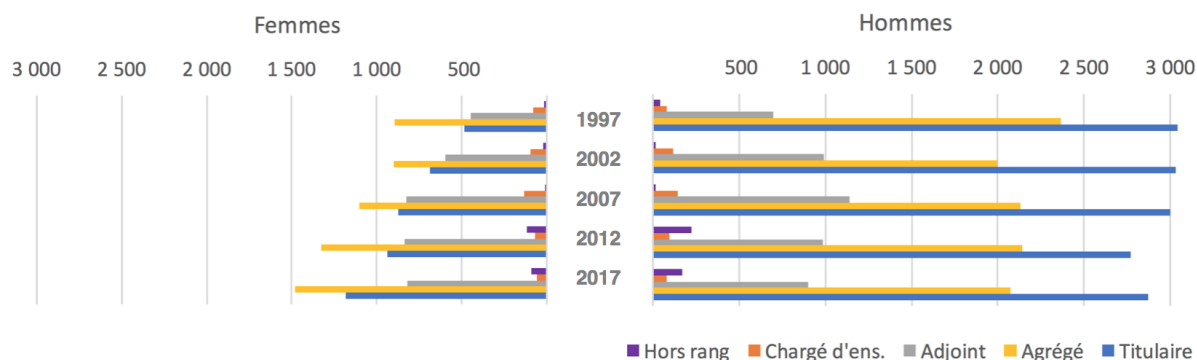
Tableau 18 : ÂGE MOYEN des professeures et des professeurs à temps plein au 1^{er} octobre de 1997 à 2017

| | 1997 | 2002 | 2007 | 2012 | 2017 |
|--------|------|------|------|------|------|
| Femmes | 46,0 | 46,8 | 47,1 | 47,7 | 48,6 |
| Hommes | 49,3 | 49,9 | 50,2 | 50,8 | 51,5 |
| Total | 48,5 | 49,0 | 49,2 | 49,7 | 50,4 |

Source : 1997 à 2007 : EPE, Compilation BCI, 8 mai 2020; 2012 et 2017 : SYSPER, Compilation BCI, 8 mai 2020.

- Au cours des 20 dernières années, le corps professoral à temps plein des universités québécoises a crû de 19,5 % (de 8 152 à 9 738). Cette augmentation est due au nombre de femmes, puisque l'effectif masculin est stable au cours de cette période.
- La proportion de femmes dans les corps professoraux à plein temps a progressé de 23,6 % à 37,4 %, mais la zone de parité globale n'est pas encore atteinte et il y a encore des secteurs disciplinaires où l'un ou l'autre genre (particulièrement les femmes) sont très loin de la zone de parité.
- Pour certaines disciplines, tels le droit, les arts, les lettres et l'éducation, le ratio homme-femme est semblable; pour d'autres disciplines, telles que la médecine, les sciences appliquées et les sciences pures, les hommes sont beaucoup plus présents.
- L'augmentation de l'effectif professoral s'effectue de manière proportionnelle à celle de l'effectif étudiant avec un capacité d'encadrement (environ 30 étudiantes ou étudiants par professeure ou professeur) stable depuis 2002. Cette statistique ne considère pas l'évolution du nombre de personnes chargées de cours, qui participent aussi à l'encadrement de la population étudiante. Cependant, leur nombre a crû de 47 % (personnes chargées de cours sous contrat) entre 2006 et 2020 (voir le tableau 17.1), en faveur d'un soutien important à la capacité globale d'encadrement.
- L'âge moyen des professeures et des professeurs est en légère hausse depuis 1997, passant de 48,5 à 50,4 ans, ce qui peut soulever la question du renouvellement du corps professoral et de la transmission du savoir et des connaissances.
- Conséquemment, le nombre de professeures et de professeurs agrégés et titulaires augmente sur la même période (voir la figure 14).

Figure 19 : POSTES occupés par les professeures et les professeurs



Ratios hommes-femmes

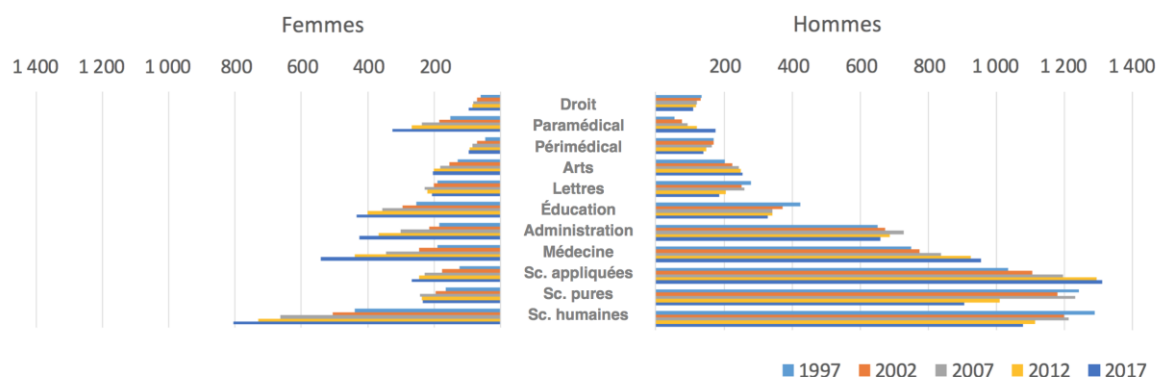
| | 1997 | 2017 |
|----------------------------|------|------|
| Hors rang | 2,4 | 1,9 |
| Chargée ou chargé de cours | 1,1 | 1,4 |
| Adjointe ou adjoint | 1,6 | 1,1 |
| Agrégée ou agrégé | 2,6 | 1,4 |
| Titulaire | 6,3 | 2,4 |

Source : 1997 à 2007 : EPE, Compilation BCI, 8 mai 2020; 2012 et 2017 : SYSPER, Compilation BCI, 8 mai 2020.

- La répartition des postes occupés par les hommes est relativement stable de 1997 à 2017 : le plus grand nombre d'entre eux sont des professeurs titulaires, suivi par ceux avec un poste de professeur agrégé ou un poste d'adjoint.
- Malgré l'augmentation des femmes dans les corps professoraux universitaires, elles continuent à occuper plus souvent des postes de professeures agrégées que de professeures titulaires, et ce, depuis 1997.
- Le ratio homme-femme se rapproche de plus en plus de la parité, mais l'écart le plus grand demeure la présence des femmes dans un poste de professeure titulaire.

Tableau et Figure 20 : Nombre total de professeures et de professeurs à temps plein au 1^{er} octobre de 1997 à 2017 selon le SEXE et selon le SECTEUR DISCIPLINAIRE du département³⁵

| | 1997 | 2002 | 2007 | 2012 | 2017 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Droit | 192 | 200 | 203 | 202 | 204 |
| Paramédical | 204 | 259 | 328 | 386 | 500 |
| Périmédical | 216 | 240 | 250 | 240 | 234 |
| Arts | 333 | 376 | 423 | 449 | 458 |
| Lettres | 469 | 451 | 487 | 425 | 392 |
| Éducation | 676 | 665 | 700 | 740 | 762 |
| Administration | 833 | 889 | 1 027 | 1 054 | 1 083 |
| Médecine | 938 | 1 019 | 1 181 | 1 365 | 1 497 |
| Sciences appliquées | 1 158 | 1 282 | 1 424 | 1 539 | 1 576 |
| Sciences pures | 1 405 | 1 372 | 1 473 | 1 246 | 1 141 |
| Sciences humaines | 1 728 | 1 703 | 1 876 | 1 843 | 1 883 |
| Total | 8 152 | 8 456 | 9 372 | 9 489 | 9 730 |



Source : 1997 à 2007 : EPE, Compilation BCI, 8 mai 2020; 2012 et 2017 : SYSPER, Compilation BCI, 8 mai 2020.

- Seuls les secteurs disciplinaires des lettres et des sciences pures voient leur nombre de professeures et de professeurs décroître sur cette période, passant respectivement de 469 à 392, soit une baisse de 16 %, et de 1 405 à 1 141, soit une baisse de 19 %.
- Le ratio homme-femme dans le corps professoral est semblable dans les secteurs du droit, des arts, des lettres, des sciences de l'éducation.
- Les hommes sont beaucoup plus présents dans les secteurs de la médecine, des sciences appliquées et des sciences pures.

35 Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement de la professeure ou du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire, comme c'est le cas pour moins de 1 % des professeures et professeurs (p. ex. : Service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour la professeure ou le professeur. Les secteurs affichés sont ceux de la table disciplinaire des codes.

Tableau 21 : Nombre total de professeures et de professeurs à temps plein au 1^{er} octobre de 1997 à 2017 selon le SEXE et selon le CYCLE DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ

| | Femmes | | | | | Hommes | | | | |
|----------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| | 1997 | 2002 | 2007 | 2012 | 2017 | 1997 | 2002 | 2007 | 2012 | 2017 |
| Sans bacc ou info inconnue | 7 | 16 | 8 | 719 | 248 | 46 | 33 | 22 | 1 205 | 355 |
| 1er cycle | 75 | 73 | 77 | 32 | 59 | 194 | 158 | 138 | 56 | 83 |
| 2e cycle | 383 | 400 | 419 | 280 | 378 | 820 | 718 | 620 | 371 | 439 |
| 3e cycle | 1 457 | 1 816 | 2 439 | 2 257 | 2 953 | 5 170 | 5 243 | 5 649 | 4 587 | 5 223 |
| Total | 1 915 | 2 289 | 2 935 | 2 569 | 3 390 | 6 184 | 6 119 | 6 407 | 5 014 | 5 745 |

Sources : 1997 à 2007 : EPE, Compilation BCI, 8 mai 2020; 2012 et 2017 : SYSPER, Compilation BCI, 8 mai 2020.

- La proportion de femmes détenant un Ph. D. est passée de 76 % à 87 % sur une période de 2 ans alors que celle des hommes est passée de 84 % à 91 %.

2.3.2 PERSONNES CHARGÉES DE COURS³⁶

Tableau 22 : Nombre total de personnes chargées de cours en lien d'emploi (disponibles sans nécessairement avoir une charge de cours) de 1990 à 2017

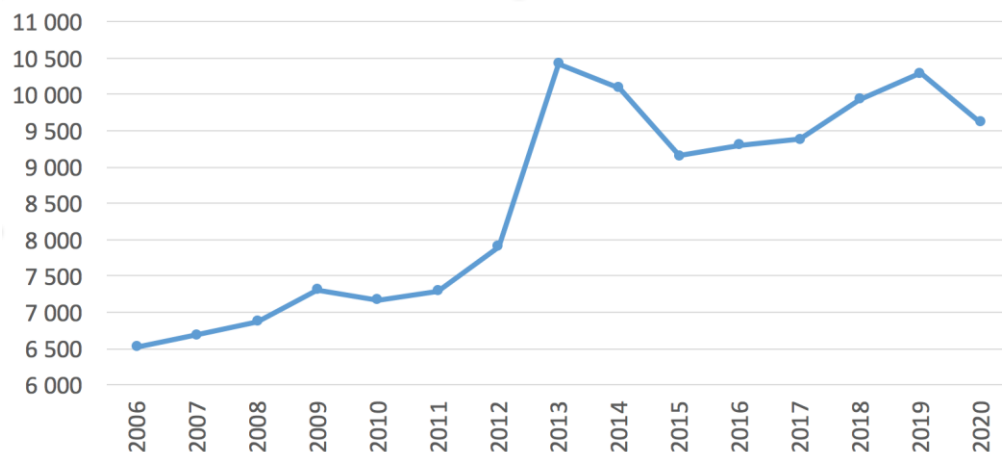
| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 2012 | 2017 |
|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Total | 22 078 | 22 438 | 23 274 | 21 990 | 20 914 | 19 647 | 18 762 | 13 534 | 13 389 |

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction du financement et de l'équipement, Système d'information financière sur les universités (SIFU) (fonds de fonctionnement); données fournies par la CREPUQ et SYSPER, Compilation BCI, 11 mai 2020.

Tableau et Figure 23 : Nombre total de personnes chargées de cours sous contrat de 2006 à 2020

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Total | 6 526 | 6 690 | 6 873 | 7 310 | 7 172 | 7 296 | 7 902 | 10 422 | 10 091 | 9 156 | 9 305 | 9 387 | 9 932 | 10 294 | 9 622 |

³⁶ À partir des tableaux transmis par la BCI : Fichier : ChantierUnivFutur_Tableaux-Professeurs-CC-et-les-Personnels_2020-05-19_v3_envoye.pdf. Personnes chargées de cours embauchées à la charge ou rémunérées au cours, ayant été rémunérées dans l'année pour au moins une activité offerte et menant à l'obtention d'une activité créditée de niveau universitaire, peu importe le nombre de crédits de cette activité et peu importe la modalité de prestation de travail de la personne durant la période de rémunération de cette activité. Les personnes chargées de cours retenues sont rémunérées avec au moins une rémunération de base durant l'année. Ce groupe inclut les étudiantes et étudiants ayant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'une personne chargée de cours. Il exclut les personnes postdoctorantes même si elles enseignent; données également fournies par un membre du groupe avec comme source la FNEEQ-CSN.



Source : FNEEQ-CSN.

Note : Ces données n'incluent pas les personnes chargées de cours non regroupées. La création du SCCIM à McGill ajoute 1293 personnes chargées de cours en 2013. Aucune donnée n'était disponible pour l'Université McGill avant cette date, ce qui explique l'augmentation accrue depuis 2013. Des données manquantes pour le SCCUL de l'Université Laval en 2015 et 2016 contribuent à la baisse observée pour ces deux années.

Tableau 24 : Nombre total de personnes chargées de cours durant les années 2012 et 2017 selon le SEXE

| | 2012 | 2017 |
|--------|--------|--------|
| Femmes | 6024 | 6259 |
| Hommes | 7510 | 7130 |
| Total | 13 534 | 13 389 |

Source : SYSPER, Compilation BCI, 11 mai 2020.

- Bien que le nombre total de personnes chargées de cours en lien d'emploi (disponibles sans nécessairement avoir une charge de cours) ait diminué de 39 % depuis 1990 (tableau 17.1), le nombre de celles qui sont sous contrat a augmenté de 28 % entre 2006 et 2020 (tableau 17.2).
- En 2012 et 2017, la proportion de femmes chargées de cours était de l'ordre de 45 % du corps d'emploi.

2.3.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL DE RECHERCHE³⁷

Tableau 25 : Nombre total de membres du personnel professionnel de recherche (PPR) dans les universités au 1^{er} octobre 2012 et 2017 selon le SEXE

| | 2012 | | 2017 | |
|--------|-------|-----------|-------|-----------|
| | Nb | Âge moyen | Nb | Âge moyen |
| Femmes | 630 | 38,7 | 713 | 40,4 |
| Hommes | 696 | 39,5 | 803 | 41,4 |
| Total | 1 326 | 39,1 | 1 516 | 41 |

Source : SYSPER, Compilation BCI, 11 mai 2020.

- Les membres du personnel professionnel de recherche (PPR) dans les universités québécoises sont passés en 5 ans de 1 328 à 1 516, soit une croissance de 14 %, et ce corps d'emploi est en zone de parité. À noter que la Fédération du personnel professionnel des universités (FPPU) a une définition plus large du personnel professionnel de recherche, incluant le personnel professionnel œuvrant en recherche, à l'administration et en encadrement pédagogique. Ainsi, la FPPU estime le nombre de PPR à plus de 5 000 selon les données les plus récentes sur leur site Web, dont 61 % seraient des femmes³⁸.
- Comme pour le corps professoral, l'âge moyen du PPR augmente sensiblement sur la période 2012-2017, ce qui soulève la question du renouvellement et de la transmission du savoir et des connaissances.

2.3.4 PERSONNES POSTDOCTORANTES³⁹

Tableau 26 : Nombre total de personnes postdoctorantes au 1^{er} octobre 2017 selon le SEXE

| | 2017 |
|--------|------|
| Femmes | 240 |
| Hommes | 389 |
| Total | 629 |

Source : SYSPER, Compilation BCI, 11 mai 2020.

- L'évolution du nombre de personnes postdoctorantes peut difficilement être analysée à la suite des divers changements de statut, notamment celui d'étudiante ou d'étudiant à celui de personne salariée, pour ce type de poste dans plusieurs départements des universités québécoises. Étant donné la situation changeante et à géométrie variable selon les universités, un portrait couvrant uniquement l'année 2017 est présenté, incluant les personnes postdoctorantes salariées des universités et excluant les boursières et les boursiers du provincial, du fédéral ou provenant d'autres sources de financement.
- Un nombre total de 629 personnes postdoctorantes a été recensé en 2017, un nombre bien en deçà de la réalité. De ces 629 personnes, 38 % sont des femmes.

³⁷ À partir des tableaux transmis par la BCI : Fichier : ChantierUnivFutur_Tableaux-Professeurs-CC-et-les-Personnels_2020-05-19_v3_envoye.pdf

³⁸ Sources : <http://www.professionnelsdesuniversites.ca/> et l'enquête sur la situation des professionnelles et professionnels de recherche du milieu universitaire et des centres de recherche affiliés.

³⁹ À partir des tableaux transmis par la BCI : Fichier : ChantierUnivFutur_Tableaux-Professeurs-CC-et-les-Personnels_2020-05-19_v3_envoye.pdf À noter que le statut de salariée ou salarié des personnes postdoctorantes n'étant pas uniforme d'un établissement universitaire à un autre en 2012-13, cette donnée doit être interprétée avec prudence.

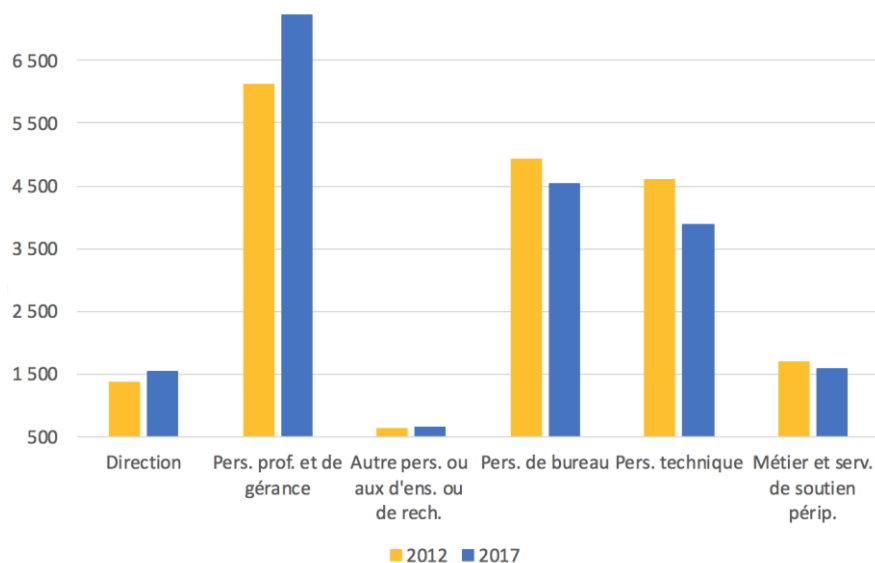
2.4 RESSOURCES DES UNIVERSITÉS

Pour caractériser l'évolution des ressources des universités, le groupe de travail privilégie deux types de ressources : les personnels et les revenus.

2.4.1 PERSONNELS DES UNIVERSITÉS⁴⁰

Tableau et Figure 27 : Nombre total de membres des personnels de soutien et d'encadrement à temps plein selon le SEXE et selon la CATÉGORIE

| | Femmes | | Hommes | | Nb total | | Âge moyen | |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
| | 2012 | 2017 | 2012 | 2017 | 2012 | 2017 | 2012 | 2017 |
| Direction | 614 | 792 | 757 | 750 | 1 371 | 1 542 | 51,1 | 51,4 |
| Personnel professionnel et de gérance | 3 467 | 4 393 | 2 641 | 2 829 | 6 108 | 7 222 | 44,2 | 44,8 |
| Autre personnel ou auxiliaires d'enseignement ou de recherche | 349 | 351 | 282 | 298 | 631 | 649 | 45,5 | 44,6 |
| Personnel de bureau | 4 326 | 3 883 | 600 | 657 | 4 926 | 4 540 | 46,2 | 46,3 |
| Personnel technique | 2 699 | 2 178 | 1 897 | 1 709 | 4 596 | 3 887 | 43,7 | 44,8 |
| Métiers et services de soutien périphériques | 250 | 236 | 1 448 | 1 343 | 1 698 | 1 579 | 47,3 | 48,3 |
| Total | 11 705 | 11 833 | 7 625 | 7 586 | 19 330 | 19 419 | 46,4 | 46,8 |



Source : SYSPER, Compilation BCI, 11 mai 2020.

⁴⁰ Voir les tableaux transmis par la BCI pour le personnel des universités : Fichier : ChantierUnivFutur_Tableaux-Professeurs-CC-et-les-Personnels_2020-05-19_v3_envoye.pdf

- Le nombre global de membres des personnels de soutien et d'encadrement se maintient sur cette période, passant de 19 330 à 19 419.
- Le nombre de postes à temps plein de direction et de personnel professionnel et de gérance est à la hausse de 2012 à 2017 tandis que le nombre de postes à temps plein de personnel de bureau, de personnel technique et de métiers et services de soutien périphériques est à la baisse.
 - Personnel de direction : +12 %
 - Personnel professionnel et de gérance : +18 %
 - Personnel de bureau : - 8 %
 - Personnel technique : -15 %
 - Métiers : -7 %
- Comme pour le corps professoral, l'âge moyen du personnel de soutien et d'encadrement augmente sensiblement sur la période de 2012 à 2017, ce qui soulève la question du renouvellement du personnel et de la transmission des savoirs et des connaissances.
- Entre 2012 et 2017, le nombre d'hommes selon chacune des catégories reste relativement stable. On note également que les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans les postes à temps plein de personnel professionnel et de gérance, de personnel de bureau et de personnel technique, alors que les hommes occupent la plupart des postes à temps plein de métiers et services de soutien périphériques, une réalité en 2012 autant qu'en 2017.

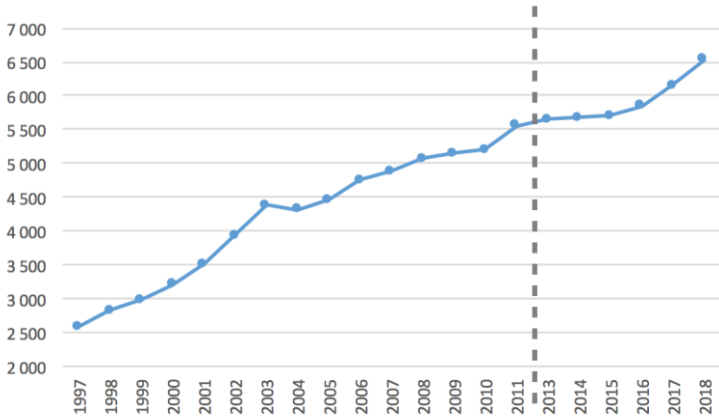
2.4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES ET DÉPENSES DES UNIVERSITÉS⁴¹

Les séries statistiques disponibles relatives aux ressources financières des universités débutent avec l'exercice 2013-2014.

Tableau et Figure 28 : Revenus totaux (en millions) des universités de 1997 à 2018

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Rev. des universités | 2586,7 | 2827,7 | 2988,6 | 3211,0 | 3507,3 | 3935,3 | 4380,7 | 4314,5 | 4462,8 | 4746,8 | 4880,7 | 5066,5 | 5151,6 | 5195,3 | 5562,1 |

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Rev. des universités | 5654,7 | 5670,7 | 5702,0 | 5841,6 | 6145,8 | 6530,0 |

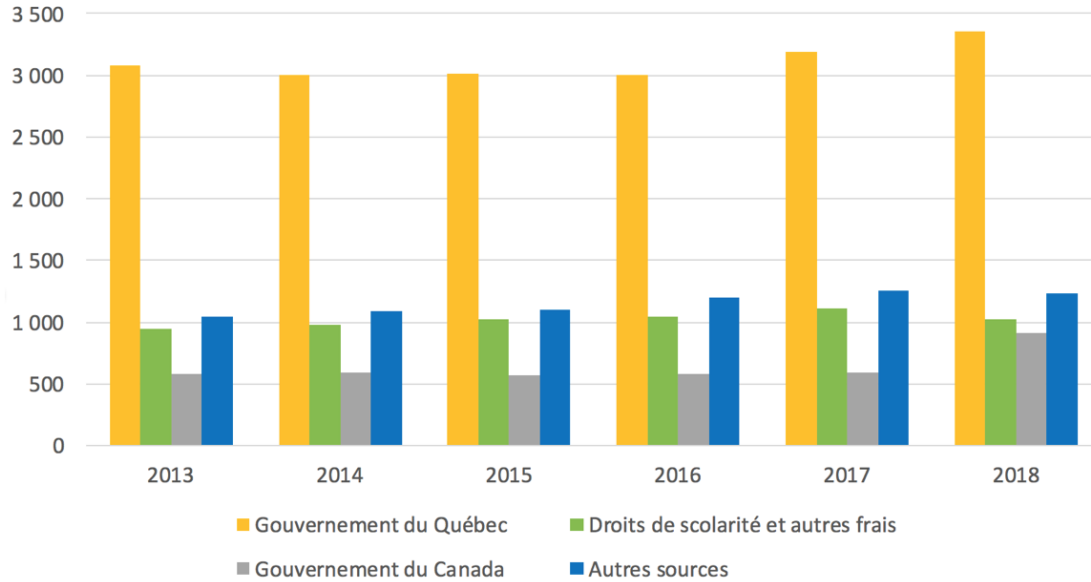


Source : Données 1997 à 2011, états financiers des universités compilés provisoirement et fournis par Michel Umbricco. Données 2013 à 2018, rapports financiers des universités (SIFU).

41 Voir les tableaux transmis par le MEES – Fichier : Financement_Universités_13-14_18-19.xls

Tableau et Figure 29 : Revenus totaux (en millions) des universités selon les sources de 2013 à 2018

| Revenus des universités spécifiques aux fonds de fonctionnement et fonds avec restriction, selon la provenance des sources de financement, pour les années financières 2013-2014 à 2018-2019 (en millions de dollars) | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Année scolaire | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
| ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE | | | | | | |
| Total | 5 655 | 5 671 | 5 702 | 5 842 | 6 146 | 6 530 |
| Gouvernement du Québec | 3 081 | 3 007 | 3 013 | 3 005 | 3 194 | 3 352 |
| Gouvernement du Canada | 582 | 589 | 573 | 586 | 587 | 683 |
| Droits de scolarité et autres frais | 942 | 982 | 1 019 | 1 047 | 1 107 | 1 167 |
| Autres sources | 1 050 | 1 092 | 1 097 | 1 204 | 1 258 | 1 328 |

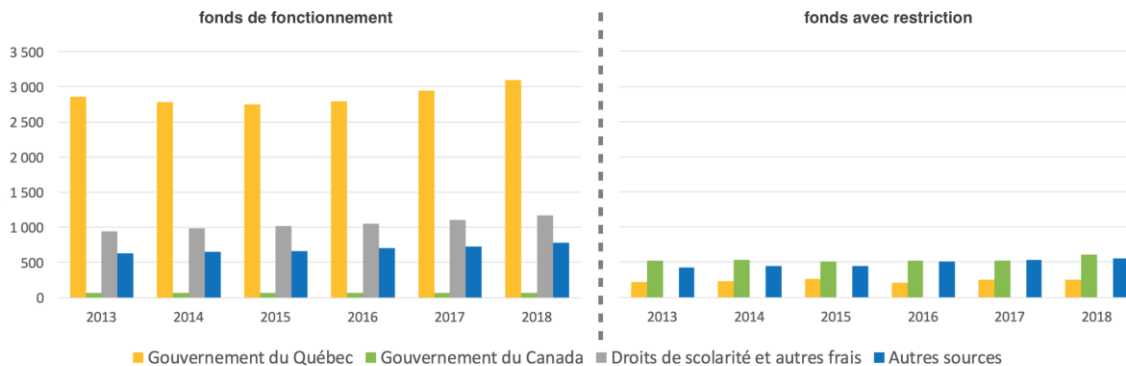


Source : Rapports financiers des universités (SIFU).

Revenus des universités spécifiques aux **fonds de fonctionnement et fonds avec restriction**, selon la provenance des sources de financement, pour les années financières 2013-2014 à 2018-2019 (en millions de dollars)

| Revenus des universités spécifiques aux fonds de fonctionnement, selon la provenance des sources de financement, pour les années financières 2013-2014 à 2018-2019 (en millions de dollars) | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Année scolaire | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
| ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE | | | | | | |
| Total | 4 495 | 4 476 | 4 492 | 4 610 | 4 843 | 5 116 |
| Gouvernement du Québec | 2 862 | 2 783 | 2 755 | 2 798 | 2 941 | 3 102 |
| Gouvernement du Canada | 61 | 62 | 61 | 66 | 66 | 70 |
| Droits de scolarité et autres frais | 942 | 982 | 1 019 | 1 047 | 1 107 | 1 167 |
| Autres sources | 631 | 649 | 656 | 699 | 730 | 777 |

| Revenus des universités spécifiques aux fonds avec restriction, selon la provenance des sources de financement, pour les années financières 2013-2014 à 2018-2019 (en millions de dollars) | | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Année scolaire | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
| ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE | | | | | | |
| Total | 1 160 | 1 195 | 1 210 | 1 232 | 1 303 | 1 414 |
| Gouvernement du Québec | 219 | 224 | 258 | 207 | 254 | 250 |
| Gouvernement du Canada | 522 | 527 | 512 | 520 | 521 | 612 |
| Droits de scolarité et autres frais | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres sources | 419 | 443 | 440 | 505 | 528 | 551 |



Source : Rapports financiers des universités (SIFU).

Note : Selon le cahier de définition SIFU, page 20, **les fonds de fonctionnement** (code SIFU 1) sont les fonds dans lesquels sont comptabilisés l'actif, le passif, les apports non affectés, les autres produits — notamment ceux qui proviennent de la vente de biens et de services et qui permettent l'atteinte des objectifs des universités —, ainsi que les charges afférentes à leurs activités de fonctionnement. Ces fonds reçoivent en bonne partie la subvention de fonctionnement. Celle-ci est constituée d'une subvention générale et de subventions spécifiques. Les règles budgétaires donnent les indications pour chacune des subventions spécifiques. Ainsi, certaines subventions doivent être inscrites directement dans les fonds spécifiques énumérés ci-dessous, alors que d'autres doivent être inscrites au fonds de fonctionnement et n'être virées qu'au moment où les conditions de leur affectation sont remplies. **Les fonds avec restriction** (code SIFU 2) sont les fonds affectés dans lesquels sont comptabilisés l'actif, le passif, les apports et les produits qui font l'objet d'une affectation d'origine externe — autres que les dotations et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations — ainsi que les charges afférentes. On y trouve principalement les subventions et les contrats de recherche ainsi que les chaires de recherche subventionnées (http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Cahier-definitions-SIFU-2020-2021.PDF).

Tableau et Figure 30 : Allocation des revenus

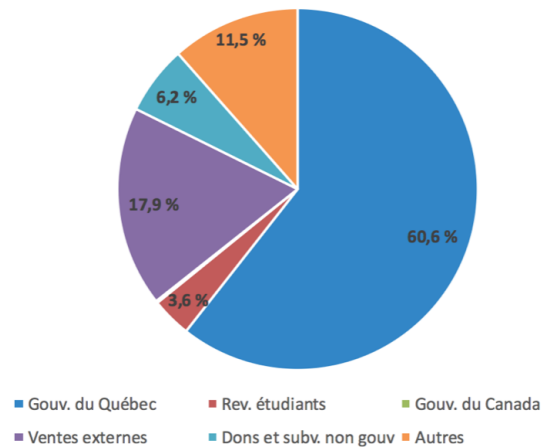
Revenus détaillés pour les **fonds de fonctionnement** et **fonds avec restriction**, selon la provenance des sources de financement, pour les années financières 2018-2019 (en millions de dollars)

| Revenus des universités*, selon la provenance, année financière 2018-2019 (en milliers de dollars) | |
|--|------------------|
| | TOTAL |
| Gouv. du Québec | 3 351 731 |
| Gouv. du Canada | 682 591 |
| Autres gouv. | 24 299 |
| Droits de scolarité | 917 417 |
| Droits d'admission, d'inscription et autres | 168 645 |
| Cotisation des étudiants et des étudiantes | 81 309 |
| Dons et subv. non gouv. | 388 885 |
| Rev. provenant d'autres universités | 68 860 |
| Rev. de placements | 96 322 |
| Rev. provenant d'une fondation | 51 503 |
| Ventes externes | 465 999 |
| Ventes aux étudiants | 146 628 |
| Recouvrement des coûts indirects | 70 191 |
| Récup. de salaire ou de prêts de service | 13 323 |
| Autres | 2 331 |
| TOTAL | 6 530 034 |

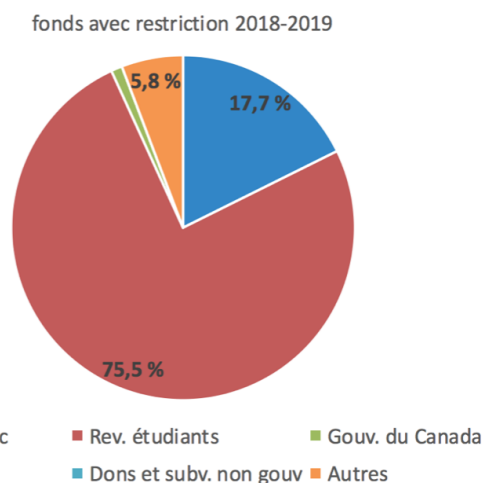
| FONDS AVEC RESTRICTION (en milliers de dollars) | | TOTAL | FONDS DE FONCTIONNEMENT (en milliers de dollars) | | TOTAL |
|---|------------------|-------|--|------------------|-------|
| Gouv. du Québec | 249 927 | | Gouv. du Québec | 3 101 805 | |
| Gouv. du Canada | 612 163 | | Gouv. du Canada | 70 429 | |
| Autres gouv. | 14 875 | | Autres gouv. | 9 424 | |
| Droits de scolarité | 0 | | Droits de scolarité | 917 418 | |
| Droits d'admission, d'inscription et autres | 0 | | Droits d'admission, d'inscription et autres | 168 645 | |
| Cotisation des étudiants et des étudiantes | 0 | | Cotisation des étudiants et des étudiantes | 81 309 | |
| Dons et subv. non gouv. | 378 957 | | Dons et subv. non gouv. | 9 928 | |
| Rev. provenant d'autres universités | 54 332 | | Rev. provenant d'autres universités | 14 528 | |
| Rev. de placements | 75 707 | | Rev. de placements | 20 616 | |
| Rev. provenant d'une fondation | 47 128 | | Rev. provenant d'une fondation | 4 375 | |
| Ventes externes | 20 796 | | Ventes externes | 445 203 | |
| Ventes aux étudiants | 0 | | Ventes aux étudiants | 146 628 | |
| Recouvrement des coûts indirects | 0 | | Recouvrement des coûts indirects | 70 192 | |
| Récup. de salaire ou de prêts de service | 2 523 | | Récup. de salaire ou de prêts de service | 10 800 | |
| Autres | -42 857 | | Autres | 45 188 | |
| TOTAL | 1 413 550 | | TOTAL | 5 116 469 | |

| Provenance FONDS DE FONCTIONNEMENT | % |
|---|-------|
| Gouv. du Québec | 60,62 |
| Ventes externes | 17,93 |
| Autres | 11,54 |
| Rev. de placements | 0,28 |
| Recouv. des coûts indirects | 0,09 |
| Rev. provenant d'autres univ. | 8,70 |
| Récup. de salaire ou de prêts de service | 0,21 |
| Autres gouv. | 1,37 |
| Autres | 0,88 |
| Dons et subv. non gouv. | 6,16 |
| Dons et subv. non gouv. | 3,30 |
| Rev. provenant d'une fondation | 2,87 |
| Revenus étudiants | 3,56 |
| Droits de scolarité | 1,38 |
| Droits d'admission, d'inscription et autres | 1,59 |
| Ventes aux étudiants | 0,19 |
| Cotisation étudiantes | 0,40 |
| Gouv. du Canada | 0,18 |

fonds de fonctionnement 2018-2019



| Provenance | % |
|---|--------------|
| Revenus étudiants | 75,47 |
| Droits de scolarité | 43,31 |
| Droits d'admission, d'inscription et autres | 0,00 |
| Ventes aux étudiants | 26,81 |
| Cotisation étudiantes | 5,36 |
| Gouv. du Québec | 17,68 |
| Autres | 5,80 |
| Rev. de placements | 3,84 |
| Recouv. des coûts indirects | 3,33 |
| Rev. provenant d'autres univ. | 1,47 |
| Récup. de salaire ou de prêts de service | 0,18 |
| Autres gouv. | 0,00 |
| Autres | -3,03 |
| Gouv. du Canada | 1,05 |
| Ventes externes | 0,00 |
| Dons et subv. non gouv. | 0,00 |
| Dons et subv. non gouv. | 0,00 |
| Rev. provenant d'une fondation | 0,00 |



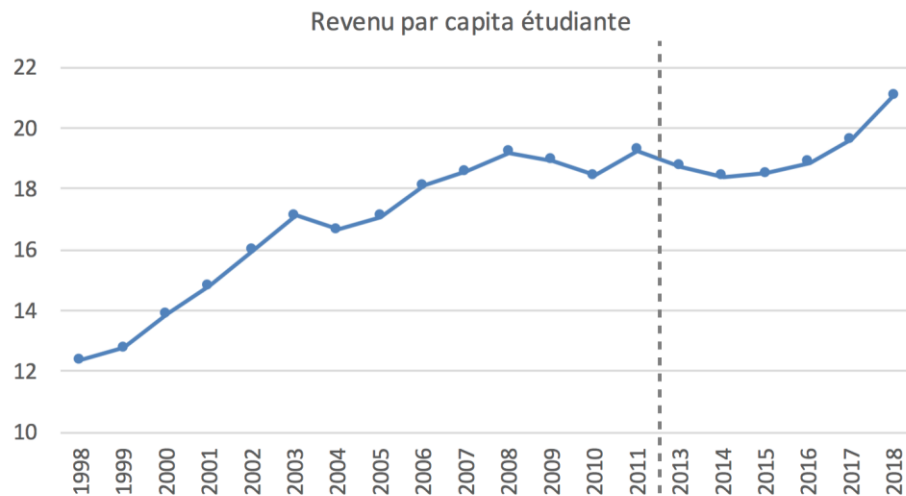
Source : Système d'information financière des universités (SIFU). Comprend le fonds de fonctionnement et le fonds avec restriction.

- Les montants investis par les gouvernements sont demeurés pratiquement les mêmes de 2013 à 2016, puis deux hausses successives de l'investissement provincial sont intervenues en 2017 et 2018 (augmentation de 9 % par rapport à 2013), ainsi qu'une hausse fédérale en 2018 (augmentation de 58 % par rapport à 2013).
- La principale source de revenu pour les fonds de fonctionnement des universités québécoises provient du gouvernement du Québec, suivie par les droits de scolarité.
- La principale source de revenu pour les fonds avec restriction des universités québécoises provient du gouvernement du Canada, ce qui représente en moyenne 43 % des revenus de 2013 à 2018. La contribution du gouvernement du Québec représente 19 % en moyenne pour la même période.
- Une augmentation plus graduelle est observée pour les revenus liés aux droits de scolarité (9 % par rapport à 2013), ce qui n'est pas surprenant étant donné que ces revenus varient en fonction du niveau de l'effectif étudiant ainsi que de l'indexation des droits de scolarité et des montants forfaitaires déterminés par le ministère de l'Éducation.
- De manière plus détaillée pour l'année 2018-2019, les principales sources de revenus pour le fonds de fonctionnement sont le gouvernement du Québec (60 %), les ventes externes (18 %), les dons et subventions non gouvernementales (6 %) et les revenus provenant des étudiantes et des étudiants (4 %).
- Les principales sources de revenus pour les fonds avec restriction, en 2018-2019, sont les revenus provenant des étudiantes et des étudiants (75 %) et le gouvernement du Québec (18 %).

Tableau et Figure 31 : Revenus des universités (en milliers) par étudiante ou étudiant

| | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Revenu total des univ. | 2 827 700 | 2 988 600 | 3 211 000 | 3 507 300 | 3 935 300 | 4 380 700 | 4 314 500 | 4 462 800 | 4 746 800 | 4 880 700 | 5 066 500 | 5 151 600 | 5 195 300 | 5 562 100 |
| Effectif étudiant | 228 653 | 234 198 | 231 135 | 236 720 | 246 797 | 255 851 | 259 043 | 261 467 | 262 141 | 263 110 | 264 023 | 272 011 | 281 929 | 288 866 |
| Revenu par capita étudiante | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 17 | 17 | 18 | 19 | 19 | 19 | 18 | 19 |

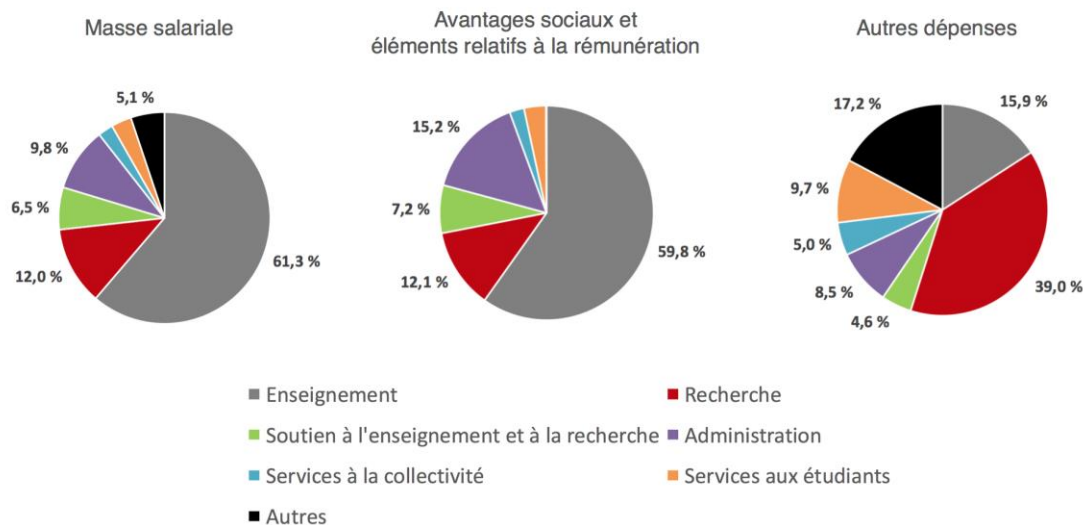
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Revenu total des univ. | 5 654 700 | 5 670 672 | 5 702 027 | 5 841 585 | 6 145 761 | 6 530 034 |
| Effectif étudiant | 302 104 | 308 356 | 308 556 | 309 892 | 313 549 | 309 864 |
| Revenu par capita étudiante | 19 | 18 | 18 | 19 | 20 | 21 |



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15. Revenus 1997 à 2011, états financiers des universités compilés provisoirement et fournis par M. Michel Umbrico. Revenus 2013 à 2018, rapports financiers des universités (SIFU).

Tableau et Figure 32 : Dépenses des universités

| Dépenses des universités*, selon la nature des dépenses et la fonction, année financière 2018-2019 (en milliers de dollars) | | | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|--|----------------|----------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------|------------------|
| | Enseignement | Recherche | Soutien à l'enseignement et à la recherche | Administration | Services à la collectivité | Services aux étudiants | Entreprises auxiliaires | Terrains et bâtiments | Ajustements | TOTAL |
| MASSE SALARIALE | 2 159 079 | 421 737 | 227 359 | 343 641 | 81 710 | 109 316 | 39 481 | 141 884 | 0 | 3 524 207 |
| AVANTAGES SOCIAUX ET ÉLÉMENTS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION | 431 016 | 87 211 | 52 191 | 109 542 | 15 852 | 23 875 | 9 535 | 33 084 | -43 230 | 719 076 |
| AUTRES DÉPENSES | 299 488 | 736 164 | 87 659 | 160 195 | 95 121 | 182 907 | 97 820 | 227 664 | 0 | 1 887 024 |
| TOTAL - RAPPORT FINANCIER 2018-2019 | 2 889 583 | 1 245 112 | 367 209 | 613 378 | 192 683 | 316 098 | 146 836 | 402 632 | -43 230 | 6 130 307 |



Source : Système d'information financière des universités (SIFU). Comprend le fonds de fonctionnement et le fonds avec restriction. La catégorie Autres inclut les revenus de terrains et de bâtiments, des entreprises auxiliaires et des ajustements salariaux.

- Le revenu par capita étudiante a connu une hausse soutenue entre 1998 et 2003 et a continué d'augmenter, plus graduellement toutefois, dans les dernières années.
- La majorité des dépenses reliés à la masse salariale, aux avantages sociaux et aux autres éléments relatifs à la rémunération est attribuée à l'enseignement, suivi par la recherche et l'administration à parts presque égales.

*

NOTES

Le groupe de travail est conscient que les données qui précèdent, tout intéressantes soient-elles, ont pour caractéristique d'ouvrir l'appétit, plutôt que de rassasier les personnes intéressées par l'évolution du système universitaire québécois de la fin des années 1990 à maintenant. C'est pourquoi il s'emploiera à préparer une annexe statistique plus détaillée⁴².

Les données publiées dans cette section révèlent un problème qui est connu depuis plusieurs années déjà : celui lié aux informations de gestion sur les universités. Les informations sont constituées à différents endroits et elles ne sont nulle part rassemblées d'une manière organisée et aisée à consulter. Une recommandation concernant l'information relative aux dimensions de l'activité universitaire est formulée à cet égard dans le chapitre 7.

Quoi qu'il en soit, les données qui figurent dans ce chapitre permettent, d'une part, de caractériser en grande partie l'évolution du système universitaire, et, d'autre part, d'appuyer les pistes d'action et recommandations mises de l'avant dans ce document de consultation et de réflexion.

3 CONDITIONS D'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

La réflexion sur l'université du futur doit reposer sur la reconnaissance des **conditions nécessaires à l'accomplissement de la mission universitaire**.

Ces conditions existaient avant le XXI^e siècle. En fait, elles ont été progressivement conquises au cours de l'histoire quasi millénaire de l'institution universitaire, connaissant des hauts et des bas. Lorsqu'elles furent absentes ou réduites à peu de choses, l'institution universitaire a cessé d'exister ou n'a plus été que l'ombre d'elle-même. Inversement, le plein respect de ces conditions a rendu possible l'accomplissement de la mission universitaire de conservation, de critique, de développement et de transmission du savoir et de la culture.

C'est pourquoi, avant même de traiter des enjeux nouveaux que rencontrent les universités québécoises d'aujourd'hui et de l'avenir prochain, il faut s'assurer qu'elles bénéficient des conditions nécessaires à l'accomplissement de leur mission, soit : 1) la liberté académique; 2) l'autonomie institutionnelle; et 3) un financement approprié.

Les conditions nécessaires de tout temps à l'accomplissement de la mission universitaire se distinguent des enjeux pouvant concerner à un moment donné l'institution universitaire.

Aujourd'hui, on observe, dans l'évolution du monde, des tendances préoccupantes pour la liberté académique et pour l'autonomie des universités, notamment au Québec. De même, un meilleur financement demeure une préoccupation majeure et une revendication permanente des universités québécoises⁴³.

Avant d'en venir aux enjeux des années qui viennent, rappelons ce que sont les conditions d'accomplissement de la mission universitaire et ce qu'elles exigent.

3.1 Liberté académique

La protection et la promotion de la liberté académique (comme celle de l'autonomie institutionnelle) sont des nécessités de première importance qui ont été affirmées, par des documents à portée universelle, dans l'histoire récente de l'institution universitaire. En 1988, les rectrices et recteurs de 388 universités réunis à Bologne, en Italie, appelaient déjà les pouvoirs publics à garantir et à promouvoir le respect de la liberté de recherche, le respect de la liberté d'enseignement et le respect de la liberté de formation comme des « principes fondamentaux de la vie des universités⁴⁴ ». Aujourd'hui, ce sont plus de 900 universités situées dans 88 pays différents qui ont signé cette charte. En 1997, l'UNESCO adoptait la *Recommandation concernant la condition du personnel*

⁴³ À cet égard, soulignons les crédits accordés par l'État québécois aux universités pour l'année 2020-2021, qui seront vraisemblablement en hausse de plus de 9 % au global si l'on compte le devancement de paiement versé au printemps 2020.

⁴⁴ Magna Charta Universitatum : <http://www.magna-charta.org/resources/files/the-magna-charta/french>

enseignant de l'enseignement supérieur, qui définissait clairement la nature et les exigences de la liberté académique et de sa protection :

27. L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignants de l'enseignement supérieur, ce qui englobe la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. Tous les enseignants de l'enseignement supérieur devraient pouvoir exercer leurs fonctions sans subir de discrimination d'aucune sorte ni avoir à craindre de mesures restrictives ou répressives de la part de l'État ou de toute autre source. [...]

Au Québec, la liberté académique, évoquée dans les préambules des lois de l'Université de Montréal, de l'Université Laval et de HEC Montréal est reconnue de manière particulièrement explicite dans la Loi sur l'université du Québec telle qu'amendée en 1989 : « L'université a pour objet, dans le respect de la liberté de conscience et des libertés académiques inhérentes à une institution universitaire, l'enseignement supérieur et la recherche [...] ».

La liberté académique est essentielle au développement et à la diffusion de la connaissance. Elle a une valeur intrinsèque pour la conduite de la recherche et pour la libre mise en circulation de ses résultats par l'intermédiaire de l'enseignement et des publications. La liberté académique garantit la pérennité du fonctionnement de l'université en tant que service public. Elle est ainsi requise pour la protection du public et de l'intérêt collectif, notamment pour soutenir l'apport essentiel de l'enseignement supérieur à la société et pour appuyer les faits et la science qui les met à jour, les vérifie et les valide.

La liberté académique aide à contrecarrer les fausses nouvelles (rumeurs, radios poubelles, etc.) et à protéger la santé et la sécurité des citoyennes et des citoyens (parole des spécialistes sur les épidémies, les vaccins, les médicaments, les attentats, etc.). Il faut reconnaître que, outre des menaces venant de l'extérieur de l'université, la liberté académique peut aussi être menacée dans l'institution même par des groupes internes qui bloquent les échanges d'idées pleinement ouverts en raison de convictions préalables récusant *a priori* certaines idées, conceptions ou théories.

Elle permet de traiter, pour le bien-être des citoyennes et des citoyens, de façon juste, méthodique et documentée, les questions sérieuses telles celles liées aux changements climatiques et environnementaux, à la nutrition et à la santé, à l'éducation, au droit, etc.

La liberté académique est l'homologue de l'indépendance de la magistrature, du secret professionnel, de l'immunité des parlementaires et de la protection de la confidentialité des sources des journalistes.

À notre époque comme à d'autres moments de l'histoire, des phénomènes portent un potentiel d'érosion de la liberté académique, tel qu'illustré au point 1.2.2. En

outre, la liberté académique ne jouit pas au Québec d'une protection législative à large portée.

Pour le groupe de travail, la liberté académique demeure une condition nécessaire d'accomplissement de la mission universitaire et de la capacité pour les établissements québécois à faire face aux enjeux nouveaux qui les interpellent.

3.2 Autonomie institutionnelle

La liberté académique, qui protège les universitaires dans leur activité professionnelle, est distincte de l'autonomie institutionnelle. Cependant, là où l'autonomie de gestion des établissements universitaires a été abolie, la liberté académique a elle aussi péri.

L'autonomie institutionnelle, revendication réitérée des établissements universitaires tout au long de leur histoire et partout dans le monde, est aussi une condition d'accomplissement de la mission universitaire, comme le reconnaît l'UNESCO :

17. Le plein exercice des libertés académiques et l'accomplissement des devoirs et responsabilités énoncés ci-après supposent l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, c'est-à-dire la latitude nécessaire pour que ces établissements puissent prendre des décisions efficaces concernant leurs activités académiques, leurs règles de fonctionnement, leur gestion et autres activités connexes, dans la mesure où elles sont conformes aux systèmes de contrôle public, s'agissant en particulier des fonds fournis par l'État, et respectent les libertés académiques et les droits de la personne. [...]

18. L'autonomie est l'expression institutionnelle des libertés académiques et une condition nécessaire pour que les enseignants et les établissements de l'enseignement supérieur puissent s'acquitter des fonctions qui leur incombent.

19. Il est du devoir des États membres de protéger l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur contre toute menace, d'où qu'elle vienne.

Pour le groupe de travail, l'autonomie universitaire existe dans la mesure où, dans le respect des lois générales applicables à l'ensemble de la société, des personnes et des organismes publics et privés, un établissement universitaire peut librement : se gouverner lui-même; déterminer son organisation interne académique et administrative; édicter les règlements académiques et administratifs; définir, dispenser, évaluer et réviser ses programmes d'études, ainsi que les grades et diplômes qui en sanctionnent la réussite; admettre ses étudiantes et ses étudiants, leur enseigner, les évaluer, les sanctionner et les diplômer; protéger la liberté des activités de recherche et de création; engager et administrer ses personnels.

L'affirmation de la nécessité de l'autonomie institutionnelle s'accompagne d'un devoir d'imputabilité envers la société et les autorités politiques qui agissent au nom de cette dernière. L'équilibre de l'autonomie et de l'imputabilité doit par ailleurs faire l'objet d'une réflexion plus poussée.

Pour le groupe de travail, l'autonomie institutionnelle demeure aujourd'hui une condition nécessaire de l'accomplissement de la mission universitaire et de la capacité pour les établissements québécois de faire face aux enjeux nouveaux qui les interpellent. La contrepartie de l'imputabilité doit s'effectuer selon des modalités appropriées convenues entre les établissements et l'État.

3.3 Financement approprié

Le financement des universités et de la recherche universitaire constitue une condition incontournable de la réalisation des missions de l'université.

Or, depuis les années 2010, des compressions majeures en enseignement supérieur ont été en s'accroissant et n'ont pu encore être complètement réparées par les investissements plus récents du gouvernement du Québec⁴⁵. Ces coupes se sont accompagnées d'une volonté de reddition de comptes accrue. La politique de financement des universités est devenue plus tributaire des fluctuations des effectifs étudiants, ce qui a accru la concurrence entre les universités.

Une diversification des variables prises en compte pour déterminer le financement des établissements permettrait de s'adapter aux aléas liés à une baisse du nombre d'inscriptions, notamment en ce qui a trait aux étudiantes et aux étudiants internationaux.

La question du financement des universités dépasse la politique de répartition de l'enveloppe ministérielle. Il faut, en amont, que le gouvernement sécurise un montant qui permette aux universités de prévoir leurs dépenses à plus long terme. Il en va de même pour le financement de la recherche⁴⁶, et ce, d'autant plus dans un contexte d'incertitude créé aujourd'hui par la pandémie, ou demain par une quelconque crise qui fragiliserait le financement des universités.

Le groupe de travail rappelle que, parmi toutes les dépenses publiques, le financement des universités et le financement de la recherche sont essentiellement un investissement dans l'avenir de la société. En fait, ce

⁴⁵ Jusqu'en 2013-2014, le gouvernement du Québec dépensait en moyenne 0,8 % de son produit intérieur brut (PIB) pour les universités. Ce taux a diminué en raison de la période de compressions budgétaires qui a suivi. En 2018-19, ce taux se situait à 0,7 % du PIB. Pour revenir à un taux de 0,8 %, il faudrait prévoir un réinvestissement d'au moins 412 millions de dollars dans ce programme. Cette estimation conservatrice prend pour hypothèse que l'année où le financement destiné à l'enseignement supérieur (dans le portefeuille Éducation et Enseignement supérieur) a connu une décroissance (de 3 % en 2015-16) avait été une année où le montant pour l'année antérieure s'était maintenu, le montant à verser pour l'enseignement supérieur pour 2018-19 aurait été de 6 milliards et non pas de 5,8 milliards. Source : Conseil du trésor, Budgets des dépenses, Crédits des ministères.

⁴⁶ Au cours des 10 dernières années, les crédits permanents pour la mission Éducation et Enseignement supérieur ont représenté en moyenne de 6 à 7 % des crédits totaux accordés à ce portefeuille; comparativement, la Santé et les Services sociaux, en plus d'accaparer 40 à 45 % des crédits totaux, bénéficient de 40 % de crédits permanents.

sont des infrastructures essentielles au bien commun de toute société avancée comme celle du Québec, parce qu'elles préparent la relève dans de multiples domaines professionnels, parce qu'elles réoutillent des personnes en situation d'emploi pour qu'elles puissent s'adapter à un environnement changeant, parce qu'elles créent des connaissances nouvelles entraînant des développements appliqués de tous ordres, parce qu'elles répondent aux questions que leur adressent les différents milieux économiques, sociaux et culturels, parce qu'elles sont particulièrement attentives aux changements qui affectent les nations et requièrent des stratégies adaptatives.

L'institution universitaire et la recherche qu'elle abrite doivent être adéquatement financées pour outiller les nations face aux graves problèmes qui, au-delà de la récente pandémie, continuent de menacer l'avenir de l'espèce humaine.

4 PRÉOCCUPATIONS FONDAMENTALES DEVANT INSPIRER L'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

À ce moment-ci de l'histoire de l'université, dans le monde comme au Québec, deux préoccupations fondamentales doivent inspirer l'enseignement, la recherche, le transfert de connaissances et le service au milieu : (1) assurer l'indispensable équilibre entre théorie et pratique dans les activités d'enseignement et de recherche ET (2) exploiter le numérique pour accroître l'efficacité des diverses composantes de la vie universitaire, notamment dans son rapport avec la société.

Si l'époque insiste sur les solutions pratiques et immédiates facilitées par le numérique, l'université, tout en remplissant du mieux possible sa mission capitale dans la transformation inévitable de la société par le numérique, doit maintenir fermement le cap sur l'acquisition, le développement et la transmission du savoir à plus long terme. L'institution s'inscrit dans le temps long et doit se garder de toute réaction trop liée à l'immédiat et au ponctuel.

Aussi la deuxième préoccupation, transversale, doit-elle être considérée sur un autre plan que celui de la première.

4.1 Maintenir et renforcer l'enseignement et la recherche théoriques

La recherche se déploie dans un continuum, partant de la recherche théorique et fondamentale jusqu'à la recherche appliquée. Toutes ces formes sont nécessaires et utiles, puisque la recherche appliquée ou pratique s'appuie sur la recherche théorique, d'une part, et que la recherche fondamentale a un caractère exploratoire et génère les connaissances de base nécessaires au développement de la recherche appliquée, tout en contribuant à la formation de la relève, d'autre part.

Au Canada, la préoccupation pour un financement équilibré de toutes les formes de recherche a mené à la création du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, qui a publié ses recommandations en 2017 (rapport Naylor). L'un des principaux constats de ce comité était que la recherche fondamentale manquait cruellement de financement gouvernemental.

Par ailleurs, le rapport Naylor recommandait également d'investir beaucoup plus dans certaines disciplines des sciences sociales et des humanités, afin de rattraper un lourd retard cumulé dans le financement de ces domaines. Le rapport s'intéressait à la situation canadienne dans son ensemble. Le Québec, par l'intermédiaire de ses Fonds de recherche, a également un leadership à assumer dans le financement équilibré de toutes les formes de recherche, et ce, dans toutes les disciplines, surtout à l'heure où l'on prévoit que l'université du futur devra amorcer un virage vers l'interdisciplinarité et l'intersectorialité, rendues indispensables à la solution des problèmes multifactoriels affectant l'humanité.

Cette volonté requiert le renforcement de l'ensemble du système de recherche, ainsi que l'atténuation des distinctions superficielles et dépassées qui opposent la recherche théorique ou fondamentale à la recherche appliquée.

4.2 Exploiter le nouveau contexte créé par le développement du numérique

L'essor des ressources numériques ouvre un grand nombre de perspectives de renouvellement, d'enrichissement et de transformation des pratiques universitaires d'enseignement, de recherche et de transfert de connaissances.

L'une de ces possibilités est le développement d'une formation à distance (FAD) de qualité dans les universités québécoises. L'enseignement sur campus, particulièrement la formation initiale au sortir des études collégiales, dans un système universitaire décentralisé sur le territoire, conserve sa valeur et sa pertinence. Le campus propose un milieu de vie et d'apprentissage mettant les étudiantes et les étudiants en contact direct et quotidien avec les personnels enseignants, leurs propres pairs, les ressources spécialisées, les activités complémentaires à la formation. La FAD, dont des composantes doivent être expérimentées pendant la formation initiale sur campus, offre aussi pour sa part des possibilités multiples : l'accès aux cours partout sur le territoire, un rythme d'apprentissage privilégié pour chaque personne, un cheminement individualisé, le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux, etc.

De manière imprévue et en raison de la pandémie, la formation à distance s'est imposée comme la solution pour compléter la session d'hiver et rendre possible la tenue de la session d'été, voire de l'automne 2020. Les professeures et professeurs et les personnes chargées de cours ont dû adapter leur enseignement, redéfinir les modalités d'évaluation et de notation, et procéder à un suivi avec leurs étudiantes et leurs étudiants pour assurer que la session aille à son terme.

Ce développement inattendu demande, tout d'abord, de dresser un bilan des mesures de rattrapage implantées dans les universités durant la session d'hiver 2020, afin notamment de distinguer les disciplines qui s'avèrent moins propices à l'enseignement à distance, voire incompatibles, avec cette modalité, et de mener ensuite une réflexion sur les conditions favorables à un essor raisonné de la FAD dans les universités québécoises. En clair, si l'ensemble de nos universités ont réagi rapidement pour relever les nombreux défis liés à la mise en place d'enseignement en ligne face à la pandémie de la COVID-19, il faut maintenant, pour éviter des blocages généralisés, évaluer en détail les impacts positifs et négatifs de l'enseignement numérique, et comprendre les réticences et les résistances exprimées par les corps étudiants dans de multiples pays.

Le développement de la FAD doit ainsi reposer sur les principes nécessaires pour assurer la pleine qualité des cours en ligne et celle de l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants. Cela veut notamment dire :

- Tenir compte des spécificités inhérentes à l'enseignement à distance et répondre aux défis importants pour soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement et leurs apprentissages, notamment en redéfinissant la nature et les modalités des évaluations et des examens, cela en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur, notamment celles développées par la TÉLUQ;
- Reconnaître que la conception et le développement de cours asynchrones de qualité constituent une charge de travail importante, qui doit être dûment reconnue dans les tâches annuelles des professeures et des professeurs et dans leur cadre de travail;
- Garantir une infrastructure de qualité, avec l'ensemble des ressources physiques, humaines, logistiques et informatiques nécessaires au développement de la FAD;
- Offrir aux étudiantes et aux étudiants l'accompagnement et le suivi des apprentissages, qui sont des conditions de la réussite en FAD.

5 DES GRANDES TENDANCES AUX TROIS NOUVEAUX ENJEUX POUR LES UNIVERSITÉS

L'analyse des grandes tendances révèle des enjeux nouveaux pour le futur prochain des universités québécoises. Ces enjeux ont pour caractéristiques de remettre en question, de manière perceptiblement et significativement nouvelle, les pratiques universitaires, et de réclamer rapidement des adaptations innovatrices.

Assurément, l'institution universitaire affronte encore aujourd'hui des défis qu'elle a connus tout au long de son histoire millénaire. Par exemple, ses rapports avec les différents pouvoirs économiques, politiques, culturels et idéologiques dominant la société ont soulevé et soulèvent encore des inquiétudes qui concernent la liberté académique et l'autonomie institutionnelle. Aussi, régulièrement au cours de son histoire, l'institution universitaire a dû s'approprier et incorporer à ses manières de faire, pour la réalisation de sa mission, des réalités techniques ou technologiques nouvelles, depuis l'imprimerie jusqu'aux moyens audiovisuels de communication, tout comme elle a dû intégrer à ses programmes des avancées scientifiques qu'elle n'avait pas elle-même produites. La capacité de l'institution universitaire de faire place à de nouveaux savoirs a régulièrement posé des défis d'adaptation. Il en va de même pour la réponse aux attentes et aux besoins changeants de la société.

Cela dit, plus l'université québécoise s'avance dans le XXI^e siècle — dont déjà un cinquième est maintenant du passé —, plus on constate que des enjeux, particulièrement spécifiques aux temps actuels et à l'avenir prochain, qui sont poussés avec force de l'avant-scène par des caractéristiques et des attentes dominantes du monde d'aujourd'hui, viennent solliciter les efforts d'innovation et de développement de la part de l'institution universitaire.

À la lumière des grandes tendances affectant l'évolution du monde, tant les tendances générales que celles spécifiques à l'université, le groupe de travail soumet que celle-ci doit s'adapter à trois enjeux nouveaux, au sein desquels se retrouvent aussi des manifestations nouvelles d'enjeux anciens. Cette section du document explicite ces enjeux nouveaux qui inspireront des pistes d'action susceptibles de concourir fortement à la pertinence continue de l'institution universitaire.

5.1 Premier enjeu : Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société

Le premier de ces trois nouveaux enjeux est l'impérieuse nécessité pour les universités québécoises de collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société. Pourquoi une telle collaboration est-elle devenue si importante et prioritaire?

Rappelons d'abord que, depuis plusieurs années, nombre de membres et de groupes tant des communautés universitaires que de la société civile observent,

déplorent et dénoncent le phénomène de la concurrence entre les universités. Cette concurrence, qui se manifeste de différentes manières, allant de la course aux effectifs étudiants à la multiplication des mini-campus hors campus, est en partie induite par les règles de financement et en partie par des phénomènes d'affirmation et de promotion institutionnelles. Aussi, de nombreux intervenants et intervenantes plaident-ils déjà pour une collaboration accrue entre universités. De plus, considérant que les activités transnationales des universités s'effectuent de plus en plus dans le cadre de partenariats, d'ententes entre les universités ou les États, et qu'ils encouragent ainsi, notamment, la mobilité étudiante, il est crucial pour l'université du futur de favoriser la recherche, la coopération et les échanges en valorisant la collaboration au détriment de la compétition.

Par ailleurs, plusieurs membres de la communauté de l'enseignement supérieur québécois signalent que les collèges et les universités ont trop souvent été et demeurent encore « deux solitudes » qui pourraient accroître considérablement leur synergie. À titre d'illustration, citons le colloque organisé en novembre 2019 par le Conseil supérieur de l'éducation, colloque qui a mis en lumière la fécondité de la collaboration de chercheuses et de chercheurs des collèges et des universités. Une telle tendance pourrait s'étendre très profitablement, à la fois pour les personnes et les établissements en cause et pour la société québécoise.

En matière de coopération de cette nature, il s'impose de passer des propos, des regrets, des souhaits... à l'action.

Outre ces considérations qui résument des observations du passé récent et de l'actualité, la réflexion sur l'avenir pousse à collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société.

Ainsi, plusieurs des grandes tendances générales identifiées par le groupe de travail encouragent la poursuite des efforts engagés au cours des récentes années pour intensifier la collaboration entre établissements universitaires et entre les ordres de l'enseignement supérieur. Les acquis récents en cette matière offrent un tremplin pour aller plus loin. De même, si l'intersectorialité est déjà en mouvement, elle mérite d'être amplifiée et accélérée. En d'autres termes, le monde universitaire québécois est sur la bonne voie, mais doit être encore plus audacieux pour répondre aux attentes étudiantes et sociales à son endroit.

Sans reprendre l'énoncé des grandes tendances déjà explicitées, il faut au moins rappeler des réalités du temps actuel et de l'avenir prévisible qui montrent l'importance nouvelle de la collaboration tous azimuts impliquant les universités.

- Les menaces qui touchent l'humanité, qu'il s'agisse de la dégradation bien documentée de l'environnement, des autres périls majeurs ou d'un phénomène telle la pandémie explosive de la COVID-19 (qui risque d'être suivie d'autres pandémies), sont très sérieuses et posent des problèmes que seule la collaboration étroite entre les disciplines scientifiques, entre les universités elles-mêmes, entre celles-ci et les collèges, et avec les forces vives de la société, pourra résoudre. Pour faire face aux événements qui revêtent un caractère urgent, une certaine souplesse devrait également être privilégiée en ce qui a trait aux structures et aux processus administratifs.

- Le développement ininterrompu de la science et de la technologie et leurs effets transformateurs sur de nombreux aspects de la vie, dont les pratiques de travail et l'apparition de problèmes éthiques nouveaux résultant de l'accroissement de la puissance de l'humanité, sont d'autres réalités qui réclament une collaboration accrue des savoirs et des institutions qui s'y consacrent.
- La taille des communautés scientifiques du Québec, comme le nombre des universités québécoises et leurs ressources de tous genres, sont, à l'échelle du monde, relativement modestes. Or, le présent contexte de mondialisation de la vie universitaire pousse des pays aux ressources universitaires et scientifiques plus anciennes, plus considérables et plus puissantes que celles du Québec à rapprocher, et même à fusionner, des établissements qui datent de très longtemps et qui sont de grande envergure, pour former des « pôles » capables de se mesurer aux meilleures institutions à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le Québec a tout intérêt à promouvoir très activement une collaboration tous azimuts dans son système universitaire et même post-secondaire pour demeurer capable de participer activement au développement mondial des sciences et des technologies, de se doter des équipements de plus en plus coûteux que requiert, dans nombre de domaines, la recherche scientifique, de garder ici ses meilleurs chercheuses et chercheurs, d'en attirer d'autres pays et d'accueillir des étudiantes et des étudiants internationaux.

D'où cet enjeu capital et incontournable : collaborer tous azimuts – collaborations interdisciplinaires, intersectorielles et interordres.

En somme, la capacité du Québec de demeurer le plus près possible du front le plus avancé de la recherche scientifique mondiale, d'apporter des contributions scientifiques et technologiques novatrices à l'échelle internationale dans certains domaines, de produire les connaissances et les technologies inspirées par ses problèmes propres et soutenues par ses acquis historiques en ces domaines, le progrès continu de la recherche, tout comme l'amélioration continue de l'enseignement, exigent le développement de pratiques de collaboration accrues et souvent nouvelles qui se déclinent de façon à la fois horizontale et verticale.

Deux axes de collaboration, déjà présents dans le monde universitaire et dont la fécondité est établie, méritent d'être maintenus, amplifiés et de devenir en quelque sorte un réflexe du monde universitaire.

Collaboration interne tous azimuts au sein de l'ordre universitaire lui-même

a) **Valoriser d'abord les recherches interdisciplinaires et intersectorielles, de même que les lieux d'échanges intersectoriels**, puis généraliser ces expériences ou en créer d'autres, notamment pour renouveler la formation. Cela requerra entre autres des modalités de promotion de carrières professorales reflétant davantage les changements dans les pratiques de formation, de recherche et de création, et misant sur la richesse des maillages entre disciplines, secteurs et milieux.

b) **Développer des passerelles entre les disciplines** soit sous la forme de « sas » interdisciplinaires, soit sous la forme de « truchements », qu'il s'agisse d'individus ou de groupes d'individus. De tels dispositifs, judicieusement situés dans la structure administrative, pourraient intervenir comme intermédiaires au moment de la conception des projets de recherche, mais aussi dans leur élaboration ou leur modification **au moyen de programmes de financement dédiés** ouverts à de nouveaux paradigmes ou de nouvelles pratiques de recherche. Cela nécessitera des changements convenus et acceptés des modalités d'évaluation et de promotion des professeures et des professeurs.

Collaboration tous azimuts entre les ordres universitaire et collégial

En tant qu'institution de diffusion et d'accréditation des savoirs, l'université doit amplifier et accroître encore le type de liens étroits dans lesquels elle est déjà engagée.

- **En premier lieu, avec les collèges ou le milieu collégial**, afin de poursuivre, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, deux développements souhaitables :

(1) Rechercher le meilleur arrimage possible des programmes d'études du collège et de ceux de l'université, en modifiant les programmes collégiaux qui comportent des lacunes en termes de préparation à l'université, mais aussi en améliorant les programmes universitaires pour qu'ils soient cohérents et s'inscrivent dans la poursuite des apprentissages réalisés au collégial.

(2) Promouvoir et favoriser encore davantage les collaborations avec des chercheuses et des chercheurs de collège au sein de projets de recherche non plus seulement universitaires, mais aussi interordres, en particulier dans tout ce qui relève de l'éducation et plus généralement des rapports avec la société civile.

(3) Veiller, tant au collégial qu'au premier cycle universitaire, à donner une formation générale basée sur les fondamentaux des sciences, des arts et des techniques, dans la perspective d'une bonne connaissance de leurs concepts, de leurs méthodes, de leurs pratiques de recherche et des bases épistémologiques de leur production de savoir, afin que l'étudiante ou l'étudiant, sachant au moins de quoi s'occupe chacune des grandes disciplines qui constituent la vie intellectuelle de l'humanité, puisse éventuellement se composer un bouquet de programmes correspondant à ses champs d'intérêt et lui ouvrant des possibilités d'intersectorialité plus riches.

- **En deuxième lieu, avec la société dans son ensemble.** L'intersectorialité pratiquée à l'université devrait permettre aux personnes en emploi, qui ont besoin d'une formation approfondie dans un domaine particulier, de suivre une formation complémentaire ou complètement nouvelle, tout en les aidant à faire fructifier leurs compétences existantes, à la fois professionnelles et expérientielles.

Ainsi pratiquée comme une réponse en services à la demande du milieu, l'intersectorialité mobilisée à cette occasion devrait donc jouer en même temps un rôle de validation des savoirs professionnels et expérientiels en s'attachant à les formaliser pour mieux faire ressortir leurs potentiels insoupçonnés pour toute la

collectivité et non plus seulement pour une profession donnée. Il y aurait là une modalité particulière de la revalorisation de tous les savoirs et de leur interconnexion dont une véritable « société apprenante » devrait faire le moteur de son apprentissage permanent et universel.

5.2 Deuxième enjeu : Captiver pour réussir la formation

Un deuxième enjeu, qui vise la fonction d'enseignement de l'université, peut s'exprimer simplement : il faut savoir captiver les étudiantes et les étudiants, captiver leur intelligence, leur goût d'apprendre, leur imagination, leur motivation, pour réussir leur formation. On pourrait même dire séduire les personnes qui s'inscrivent aux études universitaires...

Certains diront que les professeures et les professeurs ont toujours été obligés de captiver leurs étudiantes et leurs étudiants pour que leur enseignement réussisse. Il y a de la vérité dans ce propos. Mais, au moment où le XXI^e siècle entre dans sa troisième décennie, cette nécessité s'impose avec plus de force que jamais. Il y a des raisons à cela, des raisons qui tiennent à certaines des grandes tendances qui façonnent les sociétés en général et les universités en particulier.

- Les effectifs étudiants se transforment et se diversifient. S'il fut un temps où les effectifs étudiants des universités étaient relativement homogènes, s'il peut encore exister des établissements au recrutement relativement sélectif tendant à limiter la variété des personnes admises (davantage ailleurs qu'au Québec même), la volonté de démocratiser l'accès aux études universitaires a profondément modifié cet état de choses. Il s'ensuit de multiples conséquences pour les universités :
 - disparités observées quant aux formations préalables aux études universitaires ainsi qu'aux besoins et aux champs d'intérêt des étudiantes et des étudiants;
 - proportion importante et croissante de personnes ayant des besoins particuliers ou souffrant de contraintes variées;
 - diversité accentuée des conditions personnelles de vie des personnes aux études, obligation de travailler, volonté d'alterner études, travail et voyages, etc.;
 - caractère intermittent, mais répété du retour aux études de personnes déjà sur le marché du travail, choix de programmes différents de la discipline initiale de formation.
- Cette diversification des effectifs étudiants s'accompagne d'une présence accrue de minorités ethniques et religieuses, d'autochtones, d'étudiantes et d'étudiants internationaux et de personnes en situation de handicap, qui peuvent avoir des besoins, des attentes et des objectifs de formation différents de ceux de la majorité. Les universités doivent trouver des façons de répondre à ces besoins et offrir les services adéquats pour favoriser la réussite du plus grand nombre.

- On observe de plus en plus la diversification des rythmes auxquels les études sont poursuivies : temps partiel, temps complet, absence temporaire des études pour une variété de raisons, séjours à l'étranger pour des fins d'études ou personnelles, etc.
- On observe aussi l'arrivée aux études universitaires de générations successives, profondément façonnées par l'expérience du numérique et par l'expérience de formes du numérique de plus en plus sophistiquées et offrant de plus en plus de possibilités, qui témoignent d'approches différentes du savoir, de la communication, de l'autorité magistrale, de la curiosité, de la capacité de se concentrer longuement sur un même objet, etc.
- En raison du développement ininterrompu des sciences et de la technologie et des transformations qui en résultent dans les pratiques de travail, les universités sont appelées à réfléchir à l'offre de formation souhaitable pour des emplois du futur qui revêtent des formes encore imprévisibles aujourd'hui.
- Le déploiement du numérique, en évolution constante et accélérée, impose des transformations dans de nombreuses pratiques humaines, économiques, sociales, politiques et culturelles.
- Le tournant numérique pris par la société modifie et remet en question les conditions de production et de diffusion des savoirs comme leur démocratisation. En outre, l'usage des technologies numériques dans l'éducation nourrit une culture de la participation et du partage des connaissances et des pratiques qui doit par ailleurs s'accompagner d'un solide sens critique.
- Les établissements d'enseignement de divers ordres sont obligés de repenser la pédagogie pour répondre à des enjeux induits par le numérique.
- La conception du temps qu'induit le numérique obligera l'université du XXI^e siècle à veiller à prémunir ses étudiantes et ses étudiants, ses professeures et ses professeurs et ses personnes chargées de cours contre les dangers clairement identifiés du numérique : difficultés de concentration, virtualité débordant sur l'actualité, isolement intellectuel, distraction omniprésente, pensée magique, etc.

De ces tendances découle un grand enjeu pour les universités de notre époque, soit **la réussite de la formation, l'attraction et la rétention des étudiantes et des étudiants d'origines, de caractéristiques, de bagages culturels, de capacités, d'aspirations et de besoins très divers**. Cela se traduit par de multiples questions :

- Comment créer des environnements qui captivent les personnes engagées dans des études universitaires et qui, soutenant mieux la réussite étudiante, augmentent le nombre de personnes diplômées, et ce, à tous les cycles?
- Comment améliorer les environnements d'apprentissage?
- Comment s'assurer que les programmes d'études forment à la fois des citoyennes et citoyens et des travailleuses et travailleurs aptes à évoluer dans un marché du travail en constante évolution?

- Comment exploiter le numérique pour que la formation et les activités d'apprentissage captivent et fassent réussir des étudiantes et des étudiants ayant vécu immergés dans le numérique depuis leur tendre enfance et qui pourraient donc avoir tendance à trouver banals la fin tout autant que le moyen, ou à juger que le moyen est utilisé de façon trop sommaire?
- L'intersectorialité est-elle un atout pour la rétention des étudiantes et des étudiants? La possibilité qui leur est (ou leur serait) offerte de poursuivre des études dans un secteur qui n'est pas celui de leurs débuts universitaires peut-elle (ou pourrait-elle) les amener à persévérer jusqu'à une composante intersectorielle ou multidisciplinaire impliquant l'acquisition de connaissances solides sur le plan théorique et s'inscrivant dans une durée similaire à celle des autres programmes d'études?
- Comment offrir une formation à distance de qualité équivalente à celle des cours en présentiel sur le plan pédagogique?

5.3 Troisième enjeu : Orchestrer savoir et société

Plusieurs des grandes tendances caractérisant la civilisation actuelle et certaines de celles qui concernent spécifiquement les universités amènent à discerner un troisième enjeu pour l'institution universitaire du XXI^e siècle, soit celui d'**orchestrer savoir et société**. Pour illustrer cette nécessité, le groupe de travail rappelle simplement les constats suivants.

- Les graves menaces pesant sur l'humanité, tant structurelles que conjoncturelles, et imposant aux sociétés de s'appuyer sur la science pour guider l'action et la prise de décision politiques.
- La difficulté pour certaines personnes de distinguer le vrai du faux, dans un contexte de surabondance d'informations peu ou pas vérifiées, et la diffusion de « faits alternatifs » générés par les sources les plus diverses actives sur les plateformes numériques.
- L'émergence de discours populistes mettant de l'avant des « faits alternatifs » au détriment des consensus scientifiques, qui presse les chercheuses et les chercheurs comme les universités à mieux assumer leur rôle en matière de communication scientifique, et ce, pour faire prévaloir la rationalité et les savoirs issus de la recherche dans les débats de société et auprès des personnes qui prennent les décisions pour cette dernière.
- La priorité accordée, en matière de financement, aux domaines de recherche susceptibles d'avoir des impacts immédiats, au détriment des recherches plus théoriques, mais tout aussi indispensables à long terme pour l'avancement des connaissances et l'innovation.

Ces tendances et constats imposent un troisième enjeu à l'université du XXI^e siècle, soit celui de réussir à orchestrer davantage université et société, en multipliant entre elles et en tissant encore de manière plus serrée les liens qui les associent. Déjà, il y a de nombreux liens de cette nature. Cependant, le monde actuel et prévisible demande plus et mieux encore.

Le troisième enjeu concerne ainsi plus spécifiquement la mission de l'université en termes de communauté génératrice de connaissances et d'innovations au bénéfice de l'ensemble de la société. Certes, les savoirs issus de l'activité universitaire et de ses collaborations sont utiles au développement économique et social du Québec. Cependant, les acteurs universitaires doivent aussi accepter d'être alimentés par des savoirs émanant d'acteurs non universitaires. Ici, il est question d'une attitude à adopter et d'interfaces à bâtir ou à consolider afin de rendre ces divers savoirs capables d'échanges avec les savoirs scientifiques constitués, notamment par une plus grande formalisation.

Pour être davantage en symbiose avec la société, l'université devra aussi continuer à remplir son rôle critique d'une façon nouvelle : non seulement avérer ou rétablir les faits et en tirer toutes les conséquences, mais aussi désormais s'efforcer d'intégrer dans le champ du savoir des connaissances et des pratiques qui jusqu'à présent ne l'étaient tout au plus qu'à l'extrême marge. On pense, par exemple, aux savoirs traditionnels autochtones ou à l'expérience accumulée de groupes sociaux. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'intrants susceptibles de faire bouger des certitudes ou d'ouvrir d'autres pistes, ou encore, d'inspirer de nouveaux paradigmes, pour autant que l'on parvienne à les formaliser, ce qui est la seule façon de rendre opérante leur intégration dans le champ du savoir, au sens large. La « recherche citoyenne », de plus en plus préconisée par les universités, est un exemple des succès de ce type, mais une telle approche possède ses propres exigences.

La « société apprenante », dont l'avènement est appelé par les économistes contemporains, où chacun se forme et se reforme sans cesse, est à ce prix. Il s'agit de répandre à tous les niveaux d'une société le désir de savoir, de remettre en question ce qu'on sait et d'accepter de chercher d'autres efficacités, d'autres procédures ou façons de faire, mais aussi de se poser de nouvelles questions. L'université est la pièce maîtresse du dispositif qu'il faudra mettre en place pour qu'émerge cette société apprenante. Pour ce faire, il lui faudra d'abord savoir reconnaître la validité des savoirs traditionnels, artisanaux, expérientiels, autochtones, etc. À cet égard, l'expérience accumulée par plusieurs universités dans la pratique de la mission de services aux collectivités pourra servir de guide pour une plus étroite articulation entre université et société.

Cette entreprise d'orchestration du savoir et de la société exigera des interfaces, c'est-à-dire des « sas » souples, évolutifs et interactifs qui pourront prendre la forme soit de structures d'articulation ou d'arrimage à tel ou tel secteur de la société, soit de ces ambassadeurs bidirectionnels que seraient les truchements, appelés à jouer un rôle non seulement entre les disciplines universitaires, mais aussi entre l'université comme telle et la société dans laquelle elle s'inscrit et intervient. Il s'agit essentiellement de l'aptitude à établir des rapports qui soient mutuellement enrichissants.

6 PISTES D'ACTION

Le présent chapitre expose un florilège de pistes d'action susceptibles de concourir à la pertinence continue de l'institution universitaire. Ces pistes d'action sont regroupées en fonction des trois nouveaux enjeux, lesquels découlent non seulement de l'analyse des grandes tendances influençant le devenir du monde et de l'institution universitaire, mais également de la reconnaissance des conditions nécessaires à l'accomplissement de la mission universitaire et des préoccupations particulières devant inspirer son accomplissement aujourd'hui.

Deux précisions sont nécessaires pour bien comprendre ces pistes d'action. D'une part, certaines pistes renvoient à des façons de faire déjà expérimentées, mais qu'il convient d'exploiter davantage; d'autres proposent des manières vraiment nouvelles de réaliser les tâches universitaires. D'autre part, pour que les universités puissent faire preuve d'audace et aller plus loin dans des directions nouvelles, il faudra leur offrir des moyens financiers supplémentaires, ce dont il sera question dans les recommandations.

| ENJEUX NOUVEAUX | ACTIONS |
|---|--|
| <p>1. Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société</p> | <p>La collaboration envisagée pourrait se décliner dans trois directions.</p> <p><i>Au sein de l'enseignement supérieur (synergies interordres)</i></p> <p>1.1. Dans une démarche de coopération entre le Ministère, les universités et les collèges, convenir des ajustements souhaitables et envisageables pour que la formation collégiale préuniversitaire concoure le mieux possible à l'acquisition des composantes les plus importantes des concepts, des hypothèses et des méthodes de travail, de la formation générale, des repères culturels fondamentaux et des enjeux éthiques du savoir, et qu'elle assure ainsi le socle le plus solide aux études universitaires, quelles que soient les disciplines.</p> <p>1.2. Encourager les établissements d'enseignement à créer, à consolider et à coordonner des passerelles entre le collégial et l'université, autant en matière d'enseignement que de recherche (CSÉ)⁴⁷. En ce sens, mieux arrimer les programmes des deux ordres et assurer un financement de fonctionnement et d'immobilisation adéquat à cette fin.</p> <p><i>À l'intérieur de chaque université (synergie interne)</i></p> <p>1.3. Prévoir des espaces de cocréation et de concertation à l'intérieur des universités et créer davantage de lieux d'échanges intersectoriels, de préférence en partenariat avec le milieu afin d'établir des environnements d'expérimentation favorables à cette fertilisation des savoirs croisés.</p> <p>1.4. Promouvoir efficacement une interdisciplinarité accrue de la formation, notamment au premier cycle, et à cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur l'interdisciplinarité dans les programmes de formation universitaire (CSÉ 16). • Explorer la possibilité d'associer plus étroitement des disciplines distinctes dans l'offre de cours pouvant bénéficier d'une telle association (CSÉ 16). |

⁴⁷ CSÉ : Conseil supérieur de l'éducation. Les actions identifiées avec le code CSÉ sont tirées de l'avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur intitulé *Les réussites, les enjeux et des défis en matière de formation universitaire au Québec*, décembre 2019.

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ● Accroître la collaboration entre les disciplines dans la construction de programmes de baccalauréat; étendre cette collaboration aux cycles supérieurs pour construire de nouveaux programmes – au besoin à la carte, tel qu’il en existe déjà –, mais en nombre restreint. <p>1.5. Favoriser des projets de recherche et de formation associant plus étroitement les disciplines et encourageant l’audace et la créativité.</p> <p>1.6. Accroître le financement de projets de recherche intersectoriels sur les principaux enjeux de société (grandes pandémies, urgence climatique et destruction des milieux naturels, transformations démographiques, inégalités sociales et économiques, etc.) tout en ne négligeant pas le financement de projets de recherche intersectoriels sans orientation prédéterminée, afin de promouvoir l’interdisciplinarité et les découvertes théoriques et pratiques que celle-ci rend possibles.</p> <p>1.7. Adapter les structures universitaires et le contenu de leurs programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir le développement de profils intersectoriels au sein du personnel et prévoir des modalités de promotion de carrières professorales qui reflètent les changements dans les pratiques de formation, de recherche, de création et de partage des connaissances; à cette fin, soutenir davantage le démarrage des carrières en recherche et en recherche-création, et faciliter son développement tout au long de la carrière universitaire; ● Définir de nouvelles métriques pour évaluer, qualifier et quantifier les contributions des individus au profil intersectoriel, et prévoir de nouvelles façons de mesurer le succès de ce type de recherche et de valoriser ses effets transformateurs à long terme en plus de ses impacts immédiats. <p>1.8. Rappeler aux acteurs concernés les rôles et les responsabilités de chacun en ce qui a trait aux programmes de formation universitaire menant à l’exercice d’une profession réglementée (CSÉ 9).</p> <p><i>Entre universités (synergie universitaire nationale)</i></p> <p>1.9. Dans le contexte de la globalisation, qui met les universités en concurrence internationalement, faciliter les arrimages entre elles et agir sur les leviers de collaboration afin d’aider, sans nuire à l’autonomie de chaque université, à constituer une seule masse critique susceptible d’aider à affronter efficacement la concurrence internationale.</p> <p>1.10. Faciliter la mobilité professorale, et celle d’autres enseignantes et enseignants qui le souhaiteraient, entre ordres et entre établissements sans nuire au sentiment d’appartenance institutionnelle.</p> <p>1.11. Valoriser la recherche internationale de haut calibre et, dans cette perspective, aider les universités en région qui ont développé de nombreuses collaborations souvent innovantes avec leur milieu à rayonner également à l’international.</p> <p><i>Entre l’université québécoise et son milieu (synergie sociétale)</i></p> <p>1.12. Inciter l’université québécoise à jouer un rôle déterminant dans le développement d’une société du savoir et dans la résolution des problèmes auxquels est confrontée la société québécoise.</p> <p>1.13. Encourager l’implication active des représentantes et des représentants des universités au sein des ordres professionnels et des organismes de réglementation et d’agrément afin de faire connaître et valoir les préoccupations et les expériences particulières aux programmes de formation universitaire québécois menant à des professions réglementées (CSÉ 10).</p> |
|--|---|

| | <p>1.14. Faire en sorte que l'université devienne une instance de services universels à la disposition de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour la vérification et la validation des faits qui relèvent de la science; ● Pour la diffusion vulgarisée de tous les savoirs; ● Pour la reconnaissance, la transcription, la formalisation et l'utilisation, y compris d'un point de vue intersectoriel, des savoirs traditionnels, pratiques et informels qui sont à l'œuvre dans toute société. |
|--|--|
| ENJEUX NOUVEAUX | ACTIONS |
| <p>2. Captiver pour réussir la formation</p> | <p>2.1. Accroître la fréquentation universitaire de la population québécoise aux trois cycles, comme le juge nécessaire le Conseil supérieur de l'éducation, tout en capitalisant sur les acquis</p> <p>2.1.1. Viser à abaisser les obstacles financiers limitant l'accès à l'université pour les étudiantes et les étudiants du Québec.</p> <p>2.1.2. Valoriser la poursuite des études universitaires (CSÉ 1).</p> <p>2.1.3. Étudier les disparités en matière d'accès à la formation universitaire, et à la diplomation chez les populations étudiantes, soit les disparités liées à l'origine ethnique ou socioéconomique (dont celles de première génération), au genre et au régime d'études ainsi qu'aux difficultés d'apprentissage spécifiques manifestées au sein des populations étudiantes, afin de mettre en place des mesures visant à faciliter cet accès pour tous les étudiantes et les étudiants (CSÉ 2).</p> <p>2.1.4. Étudier le développement de l'offre de formation universitaire sur l'ensemble du territoire québécois, notamment afin d'assurer aux régions une offre donnant un accès minimal aux grands domaines du savoir et de la culture.</p> <p>2.1.5. Améliorer l'offre de formation aux personnes déjà en emploi pour qu'elles puissent poursuivre leurs apprentissages tout au long de leur carrière par le développement de différents parcours assez souples pour s'adapter à leur réalité et à leurs besoins.</p> <p>2.1.6. Favoriser la mobilité de la clientèle étudiante vers le lieu où se donne la formation requise, afin que cette population bénéficie des avantages irréductibles du présentiel.</p> <p>2.1.7. Soutenir la création d'un « portfolio des compétences » qui suit l'apprenante ou l'apprenant tout au long de sa vie.</p> <p>2.2. Accroître la réussite universitaire et la diplomation de la population québécoise aux trois cycles</p> <p>2.2.1. Adapter l'enseignement et le rendre attrayant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En enrichissant l'expérience de l'étude dans le contexte des conditions de vie des jeunes et en prenant en compte la diversification des effectifs étudiants et la variété de leurs besoins de formation, selon la double approche d'un apprentissage (i) centré sur l'étudiante ou l'étudiant et privilégiant les compétences requises par le monde du XXI^e siècle et (ii) l'apprentissage des connaissances et de leurs modalités d'acquisition et de production; ● En assurant aux étudiantes et aux étudiants des services de conseil, d'aide et de soutien auxquels chacun peut aisément recourir lorsqu'il rencontre des périodes de difficulté dans son cheminement académique, et en dotant ces services pour qu'ils soient capables d'assurer une veille |

| | |
|--|--|
| | <p>permanente et réagir rapidement à tout problème affectant la population étudiante sans attendre qu'il se généralise;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exploitant les possibilités du numérique et en déployant celui-ci dans l'enseignement selon les exigences qu'il implique tout en développant une capacité de réflexion critique sur ses limites, ses effets problématiques et les enjeux sociaux qu'il soulève; • En développant des pratiques pédagogiques compensant les conditions préjudiciables à la réussite académique (origines socioéconomiques, genre, carence de repères culturels, difficultés d'apprentissage diverses) affectant certaines personnes, dont les étudiantes et les étudiants internationaux; • En veillant à ce que chaque discipline apporte sa contribution au développement de connaissances et d'une conscience relative à la protection durable de l'environnement, ou à toute question d'incidence universelle, et à une attitude éthique et responsable; • En encourageant le développement d'activités extracurriculaires au sein de la communauté universitaire et en dehors, dans la société, et en reconnaissant leur apport à la formation (CSÉ 15); • En introduisant dans la formation universitaire des composantes préparant à vivre dans un monde internationalisé où les cultures sont appelées à se comprendre réciproquement; • En soutenant des parcours atypiques et les changements d'orientation qu'ils impliquent de façon que les étudiantes et étudiants vivent leurs passions, en faisant ainsi place aux projets particuliers de développement intellectuel et professionnel que peuvent proposer les individus; • En permettant les interruptions de parcours académiques sans pénalité et en soutenant les étudiantes et les étudiants en vue de leur réintégration; • En favorisant la reconnaissance d'équivalences de formation entre établissements; • En favorisant la reconnaissance des acquis expérientiels des étudiantes et des étudiants. <p>2.2.2. Encourager et faciliter pour les étudiantes et les étudiants, à la fois en termes de reconnaissance académique dans le programme de suivi et en termes de financement, les périodes d'études et de formation à l'étranger ou dans d'autres universités québécoises sous forme de cours, de séminaires, de stages, d'activités de recherche.</p> <p>2.2.3. Soutenir davantage la recherche étudiante (maîtrise et doctorat) par l'entremise des bourses des Fonds de recherche du Québec, de manière à aider à la diplomation et à la découverte de nouvelles connaissances.</p> <p>2.2.4. Maintenir et améliorer les services d'information, de conseil, d'orientation et d'aide aux étudiantes et aux étudiants offerts par les établissements universitaires (CSÉ 6). Cette action contribuera à favoriser l'insertion socio-professionnelle des étudiantes et des étudiants, particulièrement pour celles et ceux qui veulent s'établir au Québec.</p> <p>2.2.5. Offrir régulièrement aux étudiantes et aux étudiants un portrait à jour de l'état du marché du travail, faisant en particulier état des besoins de main-d'œuvre actuels et dans un avenir prévisible.</p> <p>2.2.6. Améliorer les conditions de stage, valoriser et reconnaître la fonction de supervision dans les milieux de stage (CSÉ 11 et 12).</p> |
|--|--|

| | |
|--|---|
| | <p>2.2.7. Intégrer et poursuivre les activités de transférabilité des compétences aux programmes de doctorat et développer des ateliers d'appropriation de compétences transposables dans l'emploi (CSÉ 13).</p> <p>2.2.8. Favoriser l'ouverture des formations en ancrant la formation disciplinaire dans une solide formation élargie, et ce, en indiquant la place de la discipline dans l'ensemble des savoirs (CSÉ 15).</p> |
| ENJEUX NOUVEAUX | ACTIONS |
| <p>3. Orchestrer savoir et société</p> | <p>3.1. À la suite du choc causé par la pandémie de la COVID-19, engager un dialogue nouveau entre société et universités sur le rôle incontournable et efficace de celles-ci dans la découverte de moyens de protéger efficacement l'humanité, quelle que soit la menace que celle-ci doit affronter dans l'avenir.</p> <p>3.2. Faire en sorte que les universités s'imposent comme chef de file (modèle) dans l'adoption de nouvelles pratiques et comportements adaptés aux grands enjeux complexe en émergence.</p> <p>3.3. Valoriser le savoir universitaire pour le grand public, afin de lui faire connaître ou mieux reconnaître la pertinence de l'enseignement et de la recherche menés au sein des universités québécoises.</p> <p>3.4. Faire en sorte que l'université soit reconnue comme un détecteur de rumeurs capable d'avérer certains faits et d'en infirmer d'autres.</p> <p>3.5. Développer un mécanisme de liaison entre les universités et la société civile pour faire face aux grandes préoccupations sociétales, et partager les expériences novatrices en réponse à ces préoccupations ou transformations auxquelles font face les sociétés, voire l'humanité.</p> <p>3.6. Mettre en place des mécanismes et des programmes de soutien favorisant l'association de la société civile et des universités dans la cocréation du savoir (p. ex. : les programmes AUDACE, Dialogue et Engagement des Fonds de recherche du Québec), l'identification de thèmes de recherche particulièrement urgents et socialement nécessaires et la production de nouvelles connaissances.</p> <p>3.7. Développer, avec des employeurs de toutes catégories (entreprises, groupes communautaires et organismes publics de tous secteurs), des mécanismes de coopération permettant de conceptualiser et d'offrir rapidement et de manière flexible des contenus de formation conduisant à des certifications ou reconnaissances selon des modalités appropriées aux besoins et finalités de ces employeurs.</p> <p>3.8. Développer des partenariats entre employeurs de toutes catégories, groupes communautaires, organismes publics et universités pour contribuer à la préparation des doctorantes et des doctorants à des carrières non universitaires pour lesquelles une grande expertise en recherche est et sera très utile.</p> <p>3.9. Repérer et mettre de l'avant les meilleures pratiques en matière de diffusion des connaissances et de technologies depuis les universités vers les différentes composantes de la société civile, à la fois pour répondre aux enjeux sociaux pouvant les exiger et pour accroître la productivité et la compétitivité des entreprises.</p> <p>3.10. Promouvoir les pratiques de science ouverte et de libre accès aux publications scientifiques résultant des recherches financées par des fonds publics.</p> |

7 HYPOTHÈSES DE RECOMMANDATIONS PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR

Introduction

Au terme de la réflexion élaborée dans les différents chapitres du présent document et à la lumière :

- de l'analyse des grandes tendances influençant le devenir du monde et de l'institution universitaire ainsi que les initiatives gouvernementales locales récentes,
- du rappel des conditions permanentes d'accomplissement de la mission universitaire,
- de l'énoncé des préoccupations particulières devant inspirer l'accomplissement de cette mission aujourd'hui,
- de l'identification des trois enjeux actuels que mettent à l'avant-plan les grandes tendances affectant la vie universitaire et qui sollicitent, de manière pressante, des interventions éclairées et méthodiques des communautés universitaires,
- du potentiel transformateur que recèlent les pistes d'action identifiées et explicitées au cours de la préparation de ce document,

le groupe de travail soumet un ensemble d'hypothèses de recommandations pour favoriser et amplifier les collaborations des universités québécoises avec les milieux de vie et de travail dans lesquels elles sont implantées afin d'assurer un arrimage plus solide avec les exigences de la société, et ce, dans toutes les régions du Québec, en tenant compte de spécificités locales.

Ces hypothèses de recommandations proposent des attitudes, des démarches, des manières de faire et des moyens concrets susceptibles d'accroître la capacité de l'université québécoise de répondre efficacement aux exigences de l'avenir prochain et aux besoins en évolution de la société. Elles ont pour but de concourir à actualiser la pratique des composantes d'enseignement, de recherche et de création, de transfert de connaissances et de service aux collectivités qui forment la mission de toute université, quelle que soit sa taille, sa composition disciplinaire ou sa localisation sur le territoire du Québec. Ces hypothèses et d'autres hypothèses de recommandations éventuellement surgies de la consultation préliminaire menée à partir du présent document pourront être mises en discussion lors de la journée délibérative de l'automne 2020 et dans la suite de la démarche. L'objectif essentiel est de convenir d'un ensemble de voies à emprunter pour que l'université québécoise participe pleinement au monde en transformation rapide où nous vivons, et qu'elle conserve toute sa pertinence et toute son efficacité au service d'une nation et de ses régions qui attendent et espèrent beaucoup d'elle.

Les hypothèses de recommandations qui suivent se divisent en deux séries. Dans un premier temps, quatre hypothèses visent à assurer les conditions de base nécessaires au bon fonctionnement de l'université québécoise du futur. Ces conditions ayant été formulées, six autres hypothèses de recommandations visent à répondre aux trois enjeux interpelant particulièrement l'université québécoise des prochaines années.

Première série

HYPOTHÈSES DE RECOMMANDATIONS POUR ASSURER LES CONDITIONS DE BASE DE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR

Recommandation 1

RESSOURCES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Considérant que les universités québécoises œuvrent dans un environnement canadien et nord-américain qui les place en concurrence avec des universités disposant de moyens financiers souvent beaucoup plus considérables;

Considérant que cette concurrence, qui s'affirme notamment dans le recrutement des meilleurs professeurs et professeurs et des meilleurs étudiantes et étudiants, requiert pour les universités québécoises des moyens financiers comparables proportionnellement qui les aide à réaliser pleinement leurs missions;

Considérant que l'amélioration de la formation dispensée à la communauté étudiante de même que l'accompagnement personnalisé nécessaire à la plus complète réussite individuelle des études dans une société où les différences et les particularités sont nombreuses et sans cesse croissantes requiert des moyens financiers assurant la réduction des ratios professeurs/professeurs-étudiantes/étudiants, le recours aux technologies numériques de pointe les plus performantes et l'offre de programmes de soutien financier accru aux étudiantes et aux étudiants;

Considérant que le développement de la recherche repose aussi sur le niveau de son financement, tant en termes de fonctionnement que d'investissement dans les équipements nécessaires;

Considérant que les choix sociaux et politiques du Québec en ce qui concerne le niveau maximal de la contribution financière étudiante à la formation requièrent un effort accru des responsables des finances publiques pour le financement des établissements universitaires;

Considérant les appréciables efforts récents de la part du gouvernement du Québec pour accroître le financement des universités;

IL EST RECOMMANDÉ :

Que se poursuivent les efforts du gouvernement du Québec pour améliorer le financement public des universités québécoises avec pour objectif d'assurer à ces

dernières un niveau de financement global qui, compte tenu de facteurs structurels tels l'existence de l'ordre collégial et la durée des études universitaires de premier cycle, les retards dans la scolarisation universitaire de la population québécoise, les normes généralement acceptées en Amérique du Nord pour le ratio professeurs-professeuses/étudiantes-étudiants, le coût de la vie au Québec et la richesse collective, leur permette d'assurer une formation et une activité de recherche et de création à la hauteur des normes de qualité et de réussite généralement acceptées en Amérique du Nord, d'être attractives pour les étudiantes et les étudiants internationaux, et de faire face efficacement à la concurrence pour le recrutement et la rétention des meilleurs professeurs et des meilleures étudiantes et étudiants;

Que, sur la période de cinq années suivant le début de l'injection de fonds supplémentaires consentis en application de la présente recommandation, la moitié de la croissance nouvelle du financement public des universités québécoises soit réservée à la réalisation de projets répondant aux trois enjeux qui interpellent particulièrement l'université québécoise des prochaines années, soit de collaborer tous azimuts, de captiver pour réussir la formation, et d'orchestrer savoir et société, selon les orientations suggérées par les recommandations 5 à 10 ci-dessous.

Recommandation 2

COMPOSITION REPRÉSENTATIVE DES CORPS PROFESSORAUX ET DES AUTRES CORPS D'EMPLOI DES UNIVERSITÉS

Considérant la volonté de la société québécoise d'assurer une égalité réelle entre les hommes et les femmes et entre personnes de diverses origines et de diverses conditions, laquelle égalité passe notamment par l'emploi;

Considérant que les universités doivent être en phase avec les idéaux d'inclusion et d'équité entre hommes et femmes et entre personnes de diverses origines et de diverses conditions, idéaux dont se réclame la société québécoise;

Considérant que la composition des corps professoraux et des autres corps d'emploi des universités ne reflète pas toujours adéquatement la composition réelle de la population québécoise;

Considérant, en particulier, que la proportion de femmes dans les corps professoraux des universités, qui était de 23,6 % en 1997 (1922 sur 8152) et de 37,4 % en 2017 (3638/9738), est encore inférieure à la moitié de ce corps d'emploi;

Considérant, entre autres, que la proportion de femmes parmi les cadres supérieurs⁴⁸ des universités, qui était de 15 % en 1993 (12 sur 81) et de 37 % en 2018 (40 sur 108), est encore inférieure à la zone de parité;

⁴⁸ *De l'administration à la gouvernance des universités : progrès ou recul? L'expérience du Québec*, sous la direction de Louis Demers, Jean Bernatchez et Michel Umbriaco, PUQ, 2019, p. 160.

Considérant la croissance du nombre de femmes et de personnes de diverses minorités détentrices d'un doctorat;

Considérant toutes les études effectuées sur les obstacles ralentissant l'accroissement du nombre de femmes et de personnes de diverses origines et de diverses conditions dans les corps professoraux et les autres corps d'emploi des universités;

Considérant les moyens déjà identifiés pour accroître les embauches de femmes et de personnes de diverses origines et de diverses conditions dans les corps professoraux et les autres corps d'emploi des universités;

Considérant que la recherche d'une composition représentative des corps professoraux implique non seulement que la moitié mathématique des postes de ce corps d'emploi soient occupés par des femmes, mais aussi que les femmes soient proportionnellement bien représentées aux différents échelons de classification accessibles aux membres des corps professoraux;

IL EST RECOMMANDÉ :

Que les universités québécoises prennent toutes les dispositions nécessaires pour que, d'ici 2030, les femmes constituent la moitié de leur corps professoral et qu'elles soient de plus en plus équitablement représentées aux différents échelons de classification accessibles aux membres des corps professoraux, et ce :

- (1) en portant une attention particulière aux domaines disciplinaires où la sous-représentation de femmes est la plus marquée;
- (2) en développant des conditions d'exercice de la profession professorale tenant compte des contraintes particulières subies par les femmes en début et en milieu de carrière;

Que les universités québécoises prennent aussi toutes les dispositions nécessaires pour que la composition de leurs corps professoraux et des autres corps d'emplois reflète de manière croissante la composition générale de la population québécoise dans sa diversité;

Que, si cela n'est pas déjà fait, chaque université se dote de plans d'action précis et les tienne à jour aux fins d'amener la composition de leurs corps professoraux et celle des autres corps d'emploi à épouser plus fidèlement celle de la société québécoise;

Que le Bureau de coopération interuniversitaire ainsi que les syndicats et les associations des personnels professoraux et autres se dotent d'un forum à caractère permanent pour échanger et mettre en commun les bonnes pratiques, et suivre ensemble la progression de la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité en emploi⁴⁹ afin de faciliter la réalisation de l'objectif d'une composition

49 En se basant notamment sur les programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi du gouvernement du Québec et sur l'objectif d'embauche de membres des groupes cibles : femmes, membres des minorités visibles ou ethniques, personnes handicapées, anglophones ou Autochtones
<https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/>

des corps professoraux et des autres corps d'emploi épousant plus fidèlement celle de la société québécoise.

Recommandation 3

RECONNAISSANCE DE L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE

Considérant le rôle majeur joué par l'État dans la vie du système universitaire québécois à titre de fiduciaire du bien collectif;

Considérant que la liberté académique demeure, pour tous les membres de la communauté universitaire, une condition nécessaire de l'accomplissement de la mission universitaire et de la capacité pour les établissements québécois de faire face aux enjeux nouveaux qui les interpellent, et que cette liberté académique doit être reconnue et assurée aux membres de la communauté universitaire;

Considérant que l'autonomie institutionnelle demeure au XXI^e siècle une condition nécessaire de l'accomplissement de la mission universitaire et de la capacité pour les établissements québécois de faire face aux enjeux nouveaux qui les interpellent;

Considérant que l'imputabilité des universités, qui est la contrepartie nécessaire de l'autonomie institutionnelle qui leur est consentie, doit s'effectuer selon des modalités appropriées convenues entre les établissements et l'État;

Considérant que, parmi toutes les dépenses publiques, le financement des universités et le financement de la recherche sont essentiellement un investissement dans l'avenir de la société, et que l'institution universitaire et la recherche qu'elle génère doivent être adéquatement financées pour outiller les nations face aux graves problèmes qui, au-delà de la récente pandémie, continuent de menacer l'avenir de l'espèce humaine;

Considérant qu'outre le ministère de l'Enseignement supérieur, plusieurs ministères et organismes publics sont en interaction avec le système universitaire;

Considérant que l'État, pour la gouverne de ses ministères et de ses organismes publics, pour la bonne information de la société et pour la clarté et la transparence de ses liens avec le système universitaire doit énoncer clairement sa vision de la nature, des conditions d'accomplissement de la mission universitaire, du rôle et des responsabilités des universités;

Considérant la valeur pédagogique, pour toutes les composantes de la société québécoise, de la publication et de la large diffusion d'un énoncé des orientations gouvernementales à l'égard des universités;

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au gouvernement du Québec d'adopter, de publier et de diffuser largement, sous forme de document spécifique, un *Énoncé d'orientations pour la politique gouvernementale en matière universitaire* comportant les éléments suivants :

- (1) La reconnaissance de l'institution universitaire comme partenaire et agent essentiel du progrès de l'ensemble de la société québécoise;
- (2) La reconnaissance que tous les établissements universitaires ont une mission commune et des pouvoirs et compétences de même nature, mais qu'ils réalisent leur mission selon des traditions et des manières de faire différentes;
- (3) La reconnaissance que toutes les universités sont au service de l'ensemble des personnes et des composantes de la société québécoise dans toutes les régions du territoire;
- (4) La reconnaissance de la liberté académique comme condition nécessaire d'accomplissement réel, au bénéfice de la société, de la mission universitaire dans les activités de formation, de recherche et de création, de transfert du savoir et de service à la collectivité, et comme corollaire de cette reconnaissance, la protection appropriée des membres de la communauté universitaire se prévalant de cette liberté académique dans l'exercice de leurs fonctions universitaires et les prises de position publique pouvant en découler;
- (5) La reconnaissance de l'autonomie institutionnelle comme condition nécessaire d'accomplissement réel, au bénéfice de la société, de la mission universitaire dans ses activités de formation, de recherche et de création, de transfert du savoir et de service à la collectivité et comme corollaire de cette reconnaissance la protection appropriée des membres de la communauté universitaire se prévalant de cette autonomie institutionnelle dans l'exercice de leurs fonctions universitaires;
- (6) La reconnaissance de la nécessité d'un financement public approprié, prévisible et continu comme condition d'accomplissement de la mission universitaire;
- (7) La confirmation de l'imputabilité des universités, notamment en matière de gestion des ressources, et de leur obligation d'évaluation rigoureuse, rendue publique, de leurs activités et de leurs réalisations.

Recommandation 4

INFORMATION RELATIVE AUX DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'ACTIVITÉ UNIVERSITAIRE

Considérant l'importance critique de l'information pour la bonne gestion d'organismes complexes tels les établissements universitaires et pour la formulation de bonnes politiques publiques les concernant, et la nécessité de disposer de l'information pertinente et permettant de mesurer les résultats des actions et des activités réalisées par les universités et des politiques qu'elles mettent en œuvre ;

Considérant la nécessité, pour bien planifier, de disposer de données valides pertinentes et permettant de mesurer les résultats des différentes dimensions de l'activité universitaire ainsi que les variables permettant de les caractériser et de les mesurer (p. ex., inscriptions et diplomation, offre de programmes d'études, personnels académiques et autres, activités de recherche, budgets de fonctionnement, etc.);

Considérant la nécessité de constituer des séries historiques cohérentes et continues de données sur les différentes dimensions de l'activité universitaire et les variables permettant de les caractériser et de les mesurer;

Considérant qu'au Québec de multiples organismes et instances ont constitué, conservent et développent des données sur les différentes dimensions de l'activité universitaire et les variables permettant de les caractériser et de les mesurer, sans coordination d'ensemble;

Considérant la dispersion et le caractère disparate de ces données;

Considérant, enfin, les difficultés rencontrées par le groupe de travail pour obtenir les données nécessaires à une comparaison de l'état du système universitaire québécois et de son évolution sur une période de deux décennies, de la fin des années 1990 (soit avant l'adoption de la Politique gouvernementale des universités de 2000) à l'année 2019 (soit celle du début des travaux du groupe de travail), et notamment le fait qu'il n'a pas été possible de reconstituer, pour plusieurs variables, des séries de données couvrant toute la période susmentionnée;

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre les dispositions nécessaires pour que le Québec, son gouvernement, ses établissements universitaires, l'ensemble des organismes impliqués par les activités universitaires, les groupes intéressés, les médias et la population en général disposent de l'information pertinente la plus complète, la mieux intégrée et la plus à jour possible sur l'activité du système universitaire québécois et ses réalisations, et à cette fin :

1. D'identifier ou, au besoin, d'instituer un mécanisme disposant d'une autorité et d'une crédibilité reconnues et devant agir comme dépositaire et intégrateur des données pertinentes sur les différentes dimensions de l'activité universitaire et les variables permettant de les caractériser et d'évaluer leurs résultats.

2. D'assigner à ce mécanisme les fonctions suivantes :

a) colliger, ordonner, intégrer, tenir à jour et rendre accessibles, en collaboration avec les établissements universitaires, les organismes publics ou privés et les associations intéressées, les données pertinentes sur les différentes dimensions de l'activité universitaire et les variables permettant de les caractériser et de les mesurer, ainsi que leurs résultats;

b) développer lui-même ou, au besoin, faire développer d'autres données pertinentes pouvant s'avérer utiles et, à cette fin, proposer des mandats à des établissements universitaires, à des organismes publics ou privés ou à des associations intéressés;

c) formuler des recommandations à la ministre de l'Enseignement supérieur et aux établissements universitaires aux fins d'améliorer l'information disponible sur les différentes dimensions de l'activité universitaire et les variables permettant de les caractériser et de les mesurer.

3. De rendre ce mécanisme pleinement opérationnel à compter de l'exercice 2022-2023.

IL EST DE PLUS RECOMMANDÉ :

De demander à la ministre de l'Enseignement supérieur, agissant en consultation avec le Conseil supérieur de l'éducation, le scientifique en chef, l'Institut de la statistique du Québec, le Bureau de coopération interuniversitaire, les associations représentant les personnels universitaires, les associations représentant les étudiantes et les étudiants, de constituer et de mandater, dans les meilleurs délais, un groupe de travail technique, formé de personnes spécialisées et ayant pour mandat de préparer, en vue de l'activité délibérative sur l'université du futur, des propositions sur le mécanisme dépositaire et intégrateur des données relatives aux différentes dimensions de l'activité universitaire et des variables permettant de les caractériser et de les mesurer, ainsi que leurs résultats.

Deuxième série

HYPOTHÈSES DE RECOMMANDATIONS POUR LES TROIS ENJEUX INTERPELANT PARTICULIÈREMENT L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DES PROCHAINES ANNÉES

I. COLLABORER TOUS AZIMUTS POUR OPTIMISER LES APPORTS NOVATEURS À LA SOCIÉTÉ

Recommandation 5

RÉUSSITE DES COLLABORATIONS ET DES SYNERGIES INTERORDRES

Considérant les caractéristiques propres et l'autonomie des deux ordres collégial et universitaire et des établissements les constituant;

Considérant les expériences de collaboration réalisées à ce jour entre les collèges et les universités en matière de formation, de recherche et de transfert de connaissances, notamment via les pôles régionaux d'enseignement supérieur et les centres de transfert de technologie;

Considérant l'importance déjà acquise par les collaborations entre l'ordre universitaire et l'ordre collégial pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite étudiante dans l'enseignement supérieur;

Considérant la nécessité d'aplanir les obstacles à une meilleure collaboration de cette nature, de soutenir toutes les initiatives prometteuses et de faire connaître les réussites;

Considérant le potentiel encore insuffisamment développé des collaborations entre collèges et universités en recherche et développement, notamment dans les domaines de la recherche partenariale appliquée;

Considérant l'importance d'une continuité dans la formation supérieure et les composantes fondamentales de la formation;

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au ministère de l'Enseignement supérieur, agissant en consultation avec tous les partenaires intéressés, notamment universitaires et collégiaux, de mettre en place, dans le respect de l'autonomie des établissements des deux ordres et selon la forme qu'il jugera appropriée, de soutenir et d'animer un mécanisme permanent associant les ordres collégial et universitaire et ayant pour mandat :

- 1) de favoriser et d'aider à structurer la collaboration, les partenariats et les pôles régionaux entre les universités et les collèges en matière de formation, de recherche, de création et de transfert de connaissances;
- 2) de soutenir les initiatives prometteuses;
- 3) d'encourager les établissements d'enseignement supérieurs à créer, à consolider et, là où cela s'avère désirable, à augmenter et à coordonner des passerelles entre le collégial et l'université, autant en matière d'enseignement que de recherche et de création;
- 4) d'évaluer conjointement s'il est souhaitable d'apporter des ajustements à la formation collégiale préuniversitaire pour qu'elle assure le meilleur socle possible aux formes futures que pourront prendre les études universitaires, quelles que soient les disciplines, dont l'affirmation accrue de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité, le recours aux technologies, l'apprentissage en milieu de travail, l'internationalisation, etc.;
- 5) d'évaluer conjointement s'il est souhaitable d'apporter des ajustements à la formation universitaire de premier cycle (en particulier la première année d'études) pour que le passage du collégial à l'université s'effectue dans les meilleures conditions;
- 6) de favoriser les partenariats avec d'autres acteurs de la société qui impliquent à la fois les collèges et les universités, tant dans les zones métropolitaines que dans les régions;
- 7) de prévoir, en conformité avec la recommandation 1, les ressources financières des universités, les soutiens budgétaires appropriés pour la réalisation de ces objectifs;
- 8) de répertorier régulièrement, de faire connaître les réussites en cette matière et d'en faire la promotion.

Recommandation 6

RÉUSSITE DES COLLABORATIONS ET DES SYNERGIES À L'INTÉRIEUR DE L'ORDRE UNIVERSITAIRE

Considérant que les problèmes interpellant les sociétés appellent une collaboration accrue entre les disciplines;

Considérant que le développement progressif d'approches intersectorielles et les expériences édifiantes menées au Québec et ailleurs prouvent la valeur et la

fécondité de telles approches tant pour le progrès des connaissances par la recherche que pour la solution efficace des problèmes que les sociétés affrontent;

Considérant l'émergence de nouveaux besoins de formation qui nécessitent une mise à jour continue tant des formations initiales que de perfectionnement imposée par des conditions de vie et de travail changeantes;

Considérant l'importance de réduire le fonctionnement en silos qui caractérise encore la vie des disciplines universitaires;

Considérant que la concurrence entre les universités ne procure pas toujours des bénéfices réels pour la société et peut même s'avérer néfaste quand il s'agit de répondre aux besoins multiples de formation et de recherche engendrés par les problématiques complexes auxquelles la société fait face et qui requièrent des capacités universitaires à grande échelle;

Considérant la taille, relativement modeste à l'échelle mondiale, des communautés scientifiques québécoises et des ressources des universités;

Considérant les avantages d'une action plus concertée des universités québécoises;

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander aux universités, individuellement et collectivement, tant pour les activités d'enseignement, de recherche, de création que de service à la collectivité, d'engager les actions nécessaires aux fins suivantes :

(1) Accroître encore davantage, de manière générale, leur collaboration et leurs synergies, tant internes entre leurs unités constitutives qu'entre établissements;

(2) Promouvoir vigoureusement l'interdisciplinarité et, encore plus intensément, l'intersectorialité tant dans les programmes de formation que dans les activités de recherche et de création; et, dans cette perspective, notamment :

2.1 Dresser un état des lieux sur l'interdisciplinarité dans les programmes de formation universitaire et explorer la possibilité d'associer plus étroitement des disciplines distinctes dans l'offre de programmes et de cours pouvant bénéficier d'une telle association; et, dans cette perspective :

2.2 Favoriser des projets de recherche, de création et de formation associant plus étroitement les disciplines et favorisant l'audace et la créativité;

2.3 Prévoir des espaces de cocréation et de concertation à l'intérieur des universités et créer davantage de lieux d'échanges intersectoriels, de préférence en partenariat avec le milieu, afin d'établir des environnements d'expérimentation favorables à cette fertilisation des savoirs croisés;

2.4 Accroître le financement de projets de recherche intersectoriels sur les principaux enjeux de société (grandes pandémies, urgence climatique et destruction des milieux naturels, transformations démographiques, inégalités sociales et économiques, etc.) sans négliger le financement de projets de recherche intersectoriels ne possédant pas d'orientation prédéterminée, afin de promouvoir non seulement l'interdisciplinarité, mais également l'intersectorialité et les découvertes théoriques et pratiques qu'elle génère.

(3) Rechercher les adaptations à apporter à leurs structures d'organisation, à leurs programmes d'études, à leurs pratiques pédagogiques, à leurs modes d'évaluation, à leur recrutement, à la gestion des personnels académiques, dans le but de favoriser le développement et la valorisation de l'interdisciplinarité et particulièrement de l'intersectorialité; et, dans cette perspective, notamment :

3.1 Promouvoir le développement de profils intersectoriels au sein du personnel professoral; prévoir des modalités de promotion de carrières professorales qui reflètent les changements dans les pratiques académiques; faciliter la mobilité professorale, et celle d'autres enseignantes et enseignants qui le souhaiteraient, entre ordres et entre établissements, sans nuire au sentiment d'appartenance institutionnelle;

3.2 Définir de nouvelles métriques pour évaluer, qualifier et quantifier les contributions des individus au profil intersectoriel et prévoir de nouvelles façons de mesurer le succès de ce type de recherche et de création, et valoriser les effets transformateurs à long terme qu'elles peuvent avoir, en plus de leurs impacts immédiats.

(4) Composer efficacement avec l'internationalisation de la vie universitaire et à cette fin :

4.1 Faciliter les arrimages entre les universités et agir sur les leviers de collaboration afin de constituer des masses critiques seules susceptibles de permettre d'affronter efficacement la concurrence internationale;

4.2 Permettre aux universités en région qui ont développé de nombreuses collaborations souvent innovantes avec leur milieu de rayonner également à l'international.

IL EST DE PLUS RECOMMANDÉ :

D'inviter le Bureau de coopération interuniversitaire, de concert avec le ministère de l'Enseignement supérieur, à se doter d'un mécanisme permanent approprié pour animer, aider, faire partager et faire connaître les actions institutionnelles et collectives susceptibles d'accroître l'évolution des collaborations fructueuses entre les établissements, et en particulier le développement de pratiques interdisciplinaires et intersectorielles.

D'inviter le ministère de l'Enseignement supérieur à concourir, par ses politiques et par un financement approprié, en conformité avec la recommandation 1 sur les ressources financières des universités, à la réalisation de collaborations et de synergies accrues de formation et de recherche au sein de l'ordre universitaire et à leur mise en valeur, telles que proposées dans la présente recommandation.

De demander au gouvernement du Québec d'investir davantage dans le financement de projets de recherche intersectoriels via les Fonds de recherche du Québec qui ont développé l'expertise dans ce domaine, et de les mandater pour conclure des ententes internationales aux fins de soutenir davantage ce type de recherche.

II CAPTIVER POUR RÉUSSIR LA FORMATION

Recommandation 7

ACCROISSEMENT DE LA FRÉQUENTATION UNIVERSITAIRE AUX TROIS CYCLES

Considérant les taux de scolarisation universitaire du Québec par rapport à ceux d'autres pays développés;

Considérant la persistance d'obstacles de tous genres à la fréquentation universitaire, et la nécessité d'œuvrer à les aplanir;

Considérant l'évolution inexorable vers une société du savoir;

Considérant l'importance de l'enseignement supérieur dans le développement de la pensée critique;

Considérant l'importance de la scolarisation dans l'amélioration du niveau de vie et la prospérité collective partout sur le territoire du Québec;

Considérant les constatations et les recommandations de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec* (2019);

Considérant les exigences de la démocratisation de l'accès aux études universitaires;

Considérant que la qualité de vie, la préservation de la démocratie et la prospérité future du Québec bénéficieront d'une croissance de la formation universitaire;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'inviter la ministre de l'Enseignement supérieur, les universités et les collèges à développer ensemble une action concertée pluriannuelle visant à accroître la fréquentation universitaire aux trois cycles, et ce :

(1) En donnant suite aux principales recommandations pertinentes de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, dont :

1.1 Se doter d'une politique pour rehausser la scolarisation universitaire;

1.2 Élaborer des moyens de réduire les disparités d'accès aux études universitaires liées au genre, aux origines économiques, sociales et culturelles, à la situation géographique, aux expériences scolaires antérieures, aux régimes d'études et autres facteurs adverses;

1.3 Étudier le développement des activités de formation universitaire sur l'ensemble du territoire, y compris la formation à distance, afin d'assurer tout à la fois l'accessibilité, la qualité et le bon usage des ressources au bénéfice de l'apprentissage des étudiantes et des étudiants;

1.4 Tenir compte, dans les pratiques d'admission, de certaines catégories d'étudiantes et d'étudiants au parcours non traditionnel ou faisant face à des réalités particulières.

(2) En valorisant la modernisation de la pédagogie et en privilégiant la pédagogie active et inclusive, en particulier dans la formation à distance.

(3) En abaissant les obstacles financiers limitant l'accès des étudiantes et des étudiants à l'université, notamment dans le but de diminuer l'endettement étudiant.

(4) En facilitant davantage la mobilité étudiante vers le lieu où se donne la formation requise, afin de permettre aux personnes le désirant de bénéficier des avantages irréductibles du présentiel.

(5) En améliorant l'offre de formation aux personnes déjà en situation d'emploi pour leur permettre de poursuivre leurs apprentissages tout au long de leur carrière par le développement de différents parcours offrant suffisamment de souplesse pour s'adapter à leur réalité et à leurs besoins.

(6) En soutenant la création d'un « portfolio des compétences » qui suit la personne apprenante toute au long de sa vie et pouvant éventuellement inclure ses compétences acquises par ses expériences de vie personnelles, professionnelles et autres.

(7) En associant à ces travaux le mécanisme de collaboration et de synergie de l'ordre universitaire et de l'ordre collégial proposé à la recommandation 5.

Recommandation 8

ACCROISSEMENT DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET DE LA DIPLOMATION AUX TROIS CYCLES

Considérant la transformation et la diversification des effectifs étudiants et ce qui s'ensuit, dont les disparités des formations préalables aux études universitaires; la proportion importante de personnes ayant des besoins particuliers ou souffrant de contraintes variées; la diversité accentuée des conditions personnelles de vie des personnes aux études;

Considérant la présence accrue de minorités ethniques et religieuses, d'autochtones, d'étudiantes et d'étudiants internationaux et de personnes en situation de handicap qui peuvent avoir des besoins, des attentes et des objectifs de formation spécifiques différents de ceux de la majorité;

Considérant la diversification des rythmes auxquels les études sont poursuivies;

Considérant les difficultés de toute nature que peuvent rencontrer les étudiantes et les étudiants pendant leur formation, y compris des difficultés économiques et financières, des difficultés d'orientation, des difficultés de santé, notamment mentale;

Considérant les possibilités et les défis du numérique, qui modifie les conditions de production et de diffusion des savoirs comme de leur démocratisation et qui exige des pratiques pédagogiques spécifiques;

Considérant les possibilités nombreuses offertes par la formation à distance, tout en tenant compte de ses exigences et de ses limites;

Considérant la nécessité d'aider les étudiantes et les étudiants à réussir leur projet de formation universitaire;

Considérant la nécessité d'implanter des formules pédagogiques riches, dont les bénéfiques sont documentés, et adaptées aux contenus et contextes de formation qui sont en évolution;

Considérant la nécessité, pour le secteur public de l'enseignement supérieur, d'accompagner les pratiques numériques des étudiantes et des étudiants en leur offrant des formations à la carte accessibles selon ce mode;

IL EST RECOMMANDÉ :

I. D'inviter les universités à poursuivre leur transformation en vue d'implanter des formules pédagogiques adaptées, actives, inclusives et attractives pour des populations étudiantes façonnées par le développement du numérique, aux origines très diverses et aux bagages culturels variés, tout en maximisant la motivation des étudiantes et des étudiants à poursuivre et réussir leurs projets d'études, par exemple :

- en favorisant des modalités pédagogiques et évaluatives inclusives;
- en favorisant, selon des règles en assurant la validité académique, les formations à la carte;
- en favorisant l'apprentissage par des méthodes actives;
- en favorisant l'apprentissage expérientiel, notamment en milieu de travail;
- en favorisant l'apprentissage en milieu de travail;
- en augmentant la disponibilité de services de conseil à la communauté étudiante;
- en exploitant les possibilités du numérique pour l'enseignement en présentiel ou à distance, pour la documentation, pour l'auto-apprentissage, pour l'accès à la documentation, pour la simulation de pratiques, pour la communication, etc.;
- en développant des pratiques pédagogiques compensant les conditions individuelles préjudiciables à la réussite;
- en personnalisant les cheminements académiques et, à cette fin, de mettre au point des pratiques pédagogiques et d'encadrement appropriées, y compris pour les projets de formation intersectorielle;
- en facilitant les stages d'études dans une autre université, notamment à l'étranger;
- en déployant d'autres pratiques novatrices renforçant la motivation étudiante et la satisfaction tirée des études;
- en assouplissant les programmes d'études de façon à favoriser un retour plus aisé aux études, par exemple, selon des séquences temporelles plus personnalisées.

D'inviter les universités à poursuivre le développement de la formation à distance en s'inspirant des meilleures pratiques en cette matière.

D'inviter le Bureau de coopération interuniversitaire à se doter d'un mécanisme approprié pour animer, aider, faire partager et faire connaître les meilleures pratiques pour adapter l'enseignement et le rendre attrayant.

D'inviter le ministère de l'Enseignement supérieur à concourir, par ses politiques de toutes catégories et par un financement approprié, en conformité avec la recommandation 1 sur les ressources financières des universités, notamment des infrastructures informatiques, aux efforts des universités pour adapter l'enseignement et, en le rendant davantage attrayant, favoriser la persévérance scolaire et la réussite étudiante.

II. De plus, dans le but de pouvoir utiliser le mieux possible le numérique en vue du soutien de la réussite scolaire et de la diplomation aux trois cycles;

IL EST RECOMMANDÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

(1) De s'assurer que les infrastructures sont suffisantes et efficaces pour permettre l'utilisation optimale du numérique dans l'enseignement.

(2) De prendre un soin particulier pour assurer à toutes les régions, notamment à celles éloignées des grands centres, les possibilités les plus complètes d'utilisation du numérique pour des fins de formation, de recherche, de création, de transfert de connaissances et de services aux collectivités.

(3) De favoriser, par une action concertée entre les universités et les entreprises locales intéressées, notamment par des investissements spécifiques stratégiques, le développement de plateformes de formation (matérielles et logicielles) de manière à assurer la plus grande autonomie possible du Québec en cette matière, notamment face à la concurrence du privé.

III ORCHESTRER SAVOIR ET SOCIÉTÉ

Recommandation 9

COLLABORATION UNIVERSITÉ-SOCIÉTÉ AMPLIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS EN ÉVOLUTION

Considérant que les défis pesant sur l'humanité imposent aux sociétés de s'appuyer sur la science pour guider l'action et la prise de décision politiques;

Considérant l'importance du développement de la pensée critique dans un contexte de surabondance d'informations peu ou pas vérifiées et de la diffusion de soi-disant « faits alternatifs » générés par les sources les plus diverses actives sur les plateformes numériques;

Considérant que les chercheuses et les chercheurs comme les universités doivent mieux assumer leur rôle de défendre, de diffuser et de promouvoir la science et le savoir, ainsi que leurs limites, dans les débats de société et auprès des décideurs;

Considérant que la pandémie de 2020 a rappelé la nécessité de fonder les politiques publiques et l'action des composantes de la société civile sur des connaissances scientifiques validées;

Considérant que la responsabilité sociale de l'institution universitaire se prolonge au-delà de la seule réalisation de ses missions de formation, de recherche et de création, et de transfert de connaissances;

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander aux établissements d'engager des actions favorisant une collaboration accrue de l'institution universitaire avec les différents partenaires de la société en tirant inspiration notamment des pistes d'action telles que :

(1) Valoriser le rôle de l'université comme instance de service public à la société pour la vérification et la validation des faits qui relèvent de la science, pour la diffusion vulgarisée des savoirs et pour la reconnaissance, la transcription, la formalisation et l'utilisation, y compris d'un point de vue intersectoriel, des savoirs traditionnels, pratiques et informels qui sont à l'œuvre dans toute société.

(2) Répondre aux besoins de recherche-développement des différents partenaires du milieu, par exemple sous forme de recherche orientée, de consultation professionnelle, de transfert ponctuel de connaissances, de recherche-action, de services aux collectivités.

(3) Faire en sorte que les universités québécoises s'imposent comme chef de file dans l'adoption de nouvelles pratiques et comportements adaptés aux grands enjeux en émergence.

(4) Valoriser le savoir universitaire pour le grand public, afin de faire connaître et mieux accepter par ce dernier la pertinence de l'enseignement et de la recherche menés au sein des universités et la nécessité de bien les financer; et, à cette fin, inciter les personnels académiques à intervenir publiquement dans les médias et dans les organisations de la société civile.

(5) Permettre à l'université d'être reconnue comme un détecteur de rumeurs capable d'avérer certains faits et d'en infirmer d'autres, et donner accès au grand public à la connaissance avérée.

(6) Mettre en place des mécanismes et des programmes de soutien favorisant l'association de la société civile et des universités dans la cocréation du savoir, l'identification de thèmes de recherche particulièrement urgents et socialement nécessaires et la production de nouvelles connaissances.

De demander au gouvernement du Québec de rendre disponibles des ressources financières nouvelles (pouvant être administrées par des ministères ou les Fonds de recherche du Québec) aux fins de soutenir cette nouvelle collaboration entre les universités, leurs personnels académiques et la société.

Recommandation 10

MÉCANISME PERMANENT DE LIAISON UNIVERSITÉ-SOCIÉTÉ

Considérant l'importance d'une collaboration entre l'université et la société qui soit amplifiée et adaptée aux besoins actuels et à ceux de l'avenir prévisible;

Considérant le grand nombre des partenaires intéressés par une telle collaboration;

Considérant la collaboration croissante des citoyennes et des citoyens à la définition des besoins, des problématiques de recherche, et au processus même de recherche;

Considérant le mouvement en faveur de la science ouverte et le souci d'atteindre une plus grande équité dans l'accès aux savoirs scientifiques;

Considérant l'absence d'un lieu organisé susceptible de favoriser, par un dialogue ouvert, structuré et concluant, l'amplification et l'adaptation de la collaboration entre l'université et la société;

Considérant que, s'il existe de multiples et utiles instances de liaison, d'échanges d'information, de concertation, de collaboration, d'action commune, impliquant le milieu universitaire et le milieu environnant, elles sont le plus souvent spécialisées ou consacrées à des aspects partiels de la liaison université-société;

Considérant la recommandation 9 pour une collaboration de l'université et de la société qui soit amplifiée et adaptée aux besoins en évolution;

Considérant la nécessité pour le Québec de favoriser le développement et le partage d'une réflexion stratégique sur l'institution universitaire et son lien avec la société;

IL EST RECOMMANDÉ :

I. De développer un mécanisme souple, englobant, réflexif et à portée ou à caractère généraliste assurant des espaces efficaces de liaison entre les universités et la société civile :

(1) Pour faire face aux grandes préoccupations sociétales et partager les expériences novatrices en réponse aux dites préoccupations ou transformations auxquelles font face les sociétés, voire l'humanité.

(2) Pour favoriser l'association de la société civile et des universités dans la cocréation du savoir, l'identification de thèmes de recherche particulièrement urgents et socialement nécessaires et la production de nouvelles connaissances, selon une approche faisant place à la science citoyenne ou participative.

(3) Pour développer des partenariats entre employeurs de toutes catégories, groupes communautaires, organismes publics et universités pour contribuer à la préparation des doctorantes et doctorants à des carrières non universitaires pour lesquelles une grande expertise en recherche est et sera très utile.

(4) Pour repérer et mettre de l'avant les meilleures pratiques en matière de diffusion de connaissances et de technologies depuis les universités vers les différentes composantes de la société civile, à la fois pour répondre aux enjeux sociaux pouvant les rendre essentiels et pour accroître la productivité et la compétitivité des entreprises.

(5) Pour faire connaître, positionner et promouvoir les pratiques de science ouverte et de libre accès aux publications scientifiques résultant des recherches financées par des fonds publics.

ET

(6) Pour soutenir le développement d'une réflexion stratégique sur la place et le rôle de l'université dans la société québécoise et sa responsabilités sociale, sur les meilleures façons pour l'université de répondre aux besoins sociaux et de s'arrimer avec les acteurs issus de différents milieux (social, économique, culturel, technologique, santé, entrepreneurial, gouvernemental) sur les meilleures pratiques, et sur les adaptations susceptibles d'améliorer l'apport de l'université à la société.

II. À cette fin, de recommander au gouvernement du Québec et aux universités de concevoir et de mettre en place la « Conférence permanente université-société » constituant un forum représentatif des intérêts et des régions, où universités, groupes économiques, sociaux et culturels, ministères et organismes publics (dont les divers ordres d'enseignement) veilleront à un meilleur arrimage entre les universités et les besoins de la société, en tirant inspiration des pistes d'action proposées dans le présent document.

III. De proposer que le gouvernement du Québec nomme, après consultation des milieux réunis dans cette conférence, la personne devant la présider.

IV. D'assurer un financement approprié récurrent à cette conférence et de requérir d'elle un plan de travail triennal et un rapport annuel d'activités.

CONCLUSION

Ayons l'audace de nos rêves!, mentionnait le scientifique en chef en ouverture...

Voici donc, au terme de 10 mois de discussions, un document concis formulant des propositions de recommandations afin d'identifier 1) des voies privilégiées pour assurer que les universités québécoises demeurent à la pointe de l'évolution mondiale des sciences et des pratiques administratives, culturelles et sociales et qu'elles restent pertinentes, créatives et audacieuses, et 2) les réformes souhaitables dans l'organisation et les pratiques des établissements.

Ce document est le résultat d'échanges soutenus d'un groupe de travail formé de toutes les composantes de l'université, auxquelles se sont joints des hauts fonctionnaires et un haut dirigeant d'entreprise. Il s'agit en quelque sorte de la première phase de la réflexion sur l'avenir des universités au service d'une société apprenante.

La deuxième composante de la réflexion est maintenant prête à être orchestrée, à savoir un travail de délibération collective au sujet des hypothèses et des recommandations du groupe de travail. Plus précisément, le présent document, qui sera diffusé à la mi-septembre 2020, fera l'objet d'un vaste débat lors d'une activité de réflexion à laquelle seront conviés, cet automne, le monde universitaire, les ministères, les organismes publics et les groupes de la société civile intéressés par les questions universitaires.

À partir des travaux initiaux de ce groupe de travail, l'objectif de cette délibération collective est de favoriser un large débat sur le rapport et les recommandations du groupe. Au terme de cette délibération, le groupe s'est vu mandater pour définir les lignes de force de la journée et les consensus qui se sont dégagés, et formuler des recommandations avec des propositions de réformes ou pistes d'action auprès du ministère de l'Enseignement supérieur.

Osons passer des souhaits à l'action!

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Acfas (2020). *L'université du XXI^e siècle : enjeux, défis et perspectives*, collection des Cahiers scientifiques de l'Acfas, n° 118. Actes du colloque organisé dans le cadre du 87^e Congrès de l'Acfas, tenu à l'Université du Québec en Outaouais les 29 et 30 mai 2019. Troisième colloque du scientifique en chef du Québec. <https://www.acfas.ca/publications/cahiers-scientifiques>.

Association d'études canadiennes (2010). « Diversité ethnoculturelle : perspective québécoise », Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle, *Diversité canadienne*, vol. 8, n° 1. <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/cri/diversite/Diversite-canadienne-special-quebec.pdf>.

Bégin-Caouette, O., Trottier, C., Eastman, J., Jones, G., Noumi, C. et Li, S. (2018). « Analyse de la gouvernance systémique des universités au Québec et comparaisons avec quatre autres provinces canadiennes », *Canadian Journal of Higher Education / Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 48, n° 3, p. 1-22. <https://doi.org/10.7202/1057126ar>.

Bissonnette, L., et Porter, J.R. (2013). *L'Université québécoise : Préserver les fondements, engager des refondations*, Rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Canisius Kamanzi, P., Uzenat, M. et St-Onge, M. (2017). *Le Québec économique 7* - Chapitre 4, « Évolution de l'enseignement supérieur : À la croisée de la démocratisation des études et de l'économie du savoir », CIRANO.

Comité intersectoriel étudiant (CIE) des Fonds de recherche du Québec (2019). *Comment mieux répondre aux besoins des postdoctorants et des postdoctorantes? Portrait de situation*. Synthèse du rapport du groupe de travail sur la situation des postdoctorants et des postdoctorantes. https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-du-CIE%CC%81-sur-la-situation-des-postdoctorants-et-postdoctorantes_VFseptembre2019-.pdf.

Comité intersectoriel étudiant (CIE) des Fonds de recherche du Québec (2018). *La relève en recherche et les carrières hors des murs de l'université : état des lieux et pistes de solutions*, Rapport de consultation. https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-de-consultation-2017-CI%C3%89_VF.pdf

Comité intersectoriel étudiant (CIE) des Fonds de recherche du Québec (2016). *Bonifier le doctorat... Que recommandent les étudiantes-chercheuses et les étudiants-chercheurs?* Rapport de consultation. https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-de-consultation_2016-11-23_VF_FRQ.pdf.

Comité intersectoriel étudiant (CIE) des Fonds de recherche du Québec (2015). *La recherche étudiante au Québec : accessibilité, excellence, rayonnement*

(2015). Rapport de consultation. https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/1_Rapport_de_consultation_2015_CIE_FRQ.pdf.

COMPEER (2020). *Concordat pour limiter les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur la recherche*. <https://signcompeer.org/the-concordat/>.

Conseil national numérique (2016). *Une nouvelle dynamique pour la métamorphose numérique de l'Université*, Travaux remis au Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris. https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/strategie_numerique_pour_l_enseignement_sup_/03/9/DP_CNNum-ESR_587039.pdf.

Conseil supérieur de l'éducation (2019). *Le collège après 50 ans : regard historique et perspectives*, Avis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le [sommaire](#) et [l'avis complet](#) sont disponibles dans sur le site Web.

Conseil supérieur de l'éducation (2019). *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, Avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le sommaire et l'avis complet sont disponibles sur le [site Web](#).

Conseil supérieur de l'éducation (2015). *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*, Avis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le [sommaire](#) et [l'avis complet](#) sont disponibles sur le site Web.

Corbo, C. (2017). *Un nouveau conseil des universités pour le Québec*, Rapport de consultation et propositions soumis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 170 p.

Demers, L., Bernatchez, J., et Umbriaco, M., dir. (2019). *De l'administration à la gouvernance des universités : progrès ou recul? L'expérience du Québec*, PUQ. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/administration-gouvernance-des-universites-progres-recul-3406.html>.

Desroches, S. (2019). *L'avenir des universités du Québec. Les priorités étudiantes*, Document présenté au groupe de travail sur l'avenir des universités. Survol des différents sujets sur lesquels se sont penchées les associations étudiantes, telles la FAÉCUM et l'UEQ, dans les dernières années.

DORA. *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche* (s.d.). <https://sfdora.org/read/fr/>.

Forget-Dubois, N. (2020). « Définitions et modalités de la formation à distance », *Études et recherches*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 46 p.

<https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/04/50-2108-ER-Formation-a-distance-1.pdf>.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Rapports divers. <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/publications/>.

Hoidn, S., et Klemenčič, M., éd. (2020). *The Routledge International Handbook of Student-Centered Learning and Teaching in Higher Education*, Routledge, 694 p. <https://www.routledge.com/The-Routledge-International-Handbook-of-Student-centred-Learning-and-Teaching/Hoidn-Klemencic/p/book/9780367200527>.

Institut de la statistique du Québec (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*. <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf>.

Keck, A.-S., Sloane, S., Liechty, J. M., Fiese, B. H., et Donovan, S. M. (2017). *Productivity, impact, and collaboration differences between transdisciplinary and traditionally trained doctoral students : A comparison of publication patterns*. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5731691/>.

Lefebvre, A. (2020). « COVID-19 : une redistribution des cartes dans l'enseignement supérieur mondial ? », *The Conversation*.

Magna Charta Universitatum (1988). <http://www.magna-charta.org/resources/files/the-magna-charta/french>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019). *Plan stratégique 2019-2023*.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019). *Stages étudiants. Programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires. Portrait, enjeux et pistes d'action*. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018). *Politique de financement des universités*. <http://www.education.gouv.qc.ca/universites/professeurs-et-personnel-duniversite/politique-de-financement/>

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2017). *Tendances récentes en migrations internationales*. http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/RAP_Tendances_migrations_2017_2018.pdf.

MITACS. *Programme*. En lien avec le volet 3 abordé par le Chantier sur l'avenir de l'université : Savoir et Société. <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/bourse-politiques/details-du-programme>

Naylor, C. D. (2017). *Investir dans l'avenir du Canada. Consolider les bases de la recherche au pays*, Rapport du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

[http://www.examenscience.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017.pdf/\\$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017.pdf](http://www.examenscience.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017.pdf/$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017.pdf).

Remenyi, D. (2020). « The University of the Future? Changing with the Times », *University World News*.

<https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20200203143115271>.

Ryerson University (2018). *Ryerson's 2018 Employee Diversity Self-ID Report*.

<https://www.ryerson.ca/content/dam/diversity-self-id/reports/2018-Employee-Diversity-Self-ID-Report.pdfSommaire>).

Saint-Laurent, É. (2018). *L'impasse collaborative, pour une véritable économie de la coopération*, Éditions Les Liens qui libèrent, 192 p.

UNESCO (2019). *Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur de l'UNESCO*. [Convention mondiale Unesco](#).

UNESCO (2019). *Synthèse des plans stratégiques des établissements universitaires québécois*. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

UNESCO (1997). *Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*, Paris.

Union étudiante du Québec (2019). *Rapport final de l'enquête panquébécoise sur la santé psychologique des étudiants universitaires « Sous ta façade »*.

<https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport-UEQ-Sous-ta-fa%C3%A7ade-VFinale-FR.pdf>.

United Nations. Department of Economic and Social Affairs. Population Division (2020). *World Population Ageing 2019*.

https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/files/documents/2020/Jan/un_2019_worldpopulationageing_report.pdf.

York University (2019). *2018 Annual Employment Equity Statistical Report*, Board Governance & Human Resources Committee.

Zapp, M., et Ramirez, F. O. (2019). « Beyond internationalisation and isomorphism – the construction of a global higher education regime », *Comparative Education*, vol. 55, n° 4.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03050068.2019.1638103?journalCode=cced20&>

Annexe 1 : Membres du groupe de travail sur l'université québécoise du futur

- Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, président du groupe de travail
- Simon Bergeron, sous-ministre adjoint au développement et au soutien aux réseaux, ministère de l'Enseignement supérieur (membre observateur)
- Claude Corbo, ex-recteur de l'Université du Québec à Montréal, président de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, conseiller avisé auprès de divers gouvernements successifs
- Pierre Cossette, président, Bureau de coopération interuniversitaire, et recteur, Université de Sherbrooke
- Nicolas Descroix, directeur de cabinet, ministre de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Enseignement supérieur (membre observateur)
- Jonathan Desroches, étudiant de 1^{er} cycle, Université de Montréal, représentant de l'Union étudiante du Québec et de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
- Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire, ministre de l'Enseignement supérieur (membre observateur)
- Yves Jacquier, directeur exécutif, Studios Service Production, Ubisoft La Forge
- Maryse Lassonde, présidente, Conseil supérieur de l'éducation
- Ginette Legault, directrice générale, Bureau de coopération interuniversitaire
- Martin Maltais, professeur en financement et politiques d'éducation, Université du Québec à Rimouski
- Sylvain Marois, chargé de cours en relations industrielles, Université Laval et représentant de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
- Julie Morin-Rivat, postdoctorante, Université du Québec à Rimouski
- Denise Pérusse, directrice aux défis de société et maillages intersectoriels, Fonds de recherche du Québec
- Michel Umbriaco, professeur, TÉLUQ, représentant à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
- Jean-Pierre Vidal, professeur émérite, Université du Québec à Chicoutimi

Scientifique en chef du Québec

scientifique-en-chef.gouv.qc.ca

Fonds de recherche du Québec

Nature et technologies

frqnt.gouv.qc.ca

Santé

frqs.gouv.qc.ca

Société et culture

frqsc.gouv.qc.ca



Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture